

Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques

Avenant au Contrat de Ville de la Communauté de Communes Sud Avesnois



Premier ministre

COMMISSARIAT
GÉNÉRAL
À L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD



Région
Hauts-de-France



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE



SOMMAIRE

Textes de référence

Préambule

Article 1 : Identification du contrat de ville

Article 2 : Objet de l'avenant

Article 3 : Modalités de Gouvernance

Article 4 : Réaffirmation des Priorités et Enjeux

Annexes :

Annexe 1 : Pacte de Dijon

Annexe 2 : Circulaire du 22 janvier 2019 : Mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers

Annexe 3 : Modalités de déploiement du Pacte Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises

Annexe 4 : Pacte pour la Réussite de la Sambre Avesnois Thiérache

Annexe 5 : Document socle des Priorités, Enjeux, Indicateurs et Partenaires Associés

Annexe 6 : Engagements des Partenaires Associés

Textes de référence

- Le Pacte de Dijon, signé le 16 juillet 2018 par le Premier ministre et les présidents de l'Assemblée des Communautés de France (AcDF) et de France urbaine en présence de présidents d'intercommunalités.

ANNEXE 1

- La Circulaire du Premier Ministre du 22 janvier 2019 relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers

ANNEXE 2

- Modalité de déploiement du Pacte Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises (PAQTE)

ANNEXE 3

- Pacte pour la Réussite de la Sambre Avesnois Thiérache

ANNEXE 4

Préambule

Le Président de la République a appelé le 14 novembre 2017 à Tourcoing à une mobilisation nationale pour les quartiers prioritaires afin de garantir les mêmes droits, favoriser l'émancipation et refaire République. A l'issue d'une concertation avec l'ensemble des acteurs au cours du premier semestre, une feuille de route de 40 mesures interministérielles a été adoptée à l'été 2018, réaffirmée dans la circulaire du Premier ministre du 22 janvier 2019 relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers.

Afin d'être en cohérence avec la temporalité de cette feuille de route, la durée des contrats de ville a été prolongée jusqu'en 2022.

Dans la logique du Pacte de Dijon, la rénovation du contrat de ville concrétisée au travers du présent protocole d'engagements renforcés et réciproques doit permettre de donner une nouvelle impulsion au territoire au regard des évolutions survenues depuis sa signature en 2015.

Cette rénovation doit être appréhendée comme un levier de remobilisation de l'ensemble des partenaires signataires au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires du territoire : l'État dans toutes ses composantes, les collectivités, le conseil départemental, le conseil régional, les bailleurs, la CAF, etc.

Il convient par ailleurs de réaffirmer la place des conseils citoyens en tant qu'acteurs à part entière du contrat de ville. Les conseillers citoyens doivent ainsi être étroitement associés au suivi et à l'évaluation du contrat de ville, en participant notamment aux instances de pilotage aux côtés de l'ensemble des partenaires.

Article 1 : Identification du contrat de ville

1) Le contrat initial

Le Contrat de Ville de la Communauté de Communes Sud-Avesnois a été signé le 01 juillet 2015 par : l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, la Communauté de Communes Sud Avesnois, les Communes de Fourmies, Anor, Trélon, Wignehies, la Caisse d'Allocations Familiales, la Caisse des Dépôts et Consignations, l'Education Nationale, le Procureur de la République, l'Agence régionale de Santé, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Chambre de Commerce et d'Industrie, Pôle Emploi, Fourmies Habitat, l'Avesnoise et Partenord.

2) Les périmètres d'intervention

La géographie prioritaire s'organise autour de 3 statuts :

- Un seul quartier prioritaire retenu sur la Commune de Fourmies
- Un quartier vécu correspondant aux équipements publics fréquentés par les fourmisiens résidants en QPV.
- Les Communes d'Anor, Wignehies et Trélon sont sorties du périmètre règlementaire pour devenir des territoires de Veille Active.

3) Le Quartier Prioritaire

Le Contrat de Ville est identifié à l'échelle Intercommunale. Cependant, la désignation d'un seul Quartier Prioritaire sur la Ville de Fourmies en fait une particularité pour le territoire.

Ce quartier parcourt la Ville en englobant une partie des 4 quartiers historiques de la Ville : l'Espérance, le Centre-Ville/ Malakoff, Trieux et La Marlière.

Identifié sur la base du critère unique du niveau de revenus, il traduit effectivement un niveau de précarité, de paupérisation important.

Les spécificités sont à l'image de sa géographie: un enclavement, un manque de communication aisée, un refus souvent de mobilité.

La population du QPV reste sensiblement la même : spécificité du milieu fourmisien (peu de turn over), avec une réelle précarité pour certains habitants et un taux de chômage plus élevé que la moyenne nationale mais plutôt stable.

Un tiers des habitants de la Commune réside en Quartier Prioritaire.

4) Les Orientations

Une évaluation à mi-parcours a été réalisée. Des entretiens individuels ont été menés auprès des différents acteurs qui ont fourni les documents d'évaluation nécessaires.

Cette évaluation a permis de démontrer que les différents piliers et les actions qui ont été menées correspondent aux nécessités sociales, culturelles et de prévention notamment sur les axes de l'emploi et de la mobilité, au cœur des préoccupations du territoire.

Le bilan est globalement positif.

Les actions programmées ont bien été menées sur les piliers identifiés du contrat de ville et respectent globalement l'équilibre de ceux-ci.

Les enveloppes attribuées ont bien été utilisées et réparties dans des actions en cohérence avec les exigences des objectifs définis mais la multiplicité des financeurs rend parfois difficile la mise en place d'actions importantes.

Le développement économique : point faible de la commune, voire du département, a particulièrement été accompagné. On constate une amélioration sensible de la qualité de vie des quartiers auxquels des offres sont soumises même si cela reste difficilement quantifiable.

Les acteurs sont fortement impliqués grâce à une gouvernance maîtrisée.

Cependant, quelques points restent sensibles et pourront faire l'objet d'une attention particulière. La spécificité géographique du Quartier Prioritaire ne permet pas de toucher le public plus largement sur le territoire alors que les mêmes fragilités sont constatées sur l'ensemble de la Commune de Fourmies mais également sur les Territoires en veille active (Anor, Wignehies et Trélon).

Il apparaît également difficile de toucher la population ce qui pourra se traduire par un renforcement de « l'aller vers » au cœur des quartiers.

Certains financements apparaissent sur des actions similaires ce qui permet néanmoins de renforcer l'efficacité de cohésion du territoire et le désenclavement du QPV face au reste de la commune qui connaît aussi les mêmes difficultés.

Certaines actions pourront faire l'objet d'une mutualisation des moyens pour plus d'efficacité et toucher plus de personnes.

Des outils plus détaillés d'évaluation des actions pourront être élaborés afin d'améliorer la transmission des données quantitatives voire qualitatives des actions en temps réel pour permettre une meilleure adaptation des actions en fonction des réalités de terrain sans pour autant être chronophage pour les structures.

Les attentes et les objectifs restent identiques aux enjeux initiaux et doivent être pérennisés au regard du contexte social local.

Les 3 piliers identifiés dans le Contrat de Ville initial sont ainsi réaffirmés dans ce Protocole. Une attention particulière est portée au renforcement des actions insertion et emploi. En effet, on constate en 2018 et 2019 qu'une part importante de l'enveloppe attribuée est orientée vers cet axe (environ 70% de l'enveloppe dédiée aux 3 piliers).

De nouvelles actions dans le secteur de la santé pourront aussi être identifiées.

Les piliers et actions sont en cohérence avec les besoins identifiés du territoire: cette analyse a été renforcée par un Diagnostic Local de Sécurité mené sur la commune aboutissant à la signature d'une Stratégie Locale de Sécurité, de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation.

A ce titre les actions prévention de la délinquance du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et du Contrat de ville ont pu être communes assurant ainsi une meilleure cohésion du territoire.

Ainsi, un 4^{ème} pilier vient compléter de manière transversale ces priorités. En effet, la lutte contre les addictions, les discriminations, les violences intrafamiliales et les radicalisations doit se poursuivre.

Article 2 : Modalités de Gouvernance

1) La gouvernance et les instances de pilotage

Au vu de la particularité de la géographie prioritaire du Contrat de Ville, le pilotage opérationnel du contrat s'opère au niveau de la Commune de Fourmies, avec pour appui technique la Direction de la Solidarité Urbaine: une directrice de service secondée par une cheffe de projet politique de la ville.

Elle assure la transversalité de la mise en œuvre du Contrat en lien avec les priorités du territoire au moyen de différents dispositifs: le Programme de Réussite Educative, l'Atelier Santé Ville, La Gestion Sociale et Urbaine de Proximité, Les Démarches Participatives ainsi que la présence d'Agents de Prévention et de Médiation Sociale. Le Centre Communal d'Action Sociale ainsi que la Direction de la Rénovation Urbaine participent également à cette dynamique partenariale.

La mise en œuvre s'organise également au regard des dynamiques et perspectives du territoire en lien avec le PACTE, le CTES, le CLS, le Contrat de Ruralité...

Le partenariat entre les Institutions, les acteurs de terrain, les nombreuses associations est très construit et impliqué.

La gouvernance s'appuie sur plusieurs instances de Pilotage :

* Le Comité Technique

Il permet d'organiser la mise en œuvre effective des actions menées au titre du Contrat de Ville.

Des rencontres, des temps d'échanges, des contacts sont assurés régulièrement entre les différents techniciens des institutions.

* Le Comité Opérationnel

Il permet de coordonner les partenaires dans leurs interventions opérationnelles en faveur du quartier prioritaire et des quartiers de veille.

En fonction des besoins, des rencontres avec les acteurs du territoire sont organisées afin d'échanger autour des projets susceptibles d'émarger en Politique de la Ville ou être réorientés vers le droit commun.

* Le Comité d'Instruction

Il permet d'échanger et d'étudier la recevabilité des actions déposées à la Programmation annuelle suite au lancement de l'Appel à Projets. Les projets sont présentés et diffusés aux partenaires pour instruction en fonction des enjeux identifiés et du champ de compétences de chacun.

* Le Comité de Programmation

Cette rencontre permet de valider d'un point de vue technique les actions s'inscrivant dans la Programmation suite à l'instruction des dossiers.

* Le Comité de Pilotage

Il permet de valider la Programmation annuelle (actions et enveloppes attribuées) et d'effectuer un bilan de la Programmation N-1.

2) La place du Conseil Citoyen

Le Conseil Citoyen du Quartier Prioritaire de Fourmies, installé depuis mars 2016, participe pleinement et activement à la vie communale mais pense et développe également ses propres projets en se réunissant toutes les 3 semaines avec en moyenne 10 membres présent. Il pourrait être envisagé d'augmenter le nombre de Conseillers.

L'implication de ces membres est de plus en plus marquée et reconnue. Les conseillers sont fortement impliqués dans les projets existants (participation active et démarche de co-construction concernant les projets et actions proposés sur la Ville) ou à leur propre initiative, parmi lesquels le développement d'actions en lien avec les besoins repérés sur le territoire et les orientations du Contrat de Ville. Les Conseillers sont force de proposition quant aux actions à développer et permettent de faire le lien avec les habitants.

Après examen des trois volets du Contrat de Ville, les conseillers travaillent ensuite sur des actions à destination des quartiers prioritaires.

Le Conseil Citoyen est représenté dans toutes les instances de pilotage concernant notamment l'instruction et la formalisation de la Programmation annuelle.

Un Comité spécifique nommé Conseil Consultatif est mis en place afin que les structures porteuses de projets puissent présenter leurs actions. Suite aux présentations et aux échanges, le Conseil Citoyen émet un avis consultatif sur les projets déposés à la Programmation.

Ils participent également à d'autres rencontres comme par exemple dans le cadre de la Rénovation Urbaine.

Article 3 : Objet de l'avenant

Le présent protocole a pour ambition de formaliser de façon opérationnelle les priorités et les engagements de l'Etat et de chacun des partenaires au service de la stratégie portée par le contrat de ville jusqu'à la fin de l'année 2022.

Un document socle a été élaboré en partenariat avec les différentes institutions concourant à la mise en œuvre du Contrat de Ville.

Il reprend les enjeux ainsi que les objectifs opérationnels s'y afférant. Il précise également les indicateurs de résultats permettant d'en mesurer les impacts.

Chaque signataire est identifié dans ce protocole comme partenaire associé inscrit dans la continuité des dynamiques déjà engagées en adaptant leur cadre d'intervention en fonction des priorités et de leurs compétences.

ANNEXE 5

Certains Partenaires Associés ont également réaffirmé leurs engagements via une note indiquant leurs interventions, leurs contributions dans le cadre de la Politique de la Ville.

ANNEXE 6

Article 4 : Réaffirmation des Priorités et Enjeux

I. PILIER EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 1) Valoriser le territoire et son attractivité
- 2) Poursuivre l'animation territoriale à destination des entreprises
- 3) Organiser la coordination des acteurs de l'emploi sur les quartiers, afin d'accompagner les habitants vers l'emploi
- 4) Développer, accompagner vers la mobilité

II. PILIER COHESION SOCIALE ET VIVRE ENSEMBLE

- 1) Renforcer la réussite éducative pour donner espoir et ambition
- 2) Développer les leviers favorisant les parcours de réussite
- 3) Améliorer la santé des habitants dans une approche globale

III. PILIER INTERVENTIONS URBAINES ET CADRE DE VIE

- 1) Renverser l'image des quartiers
- 2) Diffuser localement une culture de la participation et de la co-construction avec les habitants
- 3) Amélioration du cadre de vie

IV. PILIER SECURITE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE

- 1) Améliorer le suivi des jeunes exposés à la délinquance
- 2) Lutte contre les violences intrafamiliales, les violences faites aux femmes et renforcer l'aide aux victimes
- 3) Lutte contre les radicalisations

Signataires du Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques

A Fourmies, le 16 juillet 2019

Monsieur le Préfet Délégué
pour l'Egalité des Chances

Monsieur le Président du Conseil Régional
des Hauts de France

Daniel BARNIER

Xavier BERTRAND

Monsieur le Président du
Conseil Départemental du Nord

Monsieur le Président de la Communauté
de Communes Sud Avesnois, Maire d'Anor

Jean-René LECERF

Jean-Luc PERAT

Monsieur le Maire de Fourmies

Mickaël HIRAUX

Madame le Maire de Wignehies

Monsieur le Maire de Trélon

Dominique CESAR

François LOUVEGNIES

Monsieur le Directeur Général de la Caisse
d'Allocations Familiales du Nord

Madame la Rectrice de l'Académie de Lille

Luc GRARD

Pour la Rectrice, et par délégation,
le Directeur Académique des Services de
l'Éducation Nationale, Directeur des Services
Départementaux de l'Éducation Nationale du
Nord

Jean-Yves BESSOL

Madame la Directrice Déléguée
pour la Caisse des Dépôts de Lille

Monsieur le Directeur Général de l'Agence
Régionale de Santé Hauts de France

Brigitte LOUIS

Pour le Directeur Général,
le Directeur Territorial du Nord par intérim
Olivier ROVERE

Madame la Procureure de la République

Monsieur le Directeur Territorial
de Pôle Emploi

Cécile GRESSIER

Pour le Directeur Territorial,
La Directrice d'Agence Avesnelles / Fourmies
Anne DUQUENNE

Monsieur le Président de la Chambre de
Commerce et d'Industrie Grand Hainaut

Monsieur le Directeur de la Caisse Primaire
d'Assurance Maladie du Hainaut

Bruno FONTAINE

Yvan TALPAERT

Monsieur le Directeur du Bailleur
Fourmies Habitat

Monsieur le Directeur Général du Bailleur
L'Avesnoise

Denis AUBOIS

Pour le Directeur Général,
Stéphane LEBLANC

Monsieur le Directeur Général du Bailleur
Partenord

Pour le Directeur Général de Partenord,
le Directeur Territorial
Sambre Avesnois Cambrésis
Jean-Michel DE RE

PACTE DE DIJON

COHÉSION URBAINE & SOCIALE :

NOUS NOUS ENGAGEONS

La politique de la ville a été conçue au tournant des années 80, sous les effets de la crise économique, du grippage de l'ascension sociale et des profondes transformations des quartiers populaires qui ont traditionnellement joué un rôle d'accueil et de « sas » dans nos agglomérations et bassins de vie.

Cette politique a d'abord majoritairement concerné les grands ensembles d'habitat social des périphéries de nos villes avant de s'étendre à d'autres composantes de nos territoires. Il faut le dire : cette politique est loin d'avoir démerité. De véritables reconquêtes ont eu lieu. De nombreuses familles ou personnes accueillies un temps dans ces quartiers y ont commencé leur parcours résidentiel, leur intégration socio-économique et même culturelle.

Il convient de penser à ce que seraient devenus ces territoires sans les considérables efforts qui ont été accomplis par les pouvoirs publics et leurs partenaires. Au demeurant, la politique de la ville se trouve aujourd'hui en voie d'essoufflement et en quête de refondation. Elle doit également faire face à de nouveaux phénomènes de repli communautaire et confessionnel qui transcendent la vie de nos territoires, se manifestent dans de nombreuses villes européennes mais prennent, dans certains de nos quartiers populaires, une dimension préoccupante.

Le besoin de renouveau de la politique de cohésion urbaine répond à une nouvelle donne : celle d'une géographie de la pauvreté qui recouvre aujourd'hui des réalités très différentes (banlieues, centres-anciens paupérisés, anciennes cités industrielles) et qui appelle des modes d'intervention différenciés. La loi Lamy de 2014 pointait déjà cette évolution et a eu le mérite, entre autres, d'affirmer le rôle des communautés et métropoles dans le pilotage des projets de cohésion urbaine et sociale.

Alors que nos intercommunalités sont aujourd'hui partout installées et qu'elles sont devenues les autorités organisatrices des politiques locales de l'habitat, des mobilités et du développement économique, elles s'engagent à prendre leurs pleines responsabilités, aux côtés des maires et des équipes municipales, dans la résorption des fractures urbaines et sociales. Elles se doivent de promouvoir la solidarité financière entre communes par des péréquations et mutualisations locales renforcées.

Si certaines de nos intercommunalités sont en construction et doivent encore renforcer leurs ingénieries en matière de développement social urbain, notre engagement collectif témoigne d'une volonté réelle d'agir. Nous souhaitons apporter des solutions nouvelles aux difficultés des quartiers populaires et attendons en retour de l'Etat un même engagement sur les responsabilités majeures qui sont les siennes, notamment dans les grands services publics fondamentaux que sont l'Education, la sécurité et la justice, la santé.

Tandis que la situation économique de notre pays tend à s'améliorer, il est urgent que les habitants de nos quartiers en difficulté en bénéficient autant voire plus que les autres, en agissant simultanément sur les freins éventuels – à l'échelle des quartiers – mais aussi à l'échelle des solutions, à savoir celle de l'agglomération et de la métropole tout entière.

C'est le sens du travail engagé depuis plusieurs semaines avec Jean-Louis Borloo, dans le cadre de la mission que lui a confiée le président de la République en novembre 2017. Ce pacte est un appel à une clarification des responsabilités, exclusives et partagées, des collectivités locales et de l'Etat.

LES RESPONSABILITÉS PREMIÈRES DES AGGLOMÉRATIONS ET MÉTROPOLES, OÙ L'ÉTAT DOIT NOUS ACCOMPAGNER

Développement économique, emploi et excellence numérique

Nous nous engageons à :

- Contribuer à la redynamisation économique, artisanale et commerciale des quartiers populaires,
- Renforcer l'accès à l'emploi des populations les plus éloignées des marchés du travail,
- Favoriser la création d'entreprises nouvelles dans les quartiers et leur développement par des dispositifs d'accompagnement adaptés,
- Saisir les opportunités de la transformation numérique de l'économie afin d'en faire une « seconde chance » pour les publics les plus éloignés de l'emploi et les décrocheurs précoces du parcours scolaire,
- Piloter la création, l'installation et le développement de lieux uniques consacrés au numérique et au digital, dans lesquels se retrouvent espaces de coworking, de fablab, de création et de formation aux métiers, des espaces pour les structures d'accompagnement, pour les acteurs économiques,
- Permettre la territorialisation des actions portées par BPI France et l'Agence France Entrepreneur.

Cela sera possible si l'Etat et ses services s'engagent à :

- Garantir la stabilité des dispositifs qui concourent, dans les quartiers, à l'insertion économique, à la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC), à la formation initiale et continue des personnes les plus fragiles,
- Initier et mettre en œuvre un grand plan national de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, à destination de l'ensemble des habitants aujourd'hui confrontés à cette situation.

Habitat, renouvellement urbain : rendre le beau accessible à tous

Nous nous engageons à :

- Modifier l'équilibre social de l'habitat par des politiques de peuplement adaptées et encourager les parcours résidentiels au sein des métropoles et agglomérations et des bassins de vie et d'habitat,
- Relancer d'urgence les programmes de renouvellement et d'aménagement urbain dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville,
- Articuler les projets de renouvellement urbain avec les documents de planification à l'échelle intercommunale (programme local de l'habitat/PLH, PLUi, délégation des aides à la pierre), pour une adaptation fine aux besoins des territoires,
- Créer un comité des financeurs à l'échelle régionale, pour mobiliser l'ensemble des parties prenantes et répartir les efforts financiers entre les différents partenaires, publics et privés.

Cela sera possible si l'Etat et ses services s'engagent à :

- Simplifier la tuyauterie administrative et financière de l'ANRU, via des procédures d'instruction et de validation significativement allégées,
- Revisiter le règlement général et financier de l'ANRU de 2015, à limiter le nombre d'études urbaines préliminaires et à lancer les chantiers programmés sans délai,
- Davantage faire confiance aux projets émanant des territoires dans leur diversité, dans le cadre d'une contractualisation avec les agglomérations et métropoles,
- Rapprocher les interventions de l'ANRU de celles de l'ANAH, pour une action ambitieuse dans le parc public et privé, au service de la lutte contre les copropriétés dégradées notamment.

Agir sur les mobilités quotidiennes

Nous nous engageons à :

- Poursuivre le désenclavement des quartiers populaires, en agissant sur l'ensemble des dimensions de la mobilité : des projets d'infrastructures utiles et performants et une offre complète et accessible des solutions de mobilité (transport collectif régulier, à la demande, individuel, co-voiturage, modes doux,...),
- Mettre en réseau, à l'échelle de l'agglomération et du bassin de vie, les acteurs des transports, économiques et associatifs,
- Porter une attention particulière aux freins psychologiques et psychosociaux à la mobilité de certains habitants, en accompagnant les initiatives prises par les acteurs locaux,
- Consacrer un volet spécifique aux quartiers populaires au sein des plans de déplacement urbain (PDU).

Cela sera possible si l'Etat et ses services s'engagent à :

- Conforter, dans le cadre du projet de loi d'orientation sur les mobilités, notre pouvoir d'agir en matière de mobilité inclusive (co-voiturage urbain, garage solidaire,...)
- Honorer les engagements de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) consacrés aux appels à projet relatifs au transport collectif et aux volets désenclavement des quartiers,
- Permettre la reconquête des quartiers de gare.

LES RESPONSABILITÉS PARTAGÉES ET LES SERVICES PUBLICS FONDAMENTAUX

DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ÉTAT

Jeunesse – éducation – formation - insertion : la mère des batailles

Nous nous engageons à :

- Décliner, à l'échelle de nos territoires, les opportunités nouvelles offertes par le futur plan d'investissement compétences (PIC),
- Favoriser les innovations pédagogiques et les expérimentations locales via les projets éducatifs territoriaux (PEDT), en renforçant les compétences et capacités des équipes éducatives et en encourageant le travail en réseau et l'évaluation régulière des projets,
- Rapprocher les acteurs de l'éducation des acteurs de l'insertion sociale et de la formation professionnelle, via les missions locales, les maisons de l'emploi, les PLIE, les CCAS et autres structures d'accompagnement dédiées,
- Développer les dispositifs de réussite éducative et d'aide personnalisée aux devoirs, en soutenant les associations et organismes intervenant dans ces domaines,
- Promouvoir la scolarisation des enfants de moins de trois ans dans les territoires en REP et REP +.

Cela sera possible si l'Etat et ses services s'engagent à :

- Revoir en profondeur la politique de ressources humaines et la désignation, au sein des établissements scolaires concernés, de maîtres, instituteurs, professeurs et personnels d'encadrement expérimentés,
- Piloter, de manière souple et décentralisée, l'administration de l'Education nationale, en confiant plus de responsabilités aux acteurs locaux, aux communautés éducatives engagées sur le terrain et aux responsables d'établissements,
- Renforcer l'offre éducative, culturelle et artistique dans les quartiers en difficulté, afin de développer la mixité scolaire et les opportunités d'éveil et d'épanouissement pour tous les publics,
- Lancer un vaste plan de lutte contre le décrochage scolaire, avec pour objectif de remettre, d'ici 2020, en activité les 170 000 jeunes qui sortent chaque année du système scolaire, sans qualification ni formation ni emploi,
- Réformer en profondeur le système d'orientation, en évitant d'opposer les filières entre elles et en consolidant l'accès à un socle commun de savoirs fondamentaux.

Action sociale, santé, soutien aux familles monoparentales, tranquillité publique et justice : vers l'émancipation

Nous nous engageons à :

- Proposer aux mères de famille en situation d'isolement d'accéder à des formations correspondant à leurs besoins et mettre à leur disposition des modes de garde d'enfants adaptés à leur horaire de travail,
- Lutter contre le non-recours aux soins, en développant les contrats locaux de santé (CLS) sur l'ensemble du territoire et en favorisant l'installation de maisons de santé pluridisciplinaires (MSP),
- Favoriser l'accès à des soins de proximité et à lutter contre les déserts médicaux, en développant la coordination entre médecine de ville et médecine hospitalière, en lien avec les agences régionales de santé (ARS) et les groupements hospitaliers de territoire (GHT),
- Garantir la sécurité du quotidien avec des polices municipales formées, expérimentées, connaissant bien les populations et travaillant en bonne intelligence avec la police nationale et la gendarmerie,
- Assurer la liberté d'aller et venir pour les femmes dans l'espace public, en faisant respecter les valeurs d'égalité hommes/femmes et de neutralité.

Cela sera possible si l'Etat et ses services s'engagent à :

- Positionner les ARS au plus près des bassins de vie et de leurs besoins, dans une logique de coopération avec les élus et les territoires (et non d'injonction descendante), avec les moyens d'aide et d'accompagnement afférents,
- Prévoir des effectifs supplémentaires sur le terrain, dans le cadre de la nouvelle police de sécurité du quotidien (PSQ), afin de restaurer confiance et dialogue entre les forces de l'ordre et les habitants,
- Renforcer les moyens dédiés aux enquêtes judiciaires et d'investigation, notamment dans le cadre de la lutte contre les trafics et les réseaux radicalisés,
- Donner les moyens humains et financiers nécessaires à un bon fonctionnement de la justice et des tribunaux sur l'ensemble du territoire, avec des décisions rapidement rendues, applicables et appliquées.

Cette clarification des responsabilités et des engagements prioritaires entre agglomérations, métropoles et Etat, qu'elle porte sur des responsabilités exclusives ou partagées, ne pourra être effective et performante qu'après une refondation des modèles de gouvernance locale. Un effort d'adaptation et d'agilité, de la part de toutes les parties prenantes, sera nécessaire pour construire, autour du pilotage intercommunal, le meilleur portage politique et technique possible.

Il s'agira de mobiliser chaque acteur concerné, public ou privé, sur son champ d'action de prédilection, de permettre d'assurer une réelle subsidiarité, au plus près des projets et une réelle solidarité locale entre communes.

Dans cette même logique, une action différenciée des collectivités territoriales et de l'Etat est attendue en direction des quartiers où l'intensité des problèmes est immense : les quartiers pauvres, des villes pauvres, des bassins de vie pauvres et les quartiers en très grande difficulté face aux dangers des radicalisations et des trafics de stupéfiants.

Rien ne se fera sans l'action des agglomérations et métropoles, rien ne se fera sans l'action de l'Etat, rien ne se fera sans un engagement collectif, réciproque et coordonné.

Nous estimons qu'il relève de notre responsabilité de décliner cette alliance des territoires, en évitant d'opposer rural et urbain, au profit de nouvelles solidarités vers celles et ceux qui en ont le plus besoin. Le défi est de taille : c'est la cohésion urbaine, sociale, territoriale et nationale qui est en jeu.

Dijon, le 6 avril 2018

Jean-Luc Moudenc

Président de France urbaine
Maire de Toulouse
Président de Toulouse Métropole

Jean-Luc Rigaut

Président de l'AdCF
Maire d'Annecy
Président du Grand Annecy



22, rue Joubert • 75009 Paris
T. 01 44 39 34 56
franceurbaine.org
franceurbaine@franceurbaine.org



22, rue Joubert • 75009 Paris
T. 01 55 04 89 00
F. 01 55 04 89 01
www.adcf.org
adcf@adcf.asso.fr

Le Premier Ministre

N° 6057/SG

Paris, le 22 Janvier 2019

à

Mesdames et Messieurs les préfets de région
et de département

Copie pour information à :

Monsieur le ministre d'État,
Mesdames et Messieurs les ministres,
Mesdames et Messieurs les secrétaires d'État,
Mesdames et Messieurs les procureurs généraux
et procureurs de la République,
Mesdames et Messieurs les recteurs,
Mesdames et Messieurs les directeurs généraux,
des agences régionales de santé

Objet : La mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers.

P.J. : 1- Modalités de rénovation des contrats de ville et de déploiement du pacte de Dijon
2- Modalités de déploiement du PAQTE
3- Suivi des mesures du plan de mobilisation nationale pour les habitants des quartiers
4- Pacte de Dijon

Le Président de la République a appelé le 14 novembre 2017 à Tourcoing à une mobilisation nationale pour les quartiers prioritaires et a précisé le 22 mai 2018 les objectifs : garantir les mêmes droits ; favoriser l'émancipation ; refaire République. À l'issue d'une concertation avec l'ensemble des acteurs au cours du premier semestre 2018, le conseil des ministres du 18 juillet a adopté une feuille de route en 5 programmes (sécurité ; éducation ; emploi ; logement ; lien social) et 40 mesures.

Depuis près de six mois, cette feuille de route se déploie :

- la rénovation urbaine est relancée avec le doublement du budget de 5 à 10 milliards d'euros et l'adoption de nouvelles règles dont la prise en charge des démolitions portée à 80 % voire à 100 % pour accélérer les projets. Depuis mai 2018, 175 projets ont été validés par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) et 4 milliards d'euros mis à disposition des collectivités territoriales et des bailleurs sociaux qui les portent. Ce premier tiers des projets nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) validés conduira à plus de 13 milliards d'euros d'investissement dans ces quartiers ;
- l'action résolue sur le bâti se traduit également par le plan initiative copropriétés, lancé à Marseille le 10 octobre dernier : 3 milliards d'euros seront mobilisés sur dix ans pour traiter près de 700 copropriétés soit 56 000 logements ;
- depuis la rentrée 2018-2019, près de 190 000 élèves de CP et de CE1 des écoles REP et REP+ étudient dans des classes dédoublées dont les effectifs sont proches de douze élèves ;
- le dispositif des stages de 3^e se met en œuvre avec 28 000 offres de stages de qualité sur le portail www.monstagedetroisieme.fr dont 17 000 déposées par les services de l'État ;

- 3 600 emplois francs ont été signés depuis le lancement du dispositif le 1^{er} avril dernier dans 7 territoires d'expérimentation et le dispositif monte en charge ;
- les premiers déploiements d'effectifs de police supplémentaires sont intervenus en septembre dans 15 quartiers de reconquête républicaine et se poursuivront dans 15 autres début 2019 ;
- les 1 000 postes supplémentaires d'adultes-relais, qui mènent des actions de médiation sociale essentielles dans les quartiers, seront répartis territorialement d'ici fin janvier.

Au total, 26 des 40 mesures sont atteintes ou en cours de déploiement (annexe 3). L'année 2019 doit être celle de la déclinaison territoriale des mesures dans les contrats de ville et de l'accélération de leur déploiement avec, en appui des crédits de droit commun, l'augmentation sans précédent de près de 20 % des crédits spécifiques de la politique de la ville votée en loi de finances.

À l'échelle nationale, je suivrai personnellement la mise en œuvre de la feuille de route. Chaque ministère chef de file sera chargé de produire les indicateurs de suivi associés à chaque mesure. Le Commissariat général à l'égalité des territoires rendra compte de l'atteinte des objectifs.

Dans chacun de vos territoires, vous êtes les garants de la mobilisation interministérielle et de celle de l'ensemble des acteurs. Vous réunirez à cet effet, chaque semestre, le collège des chefs de service. Tout l'Etat doit être rassemblé autour de cette priorité. J'attends des recteurs et des directeurs généraux des agences régionales de santé qu'ils soient pleinement investis à vos côtés.

Vous vous appuyerez sur les contrats de ville, dont la durée a été prolongée jusqu'en 2022 dans le but de les caler sur la feuille de route. Vous engagerez leur rénovation avec les autres signataires pour qu'elle soit effective avant fin juillet 2019, afin d'y intégrer les priorités gouvernementales. Cette rénovation prendra la forme d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques. Il sera ajouté au contrat et s'inscrira dans la logique du pacte de Dijon, que j'ai signé avec l'assemblée des communautés de France et France urbaine le 10 juillet dernier (annexe 1). Vous pourrez utilement utiliser les indicateurs du tableau de bord national afin de définir des cibles territorialisées.

Vous veillerez à associer largement l'ensemble des parties prenantes, en premier lieu les conseils citoyens, mais également les associations et les entreprises. Dans ce cadre, vous déclinez dans vos territoires le PAQTE, le pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises (annexe 2). Le PAQTE sera complémentaire d'autres actions pilotées par le ministère du travail dans le cadre de l'initiative « *La France une chance. Les entreprises s'engagent* ».

Vous **transmettez d'ici au 15 mars** à la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et au ministre auprès de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargé de la ville et du logement, une synthèse de cinq pages sur les démarches engagées, les mesures de la feuille de route gouvernementale et du pacte de Dijon déclinées dans les contrats de ville, l'échéance de rénovation des contrats et les difficultés rencontrées.

L'attente des habitants est forte, les défis sont immenses. Ils ne pourront être relevés qu'au prix d'une mobilisation totale et résolue. Il est primordial que les mesures annoncées se traduisent en transformations tangibles pour les habitants. Je sais pouvoir compter sur votre implication pour y parvenir et vous demande de diffuser largement, tant auprès des élus que des autres acteurs, des exemples concrets de l'action de l'État dans les quartiers prioritaires pour incarner cette mobilisation.


Édouard PHILIPPE

Annexe 1 - Modalités de rénovation des contrats de ville et de déploiement du pacte de Dijon

Le pacte de Dijon (https://www.adcf.org/files/THEME-Amenagement-du-territoire/Pacte-de-Dijon_VF.pdf) a été élaboré à l'initiative de l'assemblée des communautés de France (ADCF) et de France urbaine et signé par le Premier ministre le 10 juillet. Il vise à donner une nouvelle impulsion à la politique de cohésion urbaine et sociale et fixe les engagements respectifs et réciproques de l'Etat et des collectivités en la matière. Ces engagements doivent être concrétisés dans le cadre des contrats de ville qui sont le cadre d'action territorial de la politique de la ville.

La durée de ces contrats a été prolongée jusqu'en 2022 par la loi du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 afin de les caler sur la durée de la feuille de route. Cette prorogation entraîne celle de la géographie prioritaire et des mesures fiscales associées, s'agissant de l'exonération de fiscalité locale pour les commerces de proximité et de l'abattement de 30 % de TFPB dont bénéficient les organismes HLM en contrepartie d'investissements dans la gestion urbaine de proximité.

Ils doivent désormais être renégociés afin d'intégrer les priorités gouvernementales. Vous engagerez avec les autres signataires une rénovation des contrats de ville pour qu'elle soit effective avant fin juillet 2019. Elle s'appuiera sur l'évaluation à mi-parcours et associera les conseils citoyens. Vous accorderez une place majeure au volet enfance et soutien à la parentalité.

Cette rénovation prendra la forme d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques, ajouté au contrat. Elle traduira au niveau local la mobilisation de l'Etat et celle de chacun des partenaires. Dans la logique du pacte de Dijon, elle s'appuiera sur trois principes :

a) approche globale de l'action publique

Il est crucial que la politique de la ville ne soit pas l'affaire que des quartiers. Dans le cadre de vos attributions en matière de logement, vous veillerez particulièrement à éviter de concentrer les populations les plus précarisées dans certains quartiers. Vous pourrez vous appuyer sur les dispositions des lois n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté et n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) sur le renforcement de la mixité sociale.

Vous veillerez également à la déclinaison des autres plans nationaux sur ces territoires, s'agissant notamment de la stratégie de lutte contre la pauvreté et du plan national de santé et à la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes.

b) différenciation en fonction des territoires

Les 1514 quartiers prioritaires recouvrent des réalités et des besoins différents. Vous tiendrez compte des dynamiques locales, de la capacité de l'intercommunalité en matière de portage de la politique de la ville et des problématiques de cohésion urbaine spécifiques aux villes moyennes, aux grands ensembles ou aux centres anciens dégradés. Dans un contexte d'évolution des intercommunalités, la rénovation des contrats de ville permettra d'en faire évoluer le périmètre pour les inscrire dans de nouveaux territoires de projets. Ainsi, en Ile-de-France et dans les départements et régions d'outre-mer en particulier, il pourra être proposé aux élus de réunir les contrats communaux dans un contrat d'agglomération.

c) responsabilisation et évaluation des acteurs

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale, le ou les maire(s) et le préfet devront rechercher la traduction des engagements de l'État et du mouvement intercommunal tels qu'ils figurent dans le pacte de Dijon. Vous associerez les autres collectivités et l'ensemble des services publics à la dynamique de mobilisation.

En concertation avec les signataires du contrat de ville, vous identifieriez des grands projets (projets de rénovation urbaine, cités éducatives, ...), relevant des champs du pacte de Dijon avec les engagements réciproques de l'Etat et des collectivités, en veillant à les rendre identifiables par les habitants.

- Modalités de déploiement du PAQTE
--

1. Présentation du PAQTE

La démarche de co-construction menée dans les territoires au premier semestre de l'année 2018 a identifié près de 600 propositions à l'initiative de 15 000 participants, parmi toutes les catégories d'acteurs des quartiers prioritaires : conseils citoyens, associations, adultes relais, élus, bailleurs, entreprises, etc.

33% des propositions qui en sont issues relèvent de l'emploi et du développement économique. Deux attentes en particulier ont été exprimées avec force : définir des indicateurs de suivi concrets afin d'objectiver les résultats économiques de la politique de la ville, et impulser une nouvelle dynamique aux chartes entreprises et quartiers. Celles-ci ont mobilisé efficacement les acteurs dans certains départements tels que la Loire-Atlantique, le Nord, ou le Territoire de Belfort. Cependant, dans beaucoup d'autres, les résultats sont difficilement mesurables ou la dynamique s'est essouffée après la phase des signatures.

C'est pourquoi, le Gouvernement a souhaité lancer le pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises (PAQTE). Il traduit l'engagement des entreprises pour les quartiers dans le cadre de la mobilisation nationale souhaitée par le président de la République. A travers le PAQTE, les entreprises qui souhaitent œuvrer en faveur des habitants des quartiers s'engagent avec des objectifs ambitieux, chiffrés et évalués. Les premières signatures nationales ont eu lieu en juillet 2018 au ministère de la cohésion des territoires.

Il cible quatre axes d'engagement prioritaires :

- (i) **sensibiliser** les plus jeunes au monde de l'entreprise, notamment en renforçant l'offre de stages de troisième à destination des élèves de collège de REP+ ;
- (ii) **former** en favorisant l'accès à l'alternance ;
- (iii) **recruter** de manière non-discriminatoire ;
- (iv) **acheter** de manière plus responsable et inclusive. Pour chacun de ces axes, le PAQTE définit des indicateurs clés sur lesquels les entreprises s'engagent, qui sont disponibles à l'adresse suivante : http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/IMG/pdf/dossier_de_presse_paqte.pdf.

2. Mise en œuvre territoriale

Vous êtes chargés de mettre en œuvre le PAQTE dans les territoires. Afin d'impulser une dynamique et de coordonner les initiatives, il vous est demandé de nommer un référent dédié au sein de vos services, et de réunir dès que possible un comité de pilotage. Celui-ci peut utilement inclure les clubs d'entreprise (réseaux FACE, CREPI, LEPC, etc.), la DIRECCTE, Pôle Emploi et les collectivités locales, en particulier les intercommunalités.

Vous mobiliserez les grandes entreprises nationales, ainsi que les ETI, PME et TPE du territoire. Vous signerez une convention PAQTE triennale avec chaque entreprise, après avoir défini pour chaque axe des objectifs associés aux indicateurs clés prédéfinis. Pour tenir compte des spécificités des PME et TPE, il est possible de ne retenir que certains des axes du PAQTE ou d'y valoriser d'autres engagements spécifiques.

Vous pourrez le cas échéant vous appuyer sur les clubs d'entreprises dans cette démarche de conventionnement. Afin d'alimenter la dynamique, vous réunirez sur une base régulière les entreprises signataires pour réaliser un point d'étape et valoriser leur engagement.

Les services du CGET (paqte@cget.gouv.fr) interviendront en appui de vos initiatives. Un référent dédié y sera votre interlocuteur privilégié pour toute demande d'appui et pour soutenir l'évaluation des engagements des entreprises signataires. Il diffusera les bonnes pratiques et valorisera les actions exemplaires dans la mobilisation des acteurs locaux.

Vous transmettez au CGET, d'ici le 15 février 2019, le contact du référent PAQTE au sein de vos équipes. Par la suite, vous ferez remonter tous les six mois un bilan quantitatif et qualitatif de la montée en charge du PAQTE, qui fera état de la stratégie que vous avez définie et des éventuels obstacles que vous rencontrez dans sa mise en place. Il sera à transmettre à l'adresse fonctionnelle paqte@cget.gouv.fr.

Vous pourrez utiliser le format suivant :

Référent du PAQTE (coordonnées)
Organisation retenue de suivi et d'animation du PAQTE (ex : chargé de mission au sein de la préfecture ; désignation d'un délégué du Préfet référent ; subventions accordées à des partenaires en charge de l'animation...)
Nombre et liste des entreprises signataires au niveau départemental
Associations et autres acteurs partenaires du déploiement du PAQTE
Résultats agrégés des entreprises signataires de votre département ainsi que des exemples concrets d'actions réalisées
Eléments de contexte de votre département : Nombre de QPV, de PRU d'intérêt national et population départementale des QPV Nombre de demandeurs d'emplois en fin de mois (DEFM) dans les QPV

D'autre part, le CGET organise régulièrement des journées de mobilisation autour du PAQTE sur les territoires. Quatre d'entre elles se sont tenues en 2018 à Marseille, Nantes, Lyon et Amiens. D'autres dates sont prévues en 2019. Vos services seront sollicités le cas échéant pour leur préparation.

3. Articulation du PAQTE avec la Charte Entreprises et Quartiers et « la France une chance »

Le PAQTE vise à impulser une nouvelle dynamique et un reporting plus efficace. Il s'agit par ailleurs de capitaliser sur tout le travail que vous avez réalisé avec la Charte Entreprises et Quartiers. En ce sens, il convient de proposer aux entreprises de la charte dont la convention arrive à échéance d'entrer dans le PAQTE.

Vous veillerez progressivement et, en tout état de cause d'ici janvier 2020, à ce que les conventions départementales « entreprises et quartiers » soient transformées en PAQTE. Afin de tenir compte de la situation des PME et TPE, vous veillerez à la mise en place d'un PAQTE avec souplesse. Il est notamment possible de ne retenir qu'une partie des quatre axes, ou d'inclure des actions qui sortent de leur périmètre.

Par ailleurs, le PAQTE s'inscrit dans le cadre de l'initiative « *La France Une Chance. Les entreprises s'engagent* » lancée par le président de la République le 17 juillet 2018. Il est complémentaire d'autres actions pilotées par le ministère du travail qui pourront être développées dans ce cadre.



PACTE POUR LA RÉUSSITE

de la Sambre-Avesnois-Thiérache

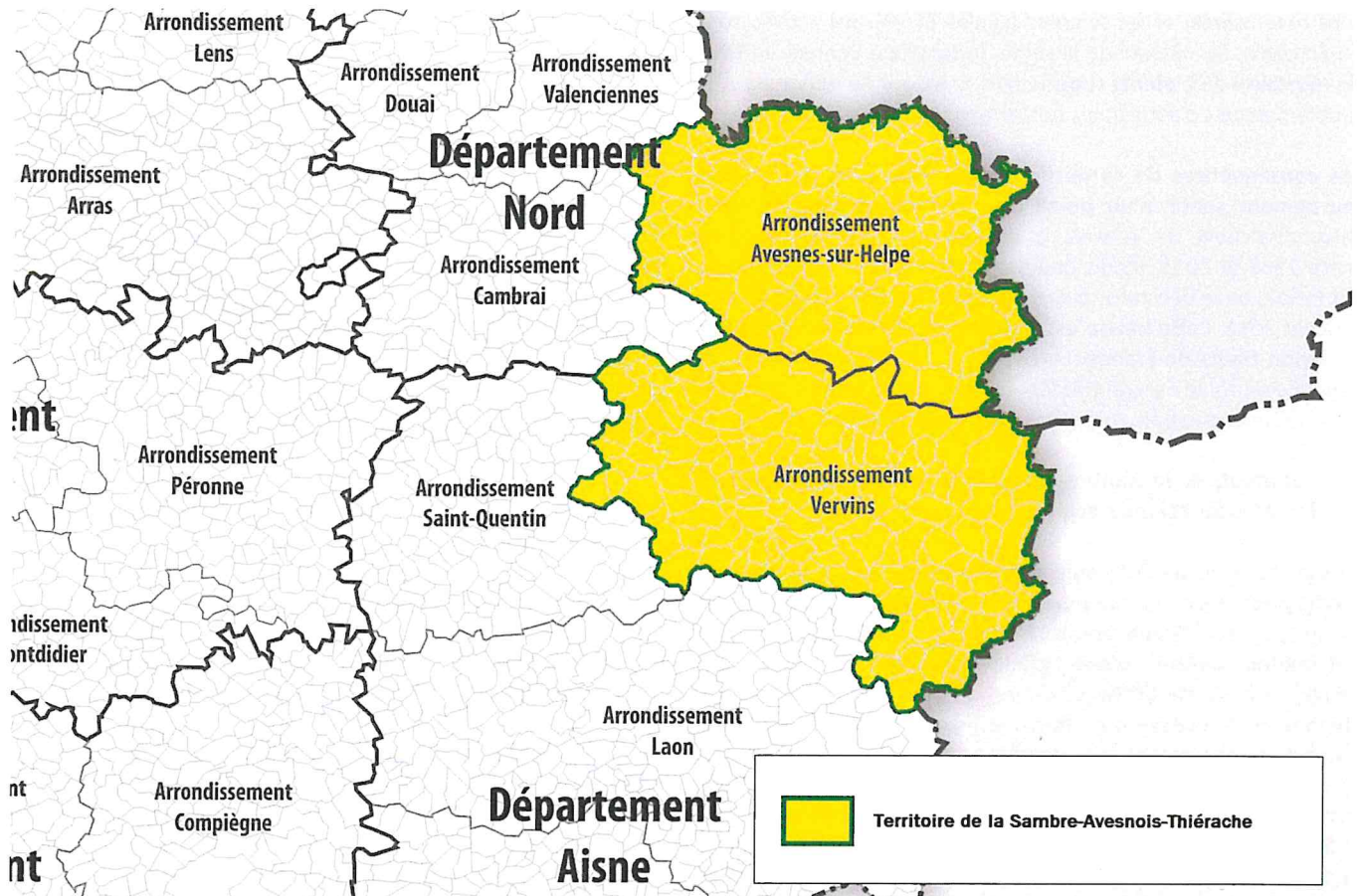
Sars-Poteries
Le 7 novembre 2018

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
1- UN TERRITOIRE DE MOUVEMENT	5
1-1 Parachever les infrastructures de la mobilité et du numérique	5
1-2 Développer les usages de la mobilité et du numérique	5
1-3 Libérer l'économie et entrer dans la 3ème révolution industrielle	6
2- UN TERRITOIRE D'ACCOMPLISSEMENT	8
2-1 Protéger les plus fragiles en prévenant et en luttant contre la pauvreté	8
2-2 Garantir l'accès de toutes et tous à la santé et à l'éducation	10
2-3 Réinventer le service public de proximité	11
3- UN TERRITOIRE DE TRANSMISSION	12
3-1 Faire fructifier les richesses agricoles et naturelles	12
3-2 Affermir le dynamisme de la culture et du tourisme	12
3-3 Valoriser le patrimoine antique et historique	13
ACTE D'ENGAGEMENT	14
TABLE DES FICHES ACTIONS	16
ENGAGEMENT SPECIFIQUE POUR LE DEPARTEMENT DE L' AISNE	46

CHIFFRES-CLÉS :

- 305 000 habitants répartis sur 3 065 km², soit une densité de 99 habitants au km²
- 8 intercommunalités sur 2 départements, 311 communes (dont 80% de moins de 2 000 habitants)
- 2580 exploitations agricoles (65% d'élevage et 23% de grandes cultures)
 - 20% de la richesse dégagée par l'industrie
- taux de chômage moyen de 21% (au sens du recensement)
- 50,9% des femmes actives en emploi, 36% de jeunes de 18 à 24 ans non insérés
 - taux de pauvreté moyen de 25 %



- **La Sambre-Avesnois & Thiérache, un territoire marqué par les conflits et les grandes ruptures de l'histoire industrielle**

L'espace regroupant les arrondissements d'Avesnes-sur-Helpe et de Vervins constitue **une entité géographique, paysagère et culturelle qui partage un même passé**. Cet ensemble représente un vaste territoire de plus de 3.065 km² et de 305.000 habitants, regroupés au sein de 311 communes sur les départements de l'Aisne et du Nord.

L'activité agricole, présente depuis l'antiquité, **puis l'essor des industries** de la métallurgie, du textile, du verre et de la pierre, aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, **ont permis au territoire de se développer**, à la faveur des atouts dont il dispose, qu'ils soient humains ou naturels.

Ces activités ont façonné le paysage, les traditions et l'image du territoire qui s'est démarqué par la beauté de la nature dans ses vastes espaces ruraux bocagers, par la forte présence de l'industrie dans les zones urbaines et par la qualité de sa production agricole. **Puis**, aux 19^{ème} et 20^{ème} siècles, **les ravages des guerres ont causé de grandes blessures à la Sambre-Avesnois & Thiérache qui a subi l'occupation, les pillages et les destructions de tous ordres** (dans l'Aisne, seules 6 communes ont échappé à la destruction par la guerre). Au-delà de ces ravages, les effets conjugués de **la désindustrialisation, de la crise du modèle agricole et de la transformation** des modes de consommation **ont profondément mis à mal le territoire** sur les plans économiques et sociaux.

Le nombre d'emploi a diminué de 21,5% entre 1975 et 2014 entraînant l'enracinement d'un taux moyen de chômage nettement supérieur aux moyennes régionales et nationales. Par exemple, une ville comme Fourmies, qui fut la capitale mondiale de la laine peignée à la fin du XIX^{ème} siècle, comptait à l'époque 76 usines et réalisait 30 % de la production nationale. Aujourd'hui il n'y a plus qu'une seule filature. Même constat à Aulnoye-Aymeries qui accueillait 4.000 cheminots et 3.700 ouvriers au sein de l'usine Vallourec. Aujourd'hui, le taux de chômage y est supérieur à 20 %.

Sur la partie de la Thiérache située dans le département de l'Aisne, la situation est elle-aussi bien alarmante. Cette partie du territoire a connu des phénomènes récurrents de rétractation de l'activité économique qui ont conduit à des pertes importantes d'emploi en continu. Le taux de pauvreté (INSEE 2018) atteint 28,1% à Vervins, 34,1 % à Hirson, 32,4% à Guise. Le taux de chômage est proche de 16 %.

Globalement, la précarisation du territoire dans son ensemble a été très importante. Le taux moyen de pauvreté est désormais de 25%, contre 18% au niveau régional et 12% au niveau national. 7 communes figurent parmi les 100 plus pauvres de France et au sein des communes elles-mêmes, on dénombre 13 quartiers prioritaires en politique de la ville (dont trois « d'intérêt national », c'est-à-dire présentant des dysfonctionnements urbains et sociaux très importants) ainsi que 4 quartiers retenus dans le cadre du nouveau programme de renouvellement urbain.

Se sont également installées des difficultés en matière de mobilité et de qualifications (56% des actifs n'ont pas le baccalauréat), qui rendent plus difficile le retour ou l'accès à l'emploi de ceux qui en sont éloignés, en particulier les jeunes (36% des 18-24 ans sont non-insérés) et les femmes (seules 50,9% des actives sont en emplois). Sur le plan de la santé, le territoire connaît un **taux de mortalité de 2 points supérieurs à la moyenne nationale**. Les problématiques d'addictions, notamment, sont très présentes.

Les conséquences de ce déclin économique et social se font lourdement sentir d'un point de vue démographique. Dans l'arrondissement de Vervins, la population a diminué de 20% entre 1968 et 2011, tandis que dans l'arrondissement d'Avesnes sur Helpe, où le déclin fut plus limité, elle a diminué de 8% entre 1975 et 2014. **Cette baisse est la plus importante constatée sur la région Hauts-de-France.** Le solde migratoire du territoire est négatif et le solde naturel très légèrement positif peine à stabiliser la perte de population, notamment chez les jeunes adultes.

- **Les atouts de la Sambre-Avesnois & Thiérache pour relever les défis du 21ème siècle**

La Sambre-Avesnois & Thiérache peut s'appuyer sur d'importants atouts pour relever les ambitieux défis écologiques, économiques et sociaux du 21ème siècle. Elle dispose tout d'abord d'un **patrimoine naturel d'une grande qualité**. Souvent décrit comme « la Suisse du Nord », c'est un pays d'eau, de forêt, de champs et de bocage qui offre une grande diversité de milieux naturels remarquables aux nombreuses fonctions écologiques. La valorisation et la préservation de ces espaces sont notamment assurées par le Parc Naturel Régional de l'Avesnois créé le 13 mars 1998. En outre, en Avesnois, comme en Thiérache, de grandes parcelles de territoires sont reconnues en ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique).

Elle bénéficie ensuite d'un **tissu économique durable**, mêlant une agriculture principalement tournée vers l'élevage et à forte composante biologique à une industrie orientée vers l'innovation et la sobriété carbone. L'élevage laitier tient une place importante dans ce territoire.

On trouve à la fois des exploitations de tailles moyennes du fait de l'héritage bocager mais aussi des exploitations plus conséquentes en grandes cultures. Par ailleurs, des produits identitaires de l'Aisne et du Nord y sont produits tel que le Maroilles. Côté industrie, les secteurs de la métallurgie et de l'automobile sont dynamiques. Le Val de Sambre métallurgique est au cœur des productions mondiales des filières pétrolières, aéronautiques, spatiales et nucléaires.

Enfin, elle peut compter sur **d'importants facteurs d'attractivité culturelle et touristique**. Le patrimoine architectural recouvre deux millénaires d'histoire, du forum antique de Bavay à l'architecture contemporaine d'André Lurçat à Maubeuge, en passant par le patrimoine remarquable du Familistère de Guise, les citadelles fortifiées par Vauban comme à Le Quesnoy, les églises fortifiées de Thiérache le château fort de Guise depuis lequel a été fondée l'association nationale des chantiers de jeunes (« le club du vieux manoir ») et le village de Parfondeval, l'un des seuls classés parmi les plus beaux villages de France au Nord de la Loire.

En outre, les nombreuses possibilités offertes par le tourisme de nature, le tourisme mémoriel, les activités de plein air, la gastronomie, ainsi que la qualité et la diversité des équipements et événements culturels à l'image du Musverre, du Val Joly, du

festival des Nuits secrètes, de la saison culturelle transfrontalière Hirson / Chimay / Fourmies ou encore du Site Abbatial Saint Michel en Thiérache (un des rares sites bénédictins du nord de la France qui accueille chaque année un festival de musique baroque), constituent d'incontestables vecteurs de cohésion, de fierté et de rayonnement.



Le bocage, élément identitaire du territoire.

- **Sceller un pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois & Thiérache**

L'enjeu de la présente démarche est de fournir au développement de la Sambre-Avesnois & Thiérache **un cadre stratégique de développement**, avec un haut niveau d'engagement et d'implication de la part de l'ensemble des acteurs signataires.

Afin de garantir un niveau d'opérationnalité et de cohérence dans la mise en œuvre de ce pacte une gouvernance forte a été initiée. Elle comprend les collectivités locales, à travers les EPCI et les principales communes des deux territoires, les Conseils Départementaux, le Conseil Régional ainsi que les services de l'État et la Caisse des Dépôts et Consignations. Par ailleurs, les partenaires économiques et sociaux, au travers de leurs organisations représentatives, ont aussi été associés. Il s'agit de se rassembler pour mieux prendre conscience des atouts intrinsèques du territoire et les valoriser de manière à ce qu'ils deviennent, à nouveau, des facteurs de développement. Ce qui, hier, à fait la force de la Sambre-Avesnois & Thiérache, doit être utilisé pour rebondir vers l'agriculture et l'industrie de demain.

En termes de fonctionnement, ce cadre stratégique repose sur **un socle d'orientations principales** qui répondent aux besoins du territoire et qui sont **déclinés en actions**. Le volume des actions conduites et celui des acteurs impliqués sont invités à croître dans une logique de concentration, d'accélération et de mise en cohérence des différents projets. Ce document d'engagement global est par ailleurs loin d'épuiser toutes les possibilités de développement du territoire. Il donnera lieu à diverses déclinaisons spécifiques dont un Contrat d'Objectifs Territorial pour l'amplification de la troisième Révolution Industrielle (COTTRI) et un Contrat de Transition Écologique et Solidaire (CTES).

Une fois passée la première phase de mise en œuvre des actions sur le territoire de la Sambre-Avesnois & Thiérache, la présente démarche a vocation à être étendue à d'autres territoires du département de l'Aisne. Les conditions de cette extension future font l'objet d'une annexe au présent Pacte.

Trois orientations principales, ayant vocation à être mises en œuvre ou engagées sur une durée courte de **3 ans** afin que la population puisse en mesurer les effets, sont ainsi définies dans le présent document : Combattre les fractures territoriales, soutenir le développement du territoire et valoriser ses richesses.

1- UN TERRITOIRE EN MOUVEMENT

La Sambre-Avesnois & Thiérache a subi de plein fouet des chocs qui ont brutalement stoppé son essor. Face à ce décrochage, des sentiments d'abandon se sont développés, provoquant un phénomène de repli sur lui-même du territoire.

Les acteurs du territoire s'unissent par conséquent pour insuffler du mouvement, de l'activité et de l'innovation. L'ambition est de procéder au désenclavement physique et numérique, à la fois dans les infrastructures mais aussi dans les usages, de libérer l'économie pour soutenir l'activité et l'emploi et de préparer l'avenir en accélérant l'entrée dans la 3ème révolution industrielle.

1-1 Parachever les infrastructures de la mobilité et du numérique

• Les infrastructures routières

Le désenclavement du territoire est une attente forte des habitants. La décision de rendre irréversibles les différents chantiers et de raccourcir les délais avant le début des travaux constitue donc un signal majeur de l'engagement des pouvoirs publics.

Pour procéder à ce désenclavement, une forte impulsion sera



La route nationale 2, principal axe routier du territoire.

donnée à l'amélioration de l'accès routier, en particulier celui de la Route Nationale 2 qui joue un rôle essentiel pour l'économie locale et relie le territoire aux axes autoroutiers principaux. À cette fin, **le contournement d'Avesnes-sur-Helpe sera réalisé, pour une mise en service au plus tard en 2025. Les études et les acquisitions foncières concernant la section entre Avesnes-sur-Helpe et Maubeuge seront également lancées. Enfin, le contournement Nord de Maubeuge sera réalisé.**

L'Etat, avec les collectivités, s'engage en outre dans le cadre du présent pacte à réaliser l'aménagement complet à 2x2 voies de la RN2 et se refuse à se limiter à des aménagements de sécurité ou de fluidification de cet axe. L'Etat s'engage donc, dans le présent pacte, à réaliser les premiers travaux d'aménagement de la mise à 2x2 voies de l'itinéraire entre Avesnes-sur-Helpe et Laon par une première tranche dans le cadre de la première programmation nationale pour le désenclavement routier à hauteur de 17,2M€ sur 3 ans, à parité entre l'Etat et la région. L'Etat et les collectivités s'engagent par ailleurs à poursuivre dans le prochain CPER la mise en 2x2 voies entre Avesnes-sur-Helpe et Laon, dont le coût total est estimé à 450M€, dans le respect du phasage complet des travaux qui sera déterminé dans le cadre du présent pacte.

Une attention particulière sera portée à ce que les travaux conduits soient exemplaires en matière de compensations écologiques,

notamment via la préservation et le développement des haies bocagères caractéristiques de la Sambre-Avesnois & Thiérache.

En outre, au-delà de la RN2, l'Etat appuiera le Conseil Départemental du Nord dans le prochain CPER pour la mise en œuvre du contournement Nord de Maubeuge tandis qu'en Thiérache, avec le soutien de l'Etat et du Conseil régional un plan de mobilité rurale, visant à faciliter la mobilité des habitants et des professionnels, sera porté par le Pays de Thiérache.

• Les infrastructures fluviales et cyclables

La Sambre-Avesnois & Thiérache dispose d'un réseau de canaux très dense qui constitue une opportunité intéressante pour dynamiser le tourisme et offrir une alternative à la route.

Afin d'exploiter au mieux cet atout, **le canal de la Sambre à l'Oise** qui relie le canal de Saint Quentin de Travecy à la frontière belge et permet ainsi des itinéraires touristiques entre le bassin parisien et le réseau fluvial de la Belgique et des Pays-Bas, **sera réouvert à la navigation**. Les acteurs du développement économique du territoire se saisiront également des nouvelles opportunités que la réouverture permettra.

Le territoire cultive par ailleurs un fort attachement au vélo qui se caractérise notamment chaque année par le Grand Prix de Fourmies (arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe) et la Vétiflette à La Capelle (arrondissement de Vervins). **Il est également frontalier et voisin de pays européens dans lesquels la culture du cyclotourisme est forte** (l'Angleterre, la Belgique, l'Allemagne et les Pays-bas sont à moins de deux heures) et traversé par la Scandibérique, axe majeur du tourisme cyclable reliant la Norvège à l'Espagne. Il est donc important de développer les infrastructures afin d'attirer les cyclotouristes étrangers et de développer les mobilités douces de manière générale. À cette fin, le réseau de pistes cyclables sera étendu, rénové et connecté aux réseaux internationaux de cyclotourisme.

• Les infrastructures numériques

La Sambre-Avesnois & Thiérache fait partie des territoires qui subissent une fracture numérique. Or, l'accès à internet et la couverture en réseau de téléphonie mobile sont des outils indispensables pour assurer le développement économique, le rayonnement touristique et le confort de vie des habitants.

L'ambition des pouvoirs publics est donc d'accélérer la **couverture réseau et fibre**. L'objectif est de résorber les zones blanches de téléphonie et d'internet mobile et de déployer la fibre très haut débit en vue d'apporter un service « triple play » à l'ensemble des habitants ainsi que professionnels ainsi que d'atteindre une couverture en fibre de 100% de la zone d'initiative publique d'ici 2022.

En matière de téléphonie mobile, dans le cadre du « New Deal » Etat / opérateurs, les pouvoirs publics chercheront à placer le territoire en position prioritaire dans l'installation des pylônes qui permettront le déploiement de la 4G.

1-2 Développer les usages de la mobilité et du numérique

Les difficultés d'accès à la mobilité ainsi que l'illectronisme sont importants sur le territoire. Cette situation entraîne des conséquences en matière d'accès aux soins, à la formation, aux services publics et à l'emploi. Il est donc primordial, en parallèle du développement des infrastructures, de développer également les usages de la mobilité et du numérique tout en recherchant leur complémentarité.

- **Soutien aux mobilités douces et solidaires via le numérique**

Les innovations en termes de mobilité solidaires seront encouragées telles que : faciliter l'obtention du permis de conduire à coûts réduits ou le préparer au sein des établissements scolaires, développer les garages solidaires ou encore favoriser le covoiturage solidaire porté par les starts-ups. À ces fins, les pouvoirs publics accompagneront le territoire pour qu'il devienne démonstrateur d'applications innovantes. Par ailleurs, l'aide au permis de conduire pour les moins de 30 ans sera mobilisée par le Conseil régional.

De même, pour tirer le plein potentiel de la remise en navigabilité du canal de la Sambre à l'Oise et de l'extension du réseau de pistes cyclables **le territoire sera relié au réseau des « points-noeuds » qui est le réseau de pistes cyclables le plus dense d'Europe**. La Sambre-Avesnois & Thiérache deviendra ainsi le deuxième espace du territoire français à se connecter à ce réseau.

- **Développement des tiers-lieux numériques**

Pour accompagner le déploiement de la fibre il est essentiel de développer une véritable culture du numérique auprès des habitants, des associations et des entreprises. La création de Tiers-lieux, favorisée par l'importante présence de friches industrielles, contribue en plein à cet objectif.

Accessibles à tous les publics (habitants, associations, entrepreneurs, acteurs publics locaux...), ces Tiers Lieux du numérique peuvent combiner plusieurs fonctions : FabLab (atelier de fabrication numérique), Coworking (espace de travail partagé pour faciliter les rencontres entre acteurs et la créativité), Accompagnement de porteurs de projets (appui et conseil), Espace de télétravail ponctuel (pour éviter les déplacements pendulaires) et Médiation numérique (pour sensibiliser et initier aux outils et pratiques numériques). Ces espaces ouverts à tous permettront aux habitants et entreprises de découvrir les usages du numérique et disposer de conseils dans l'utilisation des nouvelles applications (sur smartphone, tablettes, ordinateurs etc.).

Avec le développement des usages numériques, ces Tiers Lieux deviennent des laboratoires qui permettent de réinventer les modes de travail, de collaboration et d'innovation en palliant les problématiques de mobilité et en dynamisant la création d'entreprises grâce au maillage du territoire en lieux de rencontres entre entrepreneurs pour échanger et partager.

1-3 Libérer l'économie et entrer dans la 3ème révolution industrielle

- **Soutien général aux filières et à la création d'entreprises**

En Hauts-de-France et tout particulièrement en Sambre-Avesnois et Thiérache, s'est installée une situation paradoxale dans laquelle un fort taux de chômage coexiste avec une offre d'emploi non négligeable. Résoudre l'équation du dynamisme économique implique donc d'agir à la fois sur l'activité et sur la formation.

Pour agir sur l'activité, deux axes seront travaillés. En premier lieu, les acteurs publics se mobiliseront pour **accompagner les porteurs de projet en matière d'ingénierie**. Outre le pôle d'ingénierie territorial mixte (État / collectivités) de la sous-préfecture d'Avesnes-sur-Helpe institué en 2018, un comité de développement économique du territoire, animé par les sous-préfets, sera créé.

En second lieu, l'État et le Conseil régional accompagneront



Carrière de pierre bleue, élément identitaire du territoire.

également **la structuration des filières** en assurant la déclinaison territoriale des contrats de structuration de filières stratégiques. La forte présence d'industrie justifie une telle démarche dans la mesure où ce secteur implique des chaînes de sous-traitance importantes dont l'implantation et le développement doivent être anticipés et optimisés. La déclinaison de ces contrats permet en outre aux filières d'être labellisées et donc de candidater à des appels à projets publics spécifiques.

Eu égard à la vitalité de son passé industriel, le territoire sera également un préfigurateur de la démarche «100 territoires d'industrie» visant à accélérer la transformation numérique de l'industrie, dont les contours sont en train d'être définis. Une fois le dispositif élaboré, il trouvera à s'appliquer en priorité en Sambre-Avesnois & Thiérache.

L'objectif est d'accompagner la valorisation des atouts économiques du territoire car ils sont considérables. On peut par exemple citer dans l'arrondissement de Vervins la présence de l'entreprise A2MAC1, leader mondial de l'analyse comparative automobile, la West pharmaceuticals (500 salariés), Nestlé (380 salariés), Materne (400 salariés), Godin (235 salariés), Eberspaecher et AML system (210 salariés chacun).

Dans l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe, il convient de citer la présence de l'entreprise Maubeuge Construction Automobiles (groupe Renault, 1630 salariés et 540 intérimaires), l'entreprise AGC Glass à Boussois (300 salariés), leader français du verre plat, Framatome à Jeumont, acteur majeur de la filière nucléaire mondiale (441 salariés et 116M€ de chiffres d'affaires sur le site de Jeumont), l'industriel Forgital Dembiermont (207 salariés) ou encore Vallourec, leader mondial des solutions tubulaires premium.

- **Développement des compétences autour des métiers en tension**

La présence simultanée d'un fort taux de chômage et d'une

abondante offre d'emploi sur le territoire impose de s'engager pour permettre un appariement optimal entre l'offre et la demande de travail. Cela passe en priorité par la formation, qu'elle soit initiale ou continue.

L'objectif est d'**élever le niveau de qualifications en adéquation avec les besoins des entreprises**. À cette fin, le service public pour l'emploi local, l'orientation et la formation (SPELOF) analysera les nouveaux besoins de formation par filières.

Au rang des besoins d'ores et déjà identifiés figurent les champs agricole, industriel et numérique pour lesquels des initiatives ont déjà été conduites ou sont en train de l'être. Ainsi pour le secteur agricole, l'offre de formation en enseignement agricole sera renforcée, avec la création de nouvelles formations et l'implantation d'un internat pour permettre à davantage d'élèves du territoire de s'inscrire. Pour répondre aux besoins de l'industrie, une licence professionnelle « Robotique et Vision » a été lancée à la rentrée 2018 à Aulnoye-Aymeries, en lien avec l'Université de Valenciennes. Il conviendra d'en assurer la promotion auprès des jeunes du territoire. Enfin, s'agissant du numérique, deux formations de type Grande École du Numérique ont été déployées à Maubeuge et à Fourmies. Ces formations sont destinées à des jeunes motivés mais sans pré requis. Le présent pacte est l'occasion de s'engager pour renforcer ces initiatives et les faire connaître.

Au-delà de ces démarches déjà conduites, un renforcement des actions de formation dans les domaines de développement stratégiques qui font consensus entre les collectivités et l'État et qui figurent dans le SRDEII **sera entrepris**. À cette fin, le Conseil régional mobilisera au sein du territoire l'ensemble des dispositifs de son Programme Régional de Formation. Par ailleurs, le Plan d'Investissement dans les Compétences 2019-2022 permettra notamment de renforcer et de soutenir les initiatives visant à élever le niveau de qualification des personnes les plus faiblement qualifiées et plus précisément l'acquisition de compétences professionnelles recherchées par les entreprises du territoire.

La formation initiale, qui participe dès le plus jeune âge de l'adéquation emploi / compétences sera également mobilisée. À cette fin, une évolution de la carte des formations initiales sera proposée par le rectorat afin de répondre au mieux aux besoins de l'économie locale. Les orientations porteront notamment sur la revitalisation du lycée professionnel de Jeumont, la création de formations dans le domaine du numérique et l'essaimage du dispositif de partenariat entre les lycées et les entreprises, déjà expérimenté dans le Valenciennois. Ce dispositif permet le recrutement en alternance d'élèves aux profils variés au sein d'entreprises partenaires qui, par la suite, pourront les recruter dans le cadre de leur plan de développement.

De manière générale, l'orientation des élèves en formation initiale sera également mise davantage en cohérence avec les besoins des entreprises locales. La relation école / entreprise sera renforcée dans le cadre des bassins d'éducation et les activités des Centres d'information et d'orientation de Maubeuge et d'Hirson feront l'objet d'une attention accrue, avec le souci de les moderniser.

- **Accélération de l'entrée dans la troisième révolution industrielle**

À l'heure du développement durable, stimuler l'économie ne suffit plus, il est également essentiel de la repenser. La troisième révolution Industrielle y contribue en plein car elle est à la convergence de trois mutations majeures: la transition énergétique, la révolution numérique et des nouveaux modèles économiques

réconciliés avec nos ressources naturelles et humaines. L'essor de cette démarche est un levier puissant d'aménagement et de développement économique à condition que l'on repense les processus de planification urbaine, d'aménagement du territoire, et les liens entreprises / territoires / habitants. Une nouvelle manière pour les entreprises de « coopérer » avec les acteurs du territoire serait utile, de même qu'une nouvelle manière pour les habitants de participer au destin de leur territoire serait à impulser et à promouvoir.

Dans la région Hauts-de-France, l'attachement à la troisième révolution industrielle a reçu une forte impulsion lors de la rencontre, en novembre 2017 à Fourmies, entre la CCI de région, le Conseil régional et Jeremy Rifkin. C'est donc au cœur de la Sambre-Avesnois & Thiérache qu'est née de l'ambition de faire de la région, territoire de tradition industrielle, un pionnier de l'économie de demain, basée sur la transition énergétique et les technologies numériques.

Le territoire est donc particulièrement attentif à ce que cette dynamique se poursuive et s'amplifie. Il dispose, de par l'importance de l'agriculture et de l'industrie dans son tissu économique, d'importants atouts pour ce faire. Dans cette perspective, trois axes seront principalement travaillés.

En premier lieu, la recherche de nouveaux modèles énergétiques. La forte présence d'industrie permet de conduire des projets de récupération de la chaleur dite « fatale » produite par les activités industrielles et de l'utiliser dans des réseaux de chaleur urbain. De même, l'importante ressource en bois (le territoire constitue la partie la plus boisée des Hauts-de-France) ainsi que de nappes d'eau chaudes permettent de se lancer dans l'exploitation de la filière bois-énergie et de la géothermie.

En deuxième lieu, la valorisation non agricole des produits ou sous produits de l'agriculture. Les effluents d'élevage, l'herbe des prairies impropres à l'élevage, les feuilles de betteraves (dont l'Aisne, où est situé l'arrondissement de Vervins) est le premier producteur national, sont autant de matières premières qu'il est possible d'utiliser à des fins de production d'isolants, d'engrais, de molécules chimiques ou de médicaments.

La bioéconomie, c'est-à-dire l'utilisation des ressources biologiques (bio ressources) de la terre et de la mer comme matière première pour la fabrication de produits d'alimentation humaine et animale, la production industrielle, la production de matériaux et la production d'énergie participe également de cette démarche et constitue un tremplin très intéressant pour dynamiser l'économie locale et contribuer à sa mutation. À cet effet, le Conseil régional recherchera à la stimuler au travers de sa stratégie régionale bioéconomie dont le master plan collaboratif a été adopté fin septembre 2018.

En troisième lieu, la modification des pratiques économiques existantes pour les rendre davantage durables. Dans ce domaine, un chantier intéressant sera conduit en matière de préservation de la ressource en eau. Le territoire connaît en effet un paradoxe entre une situation tendue sur la ressource en eau et une consommation massive de cette même ressource par l'industrie des carrières qui pompe et rejette des quantités non négligeables d'eau dans la nature.

Pour tâcher de pallier cette situation, un travail d'**optimisation des nappes d'exhaures** afin de les rendre potables pour la consommation humaine sera mené avec le soutien de l'ARS. Celle-ci accompagnera les porteurs de projets dans les carrières

pour construire des dossiers techniques cohérents avec le cadre réglementaire et les enjeux de préservation de la qualité de l'eau. Cette démarche permettra d'**optimiser les captages** et d'**alimenter les réseaux de distribution d'eau des arrondissements voisins** dans une logique d'optimisation de la ressource et de solidarité territoriale. Pour mettre en œuvre ces démarches, des outils et moyens spécifiques seront mobilisés :

- un apport en animation et en financements d'actions par un contrat d'objectifs territorial pour l'accélération de la Troisième révolution industrielle (COTTRI) ;
- un contrat de transition écologique et solidaire (CTES) accélérateur de projets et concentrateur de crédits, qui permettra un soutien

renforcé en ingénierie de projets.

En outre, pour les actions qui concernent, d'une part la valorisation non agricole des produits issus de l'agriculture – en particulier pour la production d'énergie (méthanisation en premier lieu) – et d'autre part le développement des circuits de proximité (unités de transformation, approvisionnement de la restauration scolaire), les outils de financement proposés dans le volet agricole du Grand plan d'investissement (5M€ sur 5 ans à l'échelle nationale) seront mobilisés spécifiquement pour le territoire qui sera ainsi érigé en démonstrateur de la mise en œuvre de ce plan.

2- UN TERRITOIRE D'ACCOMPLISSEMENT

La Sambre-Avesnois & Thiérache présente des indicateurs socio-économiques dégradés du fait des ravages que le territoire a subi et de la désindustrialisation pour ne citer que ces deux éléments. Le présent pacte est donc l'occasion de s'engager dans une démarche de réparation de ces dommages et surtout de bâtir un socle solide pour permettre son plein accomplissement.

A cette fin, les pouvoirs publics s'engagent à prévenir et à lutter contre la pauvreté, à garantir l'accès de toutes et tous à la santé et à adapter le dispositif d'éducation aux besoins du territoire.

2-1 Protéger les plus fragiles en luttant contre la pauvreté et en renforçant la cohésion sociale

- **Placer la Sambre-Avesnois & Thiérache au cœur de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté**

Au sein de la région Hauts-de-France, particulièrement concernée par la pauvreté (2ème région la plus pauvre de France), la Sambre-Avesnois & Thiérache fait partie, avec le bassin minier, des secteurs où les facteurs de précarisation de la population sont les plus prégnants.

Le taux de pauvreté moyen est de 25 % sur les deux arrondissements. Dix communes figurent parmi les plus pauvres de France, sachant que de manière générale, le revenu moyen dans l'ensemble des communes des communes du territoire est d'ores et déjà inférieur aux moyennes nationales et régionales. En effet, la part de la population vivant avec un bas revenu sur les deux arrondissements est de 30,5 % soit plus de 11 points au-dessus de la moyenne nationale et 6 points au-dessus de la moyenne régionale. Cette situation sociale justifie la présence de 13 quartiers prioritaires de la politique de la ville en Sambre-Avesnois & Thiérache.

Cette précarité concerne tous les âges à commencer par les enfants et les jeunes. La part des enfants vivant dans une famille dont les parents ne sont ni en emploi ni en formation est de 25 % dans l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe et de 19 % dans celui de Vervins (elle est de 11 % au niveau national). 30 % des jeunes ne sont ni en emploi ni en formation. Enfin, parmi la forte proportion de personnes privées d'emploi (20 % de la population active), plus de la moitié l'est depuis plus d'un an (55,6 % dans l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe et 57,2 % dans celui de Vervins).

De très nombreux facteurs freinent l'inversion de cette tendance. Parmi ceux-ci, il convient de citer la surreprésentation des grossesses précoces (43 % des mères ont leur premier enfant avant 20 ans) qui conduit les jeunes femmes à décrocher du système scolaire et à se retrouver sans formation.

En parallèle, le déficit de places en crèches conduit les enfants à devoir être gardés à la maison ce qui amplifie les difficultés d'accès à la formation et à l'emploi des mères et pénalise les enfants eux-mêmes. Ainsi, 27 % des enfants du territoire présentent des troubles langagiers tandis que 56 % des actifs n'ont pas le baccalauréat.

Pour endiguer puis inverser cette tendance, il est impératif de prévenir et de lutter contre la pauvreté dès le plus jeune âge. Dans cette optique, la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté constitue une opportunité exceptionnelle de renforcer le soutien aux opérateurs du champ social et aux publics fragiles en s'appuyant sur les collectivités.

Les objectifs sont de développer la prévention de la pauvreté, qui combat les inégalités avant qu'il ne soit trop tard, de travailler l'universalité qui donne les mêmes droits à chacun, et de permettre la dignité de toutes et tous par l'aide, l'accompagnement, la présence et le travail comme clef de l'émancipation pour toutes celles et ceux qui peuvent y avoir accès car c'est ce qui permet à chacun de construire véritablement sa vie.

Dans ce cadre, l'ambition des pouvoirs publics est de placer la Sambre-Avesnois & Thiérache au cœur de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Dans cette perspective, le préfet de région convoquera sous un an une conférence régionale de la prévention et de la lutte contre la pauvreté en Sambre-Avesnois & Thiérache qui sera le cadre du portage collectif des objectifs des politiques sociales territoriales.

D'ores et déjà, le présent Pacte est l'occasion de mener des actions concrètes pour lutter contre la pauvreté avec l'accroissement du nombre garanties jeunes en faveur du territoire, la création de deux nouveaux centres sociaux (à Avesnes-sur-Helpe et à Fourmies) ou encore d'une Maison des adolescents dans l'Aisne.

- **Aider à l'insertion par l'emploi**

L'une des principales difficultés du territoire en termes socio-économique est l'installation durable du chômage, en particulier

de longue durée. Cette situation éloigne les personnes concernées de la vie sociale et tend à rompre leur lien avec les institutions.

L'aide et l'accompagnement au retour à l'emploi sont donc déterminants. Dans ce cadre, les pouvoirs publics, notamment les départements, avec l'ensemble des acteurs de l'insertion et de la formation (l'Etat, Pôle Emploi, Région, etc...) se mobiliseront pour permettre à ceux qui sont les plus éloignés de l'emploi, et tout particulièrement les allocataires du RSA, de se réinsérer par le travail.

A cette fin, l'**aide à l'insertion** des bénéficiaires des minimas sociaux **sera renforcée**. L'Etat et les collectivités mobiliseront plus fortement encore le dispositif de **l'insertion par l'activité économique** par de nouveaux opérateurs à hauteur de 17% de l'enveloppe régionale Hauts-de-France. Dans le même esprit, les pouvoirs publics travailleront à anticiper la généralisation des dispositifs d'insertion qui ont fait leurs preuves à l'image des «emplois francs» et de «territoires zéro chômeurs». Le service public de l'emploi mettra ainsi tout en oeuvre en amont pour être prêt à déployer ces dispositifs en Sambre-Avesnois & Thiérache dès la fin de leur expérimentation.

Ces démarches seront doublées d'un engagement contre l'illettrisme, l'illectronisme, le décrochage et l'évitement scolaire, qui sont davantage présents sur le territoire que dans le reste de la



Le familistère Godin à Guise, symbole du dynamisme ouvrier du territoire.

région et constituent des freins très importants à l'insertion. Sans ces « socles » élémentaires, le retour ou l'accès à l'emploi sont en effet très difficiles.

- **Renforcer le soutien aux quartiers prioritaires de la politique de la ville**

Si en Hauts-de-France la pauvreté et les difficultés sociales sont très présentes, cela se concentre tout particulièrement dans certains pans du territoire et au sein de ces espaces eux-mêmes, dans des quartiers précis.

Le territoire comporte ainsi plusieurs espaces relevant de la politique de la ville (13 quartiers prioritaires dont 4 d'intérêt national) où les problématiques de frein à la mobilité (66 % des habitants du quartier des Provinces française, à Maubeuge n'ont pas le permis de conduire), de déscolarisation, de délinquance et de radicalisation sont particulièrement présentes.

Des actions fortes sont menées dans ces quartiers, à l'image de

ceux situés en Communauté d'agglomération de Maubeuge Val de Sambre. Les axes prioritaires retenus pour l'année 2019 dans ces quartiers sont le développement économique et l'emploi, la lutte contre les discriminations, l'image des quartiers, la santé et la culture. Les partenaires du contrat de ville ont ainsi reconnu que ces thématiques impliquaient un engagement financier particulier. Des groupes de travail ont été créés pour réfléchir à la manière d'améliorer les actions menées en la matière et renforcer considérablement leur efficacité. Cette initiative démontre les besoins considérables constatés sur le territoire.

Le présent pacte est l'occasion de maintenir ces efforts mais aussi et surtout de renforcer les actions menées dans le cadre des contrats de ville sur l'emploi, le développement économique et les dispositifs de droit commun au travers notamment du plan d'investissement compétences. Il s'agit également de mobiliser les dispositifs relevant de l'éducation nationale pour lutter contre la déscolarisation, dont le récent programme « Devoirs faits » ainsi que les actions menées dans le cadre des programmes de réussite éducative ou visant à renforcer le lien entre l'éducation et la culture.

Sur un autre registre, afin de favoriser la mobilité des savoirs et des individus, des passerelles entre le monde rural, prépondérant sur le territoire, et l'environnement urbain dit « prioritaire » seront déployées. Développer des stages d'immersion dans les exploitations agricoles est notamment une solution. La mise en place de travaux d'intérêt général en lien avec le milieu agricole est également une piste envisagée.

- **Réduire les inégalités entre les femmes et les hommes**

Enfin, pour assurer une cohésion sociale qui soit cohérente avec la grande cause du quinquennat qu'est l'égalité entre les femmes et les hommes, des actions spécifiques seront conduites en faveur des femmes du territoire. La situation de ces dernières est en effet préoccupante avec une très forte présence des grossesses précoces, un taux d'emploi faible et des violences importantes.

Il convient donc en premier lieu de valoriser les figures de réussite féminine du territoire qui sont nombreuses. Pour les mettre en lumière et créer un effet d'entraînement, un système de « **cordées de la réussite des femmes** » sera mis en place.

Les parcours exemplaires et les réussites individuelles des femmes sur le territoire sont actuellement passées sous silence alors qu'elles sont nombreuses. Il convient donc de mobiliser ces forces vives pour stimuler une dynamique positive en donnant envie et fierté aux femmes du territoire. La logique du dispositif sera de créer un « noyau dur » d'exemples féminins et de créer un réseau qui organisera des événements pour attirer le public féminin et lui offrir un soutien spécifique dans la réussite personnelle et professionnelle.

Dans le même temps, des partenariats spécifiques entre les associations d'accueil de femmes victimes de violences et des entreprises seront développés afin de mener des actions de réinsertion professionnelle. Ces partenariats permettront de faire assurer des formations par les entreprises, de reconnaître les compétences acquises par un certificat et d'insérer dans l'emploi. Une action spécifique sur les femmes et l'industrie (« Réussir aussi pour elles »), secteur en tension du territoire, sera également conduite.

Pour **lutter contre les violences faites aux femmes**, sera mis en

place un « dépôt de plainte en ligne » pour les personnes victimes de violences conjugales, notamment par le biais d'une plateforme de signalement gérée par des policiers spécifiquement formés par la MIPROF (Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains) pour informer et orienter les victimes de violences sexistes et sexuelles.

En parallèle des « **contrats locaux de lutte contre les violences** » seront également mis en place pour permettre un meilleur repérage des victimes par un travail en réseau des professionnels de la santé, de la justice, de l'éducation, des forces de l'ordre et du tissu associatif.

2-2 Garantir l'accès de toutes et de tous à la santé et à l'éducation

• Renforcement du dispositif de santé

Les arrondissements d'Avesnes-sur-Helpe et de Vervins ont été identifiés dans le plan régional de santé (PRS) comme **des territoires en situation socio-sanitaire très défavorables**. L'espérance de vie y est plus faible que sur le reste du territoire national, notamment du fait de l'importance des comportements défavorables à la santé. Les problématiques d'addiction, de tabagisme (+ 27 % de mortalité liée au tabac sur la Sambre-Avesnois par rapport à la moyenne nationale), de cancers non dépistés et de diabète (+37 % de diabète de type 2 par rapport à la moyenne nationale) sont particulièrement préoccupantes.

Face à ces besoins de santé, si les professionnels sont mobilisés, **la démographie médicale reste fragile**, qu'il s'agisse de la médecine hospitalière (dans les hôpitaux, plus de 50 % des médecins sont titulaires de diplômes étrangers) ou de la médecine de ville. Par conséquent, le présent pacte est l'occasion de renforcer l'attractivité des territoires, en particulier les moins denses, c'est-à-dire à la fois ceux où un manque d'offre est constaté ou prévisible à terme, ainsi que ceux où l'offre est présente mais nécessite d'être mieux organisée.

Dans cette perspective les actions proposées portent tant sur le champ ambulatoire, à travers le développement des maisons de santé pluri-professionnelles (MSP), qu'hospitalier, via la création d'un nouveau centre hospitalier à Maubeuge (115M€) et le renforcement des dispositifs visant à l'engagement des praticiens dans la carrière hospitalière. Dans la même logique, la mise en réseau des unités hospitalières de proximité (à l'image de celles de Vervins, Hirson et Guise) sera poursuivie. La priorité est la rédaction d'un projet médical commun par les trois établissements afin de développer une offre médicale complémentaire. Dans un second temps, les adaptations organisationnelles et architecturales concourant à la mise en œuvre de ce projet médical pourront alors être envisagées. Par ailleurs, le présent pacte est aussi l'occasion de compléter les dispositifs de santé en implantant par exemple une maison des adolescents dans l'Aine, qui n'en est pas dotée, ainsi qu'en augmentant la couverture du territoire en équipes mobiles psychiatrie / pauvreté. Enfin, la Région mobilisera également ses dispositifs d'attractivité à destination des professionnels médicaux tels que le système d'assistants à temps partagés, le remboursement d'indemnités de déplacement ou encore la fidélisation des étudiants paramédicaux et sages-femmes.

Dans le même temps, il convient de promouvoir un environnement favorable à la santé et d'agir sur les comportements dès le plus jeune âge via la promotion des comportements favorables à

la santé. L'objectif est de répondre aux besoins spécifiques du territoire c'est-à-dire prévenir les facteurs de risque sur l'état de santé des populations (alimentation, lutte contre la sédentarité, actions sur les conduites addictives notamment le tabagisme, accès aux dépistages des cancers...). Sur ce point le Conseil régional en complément des actions portées par l'ARS et les autres collectivités, cherchera à faire perdurer son soutien à l'Espace Ressources Cancers de Maubeuge, dont les missions consistent à informer, accueillir et offrir une écoute aux patients atteints de cancers ainsi qu'à leurs proches, et leur proposer un accompagnement. En outre, il promouvra activement ses actions visant à encourager la pratique sportive pour améliorer la santé. En dernier lieu, par sa politique de soutien à la prévention, il accompagnera les démarches de prévention des comportements à risque en particulier dans les lycées, mais également en matière de prévention des maladies cardio-vasculaires des publics les plus précaires.

Enfin, le pacte est l'occasion de conduire **le défi de la révolution numérique** en facilitant l'accès des usagers aux professionnels de santé et aux structures de soins dans tous les territoires, y compris les plus isolés. Le développement de la télémédecine constitue l'un des leviers essentiels pour abolir les distances et compléter l'offre présente sur les territoires. Une attention particulière est portée à l'accès des territoires ruraux et à l'accès de la population âgée à ce nouveau type de prestations.

• Un dispositif d'éducation adapté aux besoins du territoire

La Sambre-Avesnois & Thiérache connaît, notamment dans les zones rurales, une baisse de la démographie scolaire. Face à cela, le Rectorat et la DRAAF (autorité académique de l'enseignement agricole) s'engagent aux côtés des collectivités pour **accompagner l'évolution de l'offre scolaire en milieu rural**, la mise en réseau des établissements et l'élaboration des projets éducatifs de territoire. Par ailleurs, **l'attractivité des internats**, qui offrent aux élèves la possibilité de poursuivre la formation de leur choix sans contrainte géographique, dans un cadre favorable à leur réussite scolaire et à leur épanouissement personnel, sera également renforcée.

Dans le même temps, il s'agira de **lutter contre le décrochage et l'évitement scolaire par tous les moyens**. Dans cette optique, des dispositifs ambitieux et dérogoatoires du droit commun seront expérimentés pour garantir à tous les élèves une maîtrise solide des savoirs fondamentaux à l'entrée en 6ème, en particulier la lecture. En outre, pour endiguer la réticence à la mobilité constatée sur le territoire, source de nombreuses orientations « par défaut » conduisant souvent à l'échec et au décrochage scolaire, un parcours d'éducation à la mobilité sera expérimenté sur le territoire. Enfin, pour offrir un soutien renforcé aux jeunes décrocheurs qui souhaitent reprendre un parcours scolaire, un « micro-lycée » sera créé à Maubeuge, comme cela a été fait dans le bassin minier, pour accompagner ces élèves vers l'obtention du baccalauréat.

Le renforcement du dispositif éducatif veillera également à répondre aux besoins du territoire en matière de professionnels de santé et de personnel d'éducation. À cette fin, le dispositif « Excellence santé », développé en partenariat avec l'ARS sera diffusé à l'ensemble du territoire en s'appuyant sur le lycée Joliot-Curie d'Hirson, où il est déjà implanté. Cette innovation permet à des jeunes lycéens d'augmenter leurs chances de réussite dans les formations santé, notamment les études de médecine. Ce dispositif d'excellence est aussi un pari sur l'avenir : en ayant leurs attaches familiales et sociales dans la région, ces futurs

professionnels de santé seront d'autant plus enclins à s'y installer. Une cordée du même type sera également créée afin d'inciter les jeunes à s'engager vers les métiers de l'enseignement et à s'établir après leur concours sur le territoire.

En dehors des enseignements proprement dits, le présent pacte est également l'occasion de s'engager pour permettre à tous les élèves du territoire d'avoir accès à des activités périscolaires et culturelles de qualité. A cette fin, le rectorat accompagnera spécifiquement les collectivités pour tirer le plein potentiel du Plan mercredi. Une attention particulière sera portée à l'accès à des activités de qualité qui devront donc pouvoir être proposées sur l'ensemble du territoire. Dans le même temps, le parcours d'éducation artistique et culturel des élèves sera renforcé. En l'état actuel des choses, les élèves sont trop souvent amenés à effectuer des déplacements pour aller chercher l'offre culturelle. Il s'agira donc de faire venir la culture sur le territoire, notamment via l'accueil d'artistes en résidence.

Enfin, dans un souci de mobilité des savoirs et d'égalité des élèves de tout le territoire en matière d'accès aux nouvelles technologiques, le numérique éducatif sera fortement soutenu.

Les Tiers-lieux numériques seront au cœur de cette démarche et pourront héberger des formations universitaires hybrides de type grande école du numérique. La réticence à la mobilité est en effet souvent la cause d'une non poursuite d'études dans l'enseignement supérieur. L'université de Valenciennes possède une antenne universitaire à Maubeuge, sur des thématiques ciblées. Après une étude sur les comportements post-bac des élèves du territoire, il pourra être envisagé de développer une offre de formation numérique hybride de 1ère année (physique en université et en ligne dans les Tiers-lieux) afin d'aider les jeunes à s'engager dans l'enseignement supérieur.

Au-delà des espaces physiques, les espaces numériques seront également soutenus. Ainsi, en matière d'éducation, le déploiement d'un Environnement Numérique de Travail (ENT) 1er degré sera proposé aux écoles du territoire, sur le modèle de l'ENT bassin minier, afin d'améliorer la parentalité avec l'accompagnement des enfants et de favoriser la communication des parents avec l'école;

Par ailleurs, les communes éligibles à un financement de l'État dans le cadre du plan ENIR (Écoles Numériques Innovantes et Ruralité) destiné à accompagner les communes rurales dans l'équipement numérique des écoles et dans la mise en place de projets pédagogiques innovants, seront accompagnées dans le montage de leur projet. Pour les écoles très rurales du territoire, l'implantation d'équipements numériques innovants tels que les fablabs sera également recherchée.

Pour accompagner cette dynamique, l'élaboration de feuilles de route numérique, véritable schéma du numérique pour le territoire, soutenu par le conseil régional, en lien avec le dispositif régional Tiers lieux numériques, sera encouragée. La mise en œuvre de ces feuilles de route peut être cofinancée par les fonds européens sur les thématiques de la E éducation, E inclusion, E administration et E santé.

2-3 Un service public de proximité réinventé

Le présent pacte est l'occasion de garantir à la Sambre-Avesnois & Thiérache que, non seulement, l'État reste présent sur le territoire mais également qu'il renforce sa présence.

En premier lieu, il s'agit de **garantir la sécurité des habitants.**

À cette fin, une action sur les infrastructures sera conduite via la construction et la rénovation de bâtiments pour les forces de sécurité intérieure. En outre, au-delà des investissements dans les infrastructures, des moyens et dispositifs nouveaux seront déployés. En particulier, un dispositif de quartier de reconquête républicaine sera instauré.

Une Maison de l'État sera créée à Avesnes-sur-Helpes, sur le modèle de la sous-préfecture de Vervins. Le statut de capitale administrative de l'arrondissement éponyme sera ainsi conforté. Cette Maison de l'État regroupera dans un même lieu des services actuellement dispersés, au premier rang desquels les services de la sous-préfecture et ceux de l'administration en charge des finances publiques. Cela permettra davantage de cohérence dans l'action, de coordination et de mutualisations de moyens.

Dans le même esprit, l'administration en charge des finances publiques assurera le maintien de sa présence sur l'ensemble du territoire et mettra en place une organisation adaptée aux nouveaux modes de travail des agents et d'accueil du public, en veillant à l'accompagnement des usagers vers le numérique.

En parallèle, pour soutenir les capacités d'ingénierie territoriale du territoire, ce dernier sera constitué en démonstrateur dans le cadre du déploiement des prestations d'ingénierie de la nouvelle Agence nationale de cohésion des territoires.

Par ailleurs, l'accès aux services publics de proximité sera facilité par l'implantation de nouveaux lieux mutualisés et polyvalents qui viendront compléter l'offre des maisons de service au public. C'est ainsi qu'en lien avec le Schéma départemental d'accessibilité des services au public (SDASP), l'expérimentation de « **service public itinérant** » de la Communauté de communes Thiérache Sambre et Oise à Guise deviendra laboratoire du déploiement innovant des services publics sur le territoire du présent pacte. Les services des deux sous-préfectures, Vervins et Avesnes-sur-Helpe, ainsi que ceux de l'administration en charge des finances publiques, seront les premiers à participer à cette offre nouvelle de service public. L'objectif est, à terme, de permettre la couverture en service public itinérant de tous les espaces où cela aura été identifié comme nécessaire.

Enfin, pour davantage de proximité dans la GRH des personnels de l'éducation nationale sur le territoire, le bassin de Sambre-Avesnois fera l'objet d'une expérimentation académique pour mettre en place une GRH de proximité visant à la fois l'amélioration du suivi individuel des agents, l'accompagnement des cadres de l'Éducation nationale ainsi que la stabilisation des personnels nouvellement nommés, issus pour la plupart de la métropole lilloise.

3- UN TERRITOIRE DE TRANSMISSION

Les richesses, réelles, de la Sambre-Avesnois & Thiérache, sont trop peu valorisées. Le potentiel d'attractivité du territoire n'est par conséquent pas assez exploité. La 3e ambition du pacte est ainsi de redonner au territoire une image positive, qui rendra aux habitants leur fierté légitime et rayonnera sur les territoires voisins.

3-1 Faire fructifier les richesses agricoles et naturelles

Le patrimoine agricole et environnemental de la Sambre-Avesnois & Thiérache est un joyau méconnu, dont les signataires du Pacte s'engagent à assurer le développement

- **Le Parc naturel régional et le tourisme de nature**

Il s'agit de créer un fait territorial qui transcende les frontières administratives et permette d'**unir la Sambre-Avesnois & Thiérache autour de la mise en valeur et de la préservation de son patrimoine naturel**. Dans cette optique, l'extension du périmètre du Parc naturel régional de l'Avesnois sera envisagée, pour englober les espaces remarquables de l'arrondissement de Vervins.

Les possibilités nombreuses en matière de tourisme vert seront également soutenues. À cette fin les pouvoirs publics soutiendront notamment la dynamique du tourisme fluvial et du cyclotourisme, en particulier le long de l'Eurovéloroute 3 qui emprunte le chemin de halage du canal de la Sambre à l'Oise. Une densification du maillage de circuits vélos ou reconversion d'anciennes voies-ferrées en vélos-routes seront travaillées.

- **Une agriculture diversifiée, durable, performante et valorisée dans des circuits de proximité**

L'agriculture doit être un levier de développement global du territoire. À cette fin, les pouvoirs publics soutiendront la mise en place d'un projet alimentaire territorial dans chacun des deux arrondissements, en veillant notamment à la cohérence et aux synergies nécessaires entre les deux. Une attention particulière sera apportée à la reconnaissance de la qualité de la production locale et typique (notamment en soulignant la forte contribution des prairies dans certaines productions comme le lait), ainsi qu'à son importante composante biologique. Le développement de l'agrotourisme doit être étendu en s'appuyant sur les activités agricoles labellisées telles que l'AOP Maroilles ou encore des démarches de marque (comme le Pavé Bleu).

Dans le même temps, des effets d'entraînement à la fois économique et de cohésion sociale seront recherchés via **le soutien aux circuits de proximité**. Un partenariat sera instauré entre les producteurs du territoire et les acteurs publics à l'échelle de la région afin d'approvisionner les cantines en produits locaux, notamment celle de la Métropole européenne de Lille. Cette démarche concourra à l'amélioration de la qualité de l'alimentation et s'accompagnera d'une éducation aux bons réflexes alimentaires.

Dans une logique d'innovation et d'économie circulaire, seront également explorées et soutenues les perspectives nouvelles offertes par **la valorisation non-alimentaire de la production**

agricole. L'utilisation de sous-produits de l'agriculture non valorisables dans l'alimentation, sera expérimentée pour la production d'énergie par différents moyens adaptés aux caractéristiques des exploitations, en particulier la méthanisation en petites unités, le bioraffinage et la pyrolyse du bois. Le maintien des prairies et l'entretien des haies bocagères et des forêts seront également favorisés.

Le territoire de la Sambre-Avesnois & Thiérache sera ainsi inscrit dans la transition énergétique et les éleveurs disposeront de perspectives de revenus complémentaires les rendant moins dépendants des fluctuations des prix agricoles.

L'enseignement agricole jouera un rôle déterminant dans cette dynamique globale en matière de formation et d'animation locale, en partenariat avec les acteurs locaux, et par le développement de nouvelles offres.

3-2 Affermir le dynamisme de la culture et du tourisme

Le dynamisme culturel et touristique constitue un élément fondamental de l'attractivité du territoire et du bien-être quotidien de ses habitants. **Des atouts sont d'ores et déjà présents** à l'image du **Musverre**, à **Sars-Poteries**, le **Famillistère Godin** à **Guise** ou encore la **station verte du lac du Val-Joly**. L'objectif des pouvoirs publics est de renforcer et de multiplier ces atouts, en cultivant un haut niveau d'ambition.



Le Musverre à Sars-Poteries, un équipement culturel d'exception.

- **Soutien à la culture**

Il s'agit de soutenir la création artistique et sa diffusion au plus grand nombre, dans une logique de démocratisation de la culture. Un signal fort sera donné en la matière via la création d'un pôle des musiques actuelles qui dotera le territoire d'un espace de création et de promotion de la musique de premier plan.

Il convient également de renforcer les équipements présents, notamment les musées, et de les interconnecter. Cela passe par les établissements eux-mêmes ainsi que leur environnement immédiat pour prolonger le passage des visiteurs sur le territoire. Dans cette optique, des pôles culturels et touristiques seront créés et aménagés. Par ailleurs, le territoire se portera candidat pour s'inscrire dans le mouvement des **Micro-Folies**. En parallèle, pour tirer le plein potentiel des équipements présents et à venir, une mise en réseau sera conduite afin de mettre en cohérence les différentes programmations et événements. L'objectif est de

créer un « cluster » des équipements et évènements culturels en s'appuyant sur les « pépites » du territoire et de ses alentours (tels que la Manufacture, à Fourmies).

Enfin, il s'agit de promouvoir des évènements qui démontrent le dynamisme du territoire, dans la lignée des différents festivals musicaux organisés chaque année. Le choix de Villers-Cotterêts pour devenir la future cité de la francophonie offre par exemple une belle opportunité pour construire une action autour de Léo Ferré et de la poésie française en général. Ce type d'évènement permettra de créer des ponts entre l'offre culturelle de la Sambre-Avesnois Thiérache et celle de ses alentours immédiats, dans une logique de rayonnement.

- **Soutien à la stratégie touristique**

Pour donner son plein effet à la valorisation de la culture et du patrimoine, une stratégie touristique cohérente et globale doit être développée à l'échelle du territoire, en s'appuyant notamment sur les initiatives « Destination Avesnois » et « Pays de Thiérache ».

En l'état actuel des choses, les initiatives en matière de tourisme sont dispersées sur le territoire. Leur rapprochement permettra d'obtenir plus de retombées et plus d'attractivité. L'objectif est de créer un fil rouge entre les différents « points d'accroche » de la Sambre-Avesnois & Thiérache afin de prolonger le temps de passage des touristes.

Cette stratégie prendra notamment en compte le fort potentiel du territoire en matière d'agrotourisme (dans le secteur de Maroilles en particulier), qui concourt au dynamisme du secteur agricole de manière générale. En outre, elle s'attachera à faire la promotion du territoire à destination des futurs visiteurs de Lille Design 2020 et des jeux olympiques de 2024.

Au-delà de cette stratégie, le soutien au tourisme pourra se traduire par l'élaboration d'un contrat de rayonnement touristique Sambre-Avesnois & Thiérache au regard des candidatures des territoires à l'appel à manifestation d'intérêt (lancé en juillet 2017 par le Conseil Régional Hauts-de-France) pour créer des espaces de rayonnement touristique.

- **Soutien à l'animation de la vie locale**

Au travers du dispositif « Hauts-de-France en Fête », le Conseil régional soutient des manifestations locales valorisant ses talents, produits, patrimoines, traditions... Cet accompagnement permet l'émergence de nouvelles dynamiques territoriales et témoigne d'une attention particulière à l'animation du monde rural. Le présent pacte est donc l'occasion d'inviter les collectivités de la Sambre, de l'Avesnois et de la Thiérache à se saisir de ce dispositif.

3-3 Valoriser le patrimoine antique et historique

Le patrimoine du territoire témoigne de l'attractivité qui fut la sienne aux époques passées. On peut notamment y lire en filigrane **la présence des Nerviens** dans l'antiquité et **l'ingéniosité des fortificateurs** (Vauban et Serré de Rivières notamment) qui ont dû user de leurs talents pour organiser la défense de la frontière.

On y lit également **l'héritage ouvrier et agricole** à travers, notamment, les maisons en pierre bleue, le projet du Familistère de Guise ou encore le patrimoine rural (épis de faïtage, églises et fermes fortifiées...). Tout ceci constitue **un ensemble de richesses**

qui exigent une préservation soignée et légitiment une mise en valeur ambitieuse.

Un effort particulier de mise en valeur du patrimoine historique doit donc être entrepris pour valoriser ces atouts. Parmi eux, le Forum antique de Bavay, qui est l'un des plus grands fora gallo-romains découvert à ce jour, mérite de voir son attractivité et sa conservation améliorées.

Dans le même esprit, de nombreux éléments patrimoniaux remarquables méritent d'être davantage mis en valeur. Les fortifications érigées par Vauban à Le Quenoy comptent parmi les mieux conservées et les plus représentatives de son œuvre. A ce titre, elles sont susceptibles d'être inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO à l'image des nécropoles de Le Sourd et Effry (arrondissement de Vervins), site faisant également l'objet d'une demande d'inscription au patrimoine mondial.

Les églises fortifiées de Thiérache, ainsi que les anciennes abbayes du territoire constituent également des trésors qui, faute d'entretien et de rénovation, subissent des dégradations au fil du temps. Il en va de même des deux magnifiques tours Florentine construites par Gustave Umbdenstock à Aulnoye-Aymeries et à Buire, qui sont actuellement sans affectation.

L'ambition des pouvoirs publics est donc d'entretenir et de mettre en lumière toutes les richesses que contient le territoire. A la fois pour le plaisir des habitants mais aussi pour renforcer l'attractivité touristique. Conserver ces édifices et, pour certains, les reconverter pour leur donner une nouvelle vie permettra de souligner l'intérêt porté au territoire et concourra à l'entretien actif de son image.

L'objectif est de mobiliser autant que faire se peut ces richesses directement constatables du territoire pour soutenir l'élan du présent Pacte. Ces éléments de fierté et d'identité emportent avec eux toute une symbolique qui agit puissamment sur les cœurs et les esprits.

ACTE D'ENGAGEMENT

Les collectivités suivantes prennent acte des objectifs proposés et des engagements de l'État.

Elles s'engagent à réaliser les mêmes objectifs dans le cadre de leurs compétences et de leurs programmes d'investissement.

Elles s'engagent à travailler sur un portage commun.

Elles s'engagent à formaliser cette dynamique par une délibération de leur assemblée dans les trois mois.

La Caisse des Dépôts, au travers de la Banque des Territoires, précise ses modalités d'accompagnement de cet accord cadre « Pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache » au travers de son Acte d'Engagement joint à ce document.

En présence d'**EMMANUEL MACRON, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Le préfet de la région
Hauts-de-France

Michel LALANDE

Le Président du Conseil régional
Hauts-de-France

Xavier BERTRAND

Le Président
du Conseil départemental du Nord

Jean-rené LECERF

Le Président
du Conseil départemental de l'Aisne

Nicolas FRICOTEAUX

M. le Directeur national
de la Caisse des Dépôts et Consignations

Eric LOMBARD

Le Président de la Communauté
de communes Sud-Avesnois

Jean-Luc PÉRAT

Le Président de la Communauté
D'agglomération Maubeuges Val-de-Sambre

Benjamin SAINT-HUILE

Le Président de la Communauté
de communes du cœur de l'Avesnois

Alain POYART

Le Président de la Communauté
de communes du Pays de Mormal

Guislain CAMBIER

Le Président de la Communauté
de communes de la Thiérache du centre

Paul VERON

Le Président de la Communauté
de communes de la Thiérache Sambre et Oise

Hugues COCHET

Le Président de la Communauté
de communes des portes de la Thiérache

Pierre DIDIER

Le Président de la Communauté
de communes du Pays des trois rivières

Jean-Jacques THOMAS

Le maire de la commune
d'Aulnoye-Aymeries

Bernard BAUDOUX

Le maire de la commune de
Maubeuge

Arnaud DECAGNY

Le maire de la commune de
Fourmies

Mickaël HIRAUX

Le maire de la commune
d'Avesnes-sur-Helpe

Marie-Annick DEZITTER

Le maire de la commune de
Le Quesnoy

Marie-Sophie LESNES

I. Emploi et Développement Economique			
Enjeux	Objectifs	Indicateurs	Partenaires Associés
I.1. Valoriser le territoire et son attractivité	I.1.1- Mettre en place une stratégie de communication concertée	- Nombres de partenaires impliqués - Nombre de rencontres - Outils développés grâce à la concertation	Etat Région Département CCSA Commune de Fourmies CCI Fourmies Habitat
	I.1.2- S'appuyer sur les ressources locales disponibles en termes de création et de reprise d'activité	- Nombres de création d'entreprises - Nombre de reprises d'activités existantes - Nombre d'emplois créés	Etat Région CCSA Commune de Fourmies CCI Pôle emploi
	I.1.3- Mener des actions de sensibilisation pour stimuler l'envie de réussir et l'esprit d'entreprendre	- Nombre d'actions de sensibilisation - Nombre de personnes touchées	Etat Région CCSA Commune de Fourmies CCI
I.2. Poursuivre l'animation territoriale à destination des entreprises	I.2.1- Renforcer la concertation et l'innovation entreprises-pouvoirs publics- habitants	- Nombre de rencontres partenariales - Nombre de créations d'entreprises dans des secteurs non présents sur le territoire - Nombre de créations d'Entreprises Sociales et Solidaires	Etat Région CCSA Commune de Fourmies CCI
	I.2.2- Poursuivre le travail de diffusion de la clause d'insertion dans les marchés publics	- Nombre de marchés publics - Nombre de bénéficiaires des clauses d'insertions	Etat Région CCSA Commune de Fourmies Commune d'Anor Commune de Wignehies Commune de Trélon Fourmies Habitat Pôle emploi
I.3. Organiser la coordination des acteurs de l'emploi sur les quartiers, afin d'accompagner les habitants vers l'emploi	I.3.1- Renforcer l'accompagnement vers l'emploi des habitants qui en sont éloignés	- Nombre de bénéficiaires - Nombre de sorties positives - Nombre de demandeurs d'emploi	Etat Région Département CCSA Commune de Fourmies Fourmies Habitat Pôle emploi
	I.3.2- Miser sur la formation pour accompagner vers l'emploi	- Nombre de formations développées - Nombre de bénéficiaires - Suite de parcours (ex: retour à l'emploi)	Etat Région CCSA Commune de Fourmies Fourmies Habitat Pôle emploi
	I.3.3 - Déployer les emplois francs	- Nombre de rencontres entre Pôle Emploi et les partenaires - Nombre de rencontres à destination des entreprises - Nombre de rencontres à destination du public - Nombre d'emplois francs déployés	Etat Région CCSA Commune de Fourmies Fourmies Habitat Pôle emploi
	I.3.4- Développer le service civique	- Nombre de demandes - Nombre de jeunes volontaires en service civique	Etat Région CCSA Commune de Fourmies Fourmies Habitat
I.4. Développer, accompagner vers la mobilité	I.4.1 - Lever les freins à l'emploi	- Nombre de personnes touchées - Nombre de solutions proposées	Etat Région Département CCSA Commune de Fourmies Pôle emploi
	I.4.2- Développer l'accès au permis de conduire	- Communication déployée sur les dispositifs existants - Nombre de bénéficiaires - Nombre d'intégrations - Nombre de réussites au permis	Etat Région Département CCSA Commune de Fourmies Pôle emploi
	I.4.3- Accompagner vers l'utilisation des transports en commun	- Nombre de dispositifs (Aide à la mobilité pour les transports) - Nombre de bénéficiaires - Nombre d'Abonnements délivrés	Etat Région CCSA Commune de Fourmies
	I.4.4- Développer les mobilités douces	- Aménagement voiries - Nombre de dispositifs, événements, actions - Nombre de bénéficiaires	Etat Région Département CCSA Commune de Fourmies

II. Cohésion Sociale et Vivre ensemble

Enjeux	Objectifs	Indicateurs	Partenaires Associés
II.1. Renforcer la réussite éducative pour donner espoir et ambition	II.1.1- Maintenir et développer les dispositifs existants en intervenant en amont auprès des familles	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions développées - Nombre de partenaires mobilisés - Nombre de familles accompagnées - Orientations proposées 	Etat Région Département CCSA Commune de Fourmies Commune d'Anor Commune de Wignehies Commune de Trélon
	II.1.2- Développer les liens avec les entreprises pour travailler l'orientation, l'ambition et le projet professionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions développées - Nombre de bénéficiaires 	Etat Région CCSA Commune de Fourmies Commune d'Anor Commune de Wignehies Commune de Trélon Fourmies Habitat
	II.1.3- Renforcer la lutte contre le décrochage scolaire	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de dispositifs mis en place - Nombre d'absentéistes - Nombre de signalements à l'Académie - Orientations proposées 	Etat Région Département CCSA Commune de Fourmies Commune d'Anor Commune de Wignehies Commune de Trélon Education nationale CAF du Nord Fourmies Habitat
	II.1.4- Accompagner les familles dont les difficultés sociales, économiques et familiales affectent le comportement et la scolarité de leurs enfants en milieu scolaire	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions - Nombre de partenaires mobilisés - Nombre de personnes accompagnées par les partenaires - Part des personnes non impliquées 	Etat Région Département CCSA Commune de Fourmies Commune d'Anor Commune de Wignehies Commune de Trélon Education nationale CAF du Nord
	II.1.5- Accompagner à la parentalité	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de dispositifs, d'actions - Nombre de partenaires mobilisés - Nombre de personnes accompagnées par les partenaires 	Etat Région Département CCSA Commune de Fourmies Commune d'Anor Commune de Wignehies Commune de Trélon Education nationale CAF du Nord
	II.1.6- Accompagner l'enfant dès le plus jeune âge	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de places en Etablissement d'Accueil du Jeune enfant - Nombre de famille accompagnées par la PMI - Nombre de classes de maternelle bénéficiant d'ATSEM - Part des classes de CP/CE1 dédoublées 	Etat Département CCSA Commune de Fourmies Commune d'Anor Commune de Wignehies Commune de Trélon Education nationale CAF du Nord

Enjeux	Objectifs	Indicateurs	Partenaires Associés
II.2. Développer les leviers favorisant les parcours de réussite	II.2.1- Stimuler la mobilité des personnes pour ouvrir des horizons	- Nombre d'actions - Nombre de bénéficiaires	Etat Région Commune de Fourmies Commune de Wignehies
	II.2.2- Stimuler l'ouverture culturelle	- Nombre d'actions en faveur de la culture - Nombre d'actions, d'évènements déployés dans le cadre de la Micro-Folie - Nombre de bénéficiaires	Etat Région Commune de Fourmies Commune de Wignehies Education nationale CAF du Nord Fourmies Habitat
	II.2.3- S'appuyer sur les pratiques sportives comme levier pour l'insertion sociale et professionnelle: l'inclusion par le sport	- Nombre d'Associations ou clubs sportifs - Nombre d'adhérents - Nombre de personnes récompensées, mises à l'honneur - Nombre d'actions - Nombre de bénéficiaires	Etat Région Commune de Fourmies Commune d'Anor Commune de Wignehies Commune de Trélon Education nationale CAF du Nord Fourmies Habitat
	II.2.4- Rompre l'isolement et la solitude des séniors	- Part des personnes de plus de 65 ans participant aux actions	Etat Région Département Commune de Fourmies Commune de Wignehies Fourmies Habitat
	II.2.5- Systématiser autant que possible la participation des habitants et soutenir leurs initiatives	- Nombre d'instances participatives - Nombre de personnes impliquées dans ces instances - Nombre d'actions mise en place à leur initiative - Nombre d'actions co-financées (ex: Projets d'initiatives Citoyennes) - Nombre de bénéficiaires	Etat Région Département CCSA Commune de Fourmies Commune d'Anor Commune de Wignehies Commune de Trélon CAF du Nord Fourmies Habitat
	II.2.6- Favoriser l'égalité entre les Femmes et les Hommes	- Nombre d'actions - Part des femmes bénéficiaires des actions	Etat Région Département CCSA Commune de Fourmies Commune d'Anor Commune de Wignehies Commune de Trélon Education nationale CAF du Nord
II.3. Améliorer la santé des habitants dans une approche globale	II.3.1- Favoriser l'accès aux droits et aux soins	- Nombre de maisons de santé - Nombre, évolution et spécialité des professionnels présents sur le territoire	Etat Département CCSA ARS Commune de Fourmies
	II.3.2- Améliorer la santé des jeunes	- Nombre d'actions à destination des jeunes - Nombre de bénéficiaires	Etat Département CCSA ARS Commune de Fourmies Education nationale
	II.3.3- Prévenir et lutter contre les addictions et conduites à risques	- Nombre d'actions de préventions - Nombre de bénéficiaires	Etat CCSA ARS Commune de Fourmies Education nationale
	II.3.4- Favoriser la santé des personnes âgées	- Nombre d'actions à destination des personnes âgées (plus de 65 ans) - Nombre de bénéficiaires	Etat Département ARS Commune de Fourmies Fourmies Habitat
	II.3.5- Promouvoir la santé mentale	- Nombre de structures pour l'accueil de ce public - Nombre d'actions - Nombre de bénéficiaires	Etat Département CCSA Commune de Fourmies ARS Fourmies Habitat

III. Interventions urbaines et cadre de vie

Enjeux	Objectifs	Indicateurs	Partenaires Associés
III.1. Renverser l'image des quartiers	III.1.1- Poursuivre le renouvellement urbain	- Avancé du projet NPNRU - Nombre de Quartiers concernés et part de la superficie du QPV/de la Ville - Nombre de logements réhabilités, démolis - Nombre d'habitants concernés	Etat Région CCSA Commune de Fourmies L'Avesnoise Fourmies Habitat
	III.1.2- Réaliser un état des lieux du cadre de vie	- Nombre d'études réalisées - Résultats des études - Nombre de Promenades Urbaines	Etat Région Département Commune de Fourmies CAF du Nord Fourmies Habitat
	III.1.3- Réaliser un état des lieux de l'usage de l'espace urbain	- Nombre d'études réalisées - Résultats des études	Etat Région Département Commune de Fourmies Fourmies Habitat
III.2. Diffuser localement une culture de la participation et de la co-construction avec les habitants	III.2.1- Pérenniser la démarche de Gestion Sociale et Urbaine de Proximité	- Effectivité de la mise en oeuvre d'une nouvelle charte GSUP - Nombre d'actions - Nombre de bénéficiaires	Etat Région Département Commune de Fourmies L'Avesnoise Fourmies Habitat
	III.2.2- Systématiser autant que possible la participation des habitants et soutenir leurs initiatives	- Nombre d'instances participatives - Nombre de personnes impliquées dans ces instances - Nombre d'actions mise en place à leur initiative - Nombre d'actions co-financées (ex: Fonds de Travaux Urbains) - Nombre de bénéficiaires	Etat Région Département Commune de Fourmies CAF du Nord Fourmies Habitat
	III.2.3- Pérenniser le Conseil Citoyen	- Pérennisation - Nombre de Conseillers Citoyens - Nombre de rencontres/ Nombre de Conseillers présents - Nombres de participations aux instances par les Conseillers - Nombre de formations effectuées - Nombre d'actions mise en place à leur initiative	Etat Commune de Fourmies Fourmies Habitat
III.3. Amélioration du cadre de vie	III.3.1- Lutter contre l'habitat insalubre	- Développement du Permis de louer - Nombre de demandes - Nombre de permis accordés - Nombre d'arrêtés de péril	Etat Région Département CCSA Commune de Fourmies Fourmies Habitat
	III.3.2- Renforcer les actions dans le cadre de la TFPB	- Renouvellement de la Convention TFPB - Nombre d'actions relatives aux 5 axes: présence de proximité, entretien maintenance, tranquillité résidentielle, développement social et travaux d'amélioration du cadre de vie - Dépenses valorisées TFPB	Etat Commune de Fourmies L'Avesnoise Fourmies Habitat Partenord
	III.3.3- Sensibiliser et accompagner à l'appropriation du logement par ses occupants	- Nombre d'actions de sensibilisation (ex: développement durable, réduction des factures, entretien, droits et devoirs...) - Nombre de bénéficiaires	Etat Région Département CCSA Commune de Fourmies CAF du Nord L'Avesnoise Fourmies Habitat

IV. Sécurité et Prévention de la Délinquance *

* NB: Ce Pilier correspond aux orientations déclinées dans la nouvelle Stratégie Locale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation. Il permet une vision globale des engagements fléchés vers le CLSPD.

Enjeux	Objectifs	Indicateurs	Partenaires Associés
IV.1. Améliorer le suivi des jeunes exposés à la délinquance	IV.1.1- Repérer les jeunes exposés à des risques	- Nombre de jeunes identifiés - Nombre de structures permettant leurs accompagnements - Nombre d'actions - Nombre de bénéficiaires (jeunes / parents)	Etat Département Procureure de la République Commune de Fourmies Education nationale
	IV. 1.2- Prévenir la délinquance des mineurs	- Part des mineurs dans le total des mis en cause - Motif des mises en cause - Nombre d'actions de prévention - Nombre de bénéficiaires - Nombre de dispositifs mis en place et nombre de bénéficiaires dans le cadre du CLSPD (TIG, rappel à l'ordre, CDDF...)	Etat Département Procureure de la République Commune de Fourmies Education nationale Fourmies Habitat
IV.2. Lutte contre les violences intrafamiliales, les violences faites aux femmes et renforcer l'aide aux victimes	IV.2.1- Pérenniser et accompagner le réseau local de partenaires	- Nombre et type de partenaires impliqués - Nombre de dispositifs, d'actions - Nombre de bénéficiaires	Etat Département Procureure de la République Commune de Fourmies Fourmies Habitat
	IV.2.2- Sensibiliser et informer les habitants sur cette problématique	-Nombre d'actions de sensibilisation - Nombre de bénéficiaires	Etat Département Procureure de la République Commune de Fourmies Fourmies Habitat
	IV.2.3- Mobiliser et Développer les dispositifs de prise en charge des victimes de violences et des auteurs	- Nombre de dispositifs, d'actions déployés - Nombre de victimes reçues - Nombre de victimes suivis - Nombre d'auteurs reçus - Nombre d'auteurs suivis	Etat Département Procureure de la République Commune de Fourmies Fourmies Habitat Pôle emploi
	IV.2.4- Développer l'accès au droit	- Nombre de structures, de permanences d'accès au droit - Nombre d'actions - Nombre de bénéficiaires	Etat Département Procureure de la République Commune de Fourmies CAF du Nord Fourmies Habitat
IV.3. Lutte contre les radicalisations	IV.3.1- Repérer et identifier les signes de radicalisation	- Nombre de sensibilisations au repérage des différentes formes de radicalisation - Nombre de bénéficiaires - Nombre de repérages	Etat Département Procureure de la République Commune de Fourmies Education nationale Fourmies Habitat
	IV.3.2- Sensibilisation des publics au phénomène de radicalisation	- Nombre d'actions, de réunions d'information - Nombre de bénéficiaires	Etat Département Procureure de la République Commune de Fourmies Education nationale CAF du Nord Fourmies Habitat

Les Engagements des Partenaires Associés

- * Les engagements de la Région Hauts de France

- * Les engagements du Département du Nord

- * Les engagements de Pôle Emploi

- * Les engagements de la Caisse d'Allocation Familiale du Nord

- * Les engagements de l'Agence Régionale de Santé

- * Les engagements du Bailleur Fourmies Habitat

Exercice Budgétaire : 2016

Fonction : 51 Politique de la ville

Thème : Rénovation urbaine

Objet : Cadre d'intervention régional en faveur des quartiers de la Politique de la Ville 2017-2021

Le conseil régional, dûment convoqué par son Président le 28 septembre 2016, réuni le 13 octobre 2016, à 10 heures, salle de l'hémicycle – 151 Avenue du Président Hoover à Lille, sous la présidence de Monsieur Xavier BERTRAND, Président du conseil régional,

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 4221-1,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2016, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu la délibération n°20160165 des 26 et 27 mai 2016 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM),

Vu la loi n°2014-173 en date du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu le décret n°2014-1750 en date du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

Vu l'arrêté du 29 avril 2015 relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés en priorité par le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU),

Vu le Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 signé le 10 juillet 2015 entre l'Etat, les Départements du Nord, du Pas-de-Calais, la Métropole Européenne de Lille (MEL) et l'ancienne Région Nord - Pas de Calais et le Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 signé le 30 juillet 2015 entre l'Etat et l'ancienne Région Picardie,

Vu l'avis émis par la Commission Aménagement du territoire et transition énergétique (rénovation urbaine, logement, troisième révolution industrielle, contrat de plan Etat-Région, Europe, fonds structurels) lors de sa réunion du 10 octobre 2016,

Considérant les nouvelles orientations données à la politique régionale en faveur des quartiers de la politique de la Ville pour la période 2017- 2021.

DECIDE

Par 114 voix « Pour », 0 voix « Contre », 1 voix « Abstention »,

D'approuver le cadre d'intervention régional en faveur des quartiers de la politique de la ville pour la période 2017-2021, ci-annexé.

AUTORISE

Monsieur le Président du Conseil régional à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Étaient présents (120) : Mme Nathalie ACS, Mme Milouda ALA, Mme Sabine BANACH-FINEZ, M. Charles BAREGE, M. Nicolas BERTIN, M. Xavier BERTRAND, M. Vincent BIRMANN, Mme Anne-Sophie BOISSEAUX, Mme Chantal BOJANEK, Mme Elizabeth BOULET, Mme Marie-Christine BOURGEOIS, Mme Nadège BOURGHELLE-KOS, M. Jean-Yves BOURGOIS, M. Jean-Marc BRANCHE, M. Guislain CAMBIER, Mme Céline-Marie CANARD, Mme Odile CASIER, M. Salvatore CASTIGLIONE, Mme Agnès CAUDRON, M. Jean CAUWEL, Mme Patricia CHAGNON, Mme Karine CHARBONNIER, M. Sébastien CHENU, Mme Mireille CHEVET, Mme Julie CODRON-RQUIER, Mme Aurore COLSON, Mme Françoise COOLZAET, M. Christophe COULON, M. Jacques DANZIN, M. François DECOSTER, Mme Annie DÉFOSSÉ, M. Guillaume DELBAR, Mme Hortense DE MEREUIL, Mme Corinne DEROO, Mme Véronique DESCAMPS, Mme Marie DESMAZIERES, Mme Carole DEVILLE-CRISTANTE, M. Franck DHERSIN, Mme Mélanie DISDIER, M. Martin DOMISE, Mme Nathalie DROBINOHA, M. Jean-Marc DUJARDIN, Mme Véronique DUMONT-DESEIGNE, Mme Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, M. Yves DUPILLE, M. Éric DURAND, Mme Marie-Christine DURIEZ, M. Hakim ELAZOUZI, Mme Christine ENGRAND, M. Philippe EYMERY, Mme Maryse FAGOT, M. André FIGOUREUX, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Michel FOUBERT, Mme Brigitte FOURÉ, Mme Catherine FOURNIER, Mme Nathalie GHEERBRANT, Mme Sophie GRANATO-BRICOUT, M. Paul-Henry HANSEN-CATTA, Mme Françoise HENNERON, Mme Chanez HERBANNE, Mme Monique HUON, M. Yvan HUTCHINSON, Mme Florence ITALIANI, Mme Isabelle ITTELET, Mme Nelly JANIER-DUBRY, M. Anthony JOUVENEL, Mme Paulette JULIEN-PEUVION, Mme Béatrice LACROIX-DESESSART, M. Philippe LAMBILLIOTTE, Mme Nathalie LEBAS, M. Nicolas LEBAS, Mme Frédérique LEBLANC, M. Daniel LECA, M. André-Paul LECLERCQ, M. Grégory LELONG, Mme Chantal LEMAIRE, Mme Astrid LEPLAT, Mme Marie-Sophie LESNE, Mme Brigitte LHERBIER, Mme Brigitte LHOMME, M. Alexis MANCEL, Mme Claire MARAIS-BEUIL, M. Christophe MARECAUX, Mme Manoëlle MARTIN, M. Dominique MOYSE, M. André MURAWSKI, M. Adrien NAVE, M. Frédéric NIHOUS, M. Olivier NORMAND, M. Ludovic PAJOT, M. Jacques PETIT, Mme Irène PEUCELLE, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Gérard PHILIPPE, M. Daniel PHILIPPOT, Mme Anne PINON, Mme Patricia POUPART, M. Benjamin PRINCE, M. Denis PYPE, M. Nesrédine RAMDANI, M. Philippe RAPENEAU, M. Éric RICHERMOZ, Mme Virginie ROSEZ, M. Jean-Louis ROUX, M. Didier RUMEAU, Mme Sylvie SAILLARD, M. Alexis SALMON, M. Jean-Michel SERRES, M. José SUEUR, M. Jean-Michel TACCOEN, Mme Anne-Sophie TASZAREK, M. Grégory TEMPREMANT, M. Ghislain TETARD, M. Jean-François THERET, Mme Valérie VANHERSEL LAPORTE, M. Christian VANNOBEL, Mme Édith VARET, M. Rudy VERCUCQUE, M. Denis VINCKIER.

Pouvoirs donnés (50) :

Groupe Les Républicains et apparentés (23) :

M. Emmanuel AGIUS donne pouvoir à Mme Milouda ALA, Mme Florence BARISEAU donne pouvoir à Mme Karine CHARBONNIER, M. Jean-Pierre BATAILLE donne pouvoir à M. André FIGOUREUX, Mme Caroline BOISARD-VANNIER donne pouvoir à Mme Sabine BANACH-FINEZ, Mme Natacha BOUCHART donne pouvoir à M. Jean-Michel TACCOEN, M. Yves BUTEL donne pouvoir à M. Jean CAUWEL, Mme Bénédicte CREPEL-TRAISSNEL donne pouvoir à Mme Valérie VANHERSEL LAPORTE, M. Gérald DARMANIN donne pouvoir à Mme Marie-Sophie LESNE, M. Adrien DI PARDO donne pouvoir à Mme Françoise HENNERON, Mme Mady DORCHIES donne pouvoir à Mme Monique HUON, M. Olivier ENGRAND donne pouvoir à Mme Carole DEVILLE CRISTANTE, Mme Anne-Sophie FONTAINE donne pouvoir à M. Michel FOUBERT, M. Luc FOUTRY donne pouvoir à M. Yvan HUTCHINSON, M. Guy HARLE D'OPHOVE donne pouvoir à M. Jean-Marc DUJARDIN, M. Sébastien HUYGHE donne pouvoir à Mme Brigitte LHERBIER, M. Simon JOMBART donne pouvoir à Mme Nathalie DROBINOHA, M. Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à M. Martin DOMISE, Mme Faustine MALIAR donne pouvoir à Mme Véronique DUMONT DESEIGNE, Mme Sophie MERLIER-LEQUETTE donne pouvoir à M. Frédéric NIHOUS, Mme Isabelle PIERARD donne pouvoir à Mme Anne-Sophie BOISSEAUX, M. Jean-François RAPIN donne pouvoir à M.

Ghislain TETARD, Mme Sophie ROCHER donne pouvoir à Mme Irène PEUCELLE, M. Benoît WASCAT donne pouvoir à M. Nesrédine RAMDANI.

Groupe UDI – Union Centriste (14) :

Mme Christelle DELEBARRE donne pouvoir à M. Jean-Yves BOURGOIS, Mme Marguerite DEPRES-AUDEBERT donne pouvoir à Mme Maryse FAGOT, Mme Stéphanie DUCRET donne pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Amel GACQUERRE donne pouvoir à M. Hakim ELAZOUZI, Mme Samira HERIZI donne pouvoir à Mme Nathalie LEBAS, Mme Mathilde JOUVENET donne pouvoir à M. Anthony JOUVENEL, Mme Valérie LETARD donne pouvoir à Mme Corinne DEROO, M. Frédéric LETURQUE donne pouvoir à M. Daniel LECA, Mme Fatima MASSAU donne pouvoir à M. Denis VINCKIER, Mme Brigitte MAUROY donne pouvoir à Mme Anne-Sophie TASZAREK, Mme Monique RYO donne pouvoir à M. Christophe COULON, Mme Rachida SAHRAOUI donne pouvoir à M. Grégory TEMPREMANT, M. Serge SIMEON donne pouvoir à Mme Catherine FOURNIER, Mme Valérie SIX donne pouvoir à M. José SUEUR.

Groupe Front national Rassemblement Bleu Marine (13) :

M. Bruno BILDE donne pouvoir à M. Ludovic PAJOT, M. Laurent BRICE donne pouvoir à Mme Patricia CHAGNON, M. Olivier DELBE donne pouvoir à Mme Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, M. Eric DILLIES donne pouvoir à Mme Astrid LEPLAT, M. Pierre DENIAU donne pouvoir à M. Eric RICHERMOZ, M. Antoine GOLLIOT donne pouvoir à M. Rudy VERCUCQUE, M. Michel GUINIOT donne pouvoir à Mme Agnès CAUDRON, Mme Audrey HAVEZ donne pouvoir à Mme Nathalie ACS, M. Guillaume KAZNOWSKI donne pouvoir à Mme Marie-Christine DURIEZ, Mme Marine LE PEN donne pouvoir à Mme Mireille CHEVET, M. Jean-Richard SULZER donne pouvoir à M. Vincent BIRMANN, Mme Mylène TROSZCZYNSKI donne pouvoir à M. Alexis SALMON, Mme Marie-Claude ZIEGLER donne pouvoir à M. Christophe MARECAUX.

N'ont pas participé au vote (55) :

Mme Nathalie ACS, M. Nicolas BERTIN, M. Bruno BILDE, M. Vincent BIRMANN, Mme Chantal BOJANEK, Mme Marie-Christine BOURGEOIS, M. Jean-Marc BRANCHE, M. Laurent BRICE, Mme Odile CASIER, Mme Agnès CAUDRON, Mme Patricia CHAGNON, M. Sébastien CHENU, Mme Mireille CHEVET, Mme Françoise COOLZAET, M. Jacques DANZIN, M. François DECOSTER, M. Olivier DELBE, Mme Hortense DE MEREUIL, M. Pierre DENIAU, Mme Véronique DESCAMPS, Mme Marie DESMAZIERES, M. Eric DILLIES, Mme Mélanie DISDIER, Mme Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, M. Yves DUPILLE, M. Eric DURAND, Mme Marie-Christine DURIEZ, Mme Christine ENGRAND, M. Antoine GOLLIOT, M. Michel GUINIOT, M. Paul-Henry HANSEN-CATTA, Mme Audrey HAVEZ, Mme Florence ITALIANI, M. Guillaume KAZNOWSKI, M. Philippe LAMBILLIOTTE, Mme Chantal LEMAIRE, Mme Marine LE PEN, Mme Astrid LEPLAT, Mme Claire MARAIS-BEUIL, M. Christophe MARECAUX, M. André MURAWSKI, M. Adrien NAVE, M. Olivier NORMAND, M. Ludovic PAJOT, M. Gérard PHILIPPE, M. Daniel PHILIPPOT, M. Eric RICHERMOZ, Mme Virginie ROSEZ, M. Jean-Louis ROUX, Mme Sylvie SAILLARD, M. Alexis SALMON, M. Jean-Richard SULZER, Mme Mylène TROSZCZYNSKI, M. Rudy VERCUCQUE, Mme Marie-Claude ZIEGLER.

DECISION DE LA SEANCE PLENIERE:

Xavier BERTRAND

ADOpte DANS SON INTEGRALITE

Président du Conseil régional

Contrôle de légalité en Préfecture de Région le : 24 octobre 2016

Hauts-de-France
Cadre d'intervention régional en faveur des quartiers de la Politique de la Ville
pour la période 2017-2021

Principes, cadrage et modalités de mise en œuvre

Préambule

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a revu en profondeur les instruments de la politique de la ville en inscrivant le principe de co-construction de celle-ci avec les habitants (mise en place de conseils citoyens) et en redéfinissant les quartiers prioritaires à partir d'un critère unique (la concentration urbaine de pauvreté).

Elle instaure un contrat de ville unique porté par l'Agglomération, qui traite dans un même cadre les enjeux de cohésion sociale, de renouvellement urbain, de développement économique, de laïcité et de valeurs de la République, en croisant trois axes principaux que sont la lutte contre les discriminations, l'égalité femme/homme et la jeunesse.

L'objectif de ce contrat multi-partenarial est de mobiliser l'ensemble des politiques publiques concernées dans les quartiers prioritaires. La Région en est obligatoirement signataire.

43 contrats de ville ont été élaborés en Hauts-de-France. Ils concernent 199 quartiers prioritaires. Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) en assurent le pilotage stratégique, animent et coordonnent la démarche ; les Communes conservent le pilotage opérationnel.

Bien que la mobilisation des politiques régionales identifiées dans ces contrats convergeait pour le Nord – Pas de Calais et la Picardie, il convient malgré tout d'actualiser le cadre d'intervention de la Région Hauts-de-France qui sera précisé dans une clause annexée à chacun de ces contrats.

Conformément à la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, l'engagement régional s'inscrira à l'échelle des EPCI dans une démarche globale d'accompagnement des contrats de ville.

En appui des publics visés que sont les habitants, les collectivités, les associations et plus globalement les porteurs d'initiatives de développement dans les quartiers prioritaires, cet engagement s'appuiera sur les politiques de droit commun et sur les crédits spécifiques relatifs à la « politique de la ville » et au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

Il s'agira pour la Région de rendre lisible cet engagement en privilégiant son action autour de ses compétences et de ses priorités (l'innovation sociale et numérique, le développement économique et l'emploi, la formation tout au long de la vie...), tout en s'appuyant sur les dynamiques et priorités locales, sur des périmètres d'intervention négociés avec les territoires sur la base de la géographie prioritaire inscrite dans leur contrat de ville (quartiers prioritaires, quartiers de veille active, quartiers vécus).

I – Le cadre d'intervention de la Région Hauts-de-France

Au regard des enjeux fondateurs répondant aux objectifs du mandat que sont l'économie, l'emploi et l'équilibre des territoires, la Région Hauts-de-France entend affirmer son partenariat dans le cadre des contrats de ville au travers de 3 priorités d'intervention :

Priorité 1 : Renforcer le développement économique et l'accès à la formation, l'apprentissage et l'emploi des habitants des quartiers

Une des clefs du développement de la dynamique économique des quartiers est l'intervention des acteurs publics sur les champs de l'orientation et de la formation.

Aussi, la Région renforcera en particulier l'accompagnement des jeunes les moins qualifiés vers la formation et l'emploi en soutenant les actions contre le décrochage scolaire et l'illettrisme. La région Hauts-de-France est en effet particulièrement touchée par l'illettrisme et 10 % des personnes qui y sont confrontées résident dans un quartier prioritaire, 13 % sont des jeunes de moins de 25 ans. Les chiffres concernant le décrochage scolaire sont

tout aussi alarmants puisque chaque année près de 15 000 jeunes de 15 à 25 ans quittent le système scolaire sans qualification et se retrouvent particulièrement exposés au risque d'exclusion sociale et professionnelle.

Elle favorisera également l'accès à l'apprentissage pour les jeunes des quartiers prioritaires.

La Région souhaite par ailleurs stimuler et conforter le développement économique au sein des quartiers prioritaires. Elle favorisera ainsi l'emploi, l'insertion par l'emploi et l'entrepreneuriat au travers de ses politiques.

L'un des vecteurs retenus concerne le développement de l'économie, du commerce et de l'artisanat. La place du numérique dans la politique de développement économique sera également réaffirmée, sans le banaliser, par une stratégie de différenciation. Il s'agit ainsi de créer les conditions favorables au développement de l'innovation sociale et de nouveaux usages.

La Région soutiendra pareillement l'insertion par l'économique au travers des différents dispositifs et financements qu'elle mobilise, par exemple par l'insertion de clauses spécifiques dans les marchés qu'elle lance ou ceux qu'elle contribue à financer ou le soutien aux chantiers d'insertion.

Priorité 2 : Contribuer à la mise en œuvre de la Troisième Révolution Industrielle (TRI) – Rev3

La Troisième Révolution Industrielle constitue une formidable opportunité pour enrichir les perspectives de développement local et améliorer la qualité de vie des habitants en agissant sur :

- le développement d'une économie de la fonctionnalité, le développement d'un système de consommation basé sur des services (économie de partage), l'augmentation de la durée de vie des produits par des actes de réparation, de réemploi, le développement de l'économie, des circuits courts et de la consommation de proximité ;
- la réduction du gaspillage ;
- la mise à disposition des moyens nécessaires pour favoriser les biens et les services sobres en carbone, pour lutter contre la précarité énergétique et développer la mobilité durable.

Par le nombre de territoires et d'habitants concernés, les quartiers les plus en difficulté sont aussi au cœur de ces enjeux liant la sobriété et l'efficacité énergétique, la logique de développement territorial intégré, leur contribution à l'optimisation des conditions d'exploitation des réseaux et l'association et l'implication des habitants et des utilisateurs finaux. La question de l'appropriation de ces enjeux et de leurs conséquences directes dans le quotidien des habitants devra être développée.

Priorité 3 : Améliorer le cadre de vie pour une meilleure appropriation des habitants de leur quartier et de leur habitat

La Région souhaite accompagner les opérations concourant à la mise en œuvre du pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » des contrats de ville.

Il s'agira :

- d'opérations d'investissements permettant une meilleure organisation urbaine de ces quartiers,
- des opérations relevant du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU),
- des opérations relevant de la Gestion Urbaine de Proximité (GUP).

De cette façon et en complément du dispositif consacré au NPNRU sur des opérations à plus long terme, le temps court d'accompagnement des quartiers par des opérations d'investissement permettra d'être au côté des collectivités et de leurs habitants.

Pour mettre en œuvre ces trois priorités, la Région a identifié trois points d'entrée susceptibles de favoriser l'innovation : le numérique, l'innovation sociale et la participation des habitants.

Le numérique

La Région entend développer les usages du numérique dans les quartiers prioritaires (information de proximité, formation, santé, aide à la mobilité, accès à la connaissance, maîtrise des enjeux environnementaux...), afin :

- d'accompagner le déploiement des accès et des services ou des actions numériques à destination des habitants,
- de favoriser la création de biens communs numériques,
- de favoriser la création d'outils de développement économique.

Par ailleurs, la Région a la volonté d'accompagner l'innovation sociale et numérique. L'objectif est d'identifier les besoins sociétaux, faire naître des idées nouvelles, soutenir des expérimentations-projets, faciliter leur diffusion dans toutes les politiques régionales, tous les territoires.

L'innovation sociale

L'innovation sociale offre un environnement original pour envisager de nouvelles solutions aux problèmes sociaux ou pour le moins apporter des réponses efficaces tout en permettant de développer et d'accroître l'implication des habitants.

Elle consiste à élaborer des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles du marché et des politiques sociales, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés. Ces innovations concernent aussi bien le produit ou service, que le mode d'organisation, de distribution, dans des domaines comme le vieillissement, la petite enfance, le logement, la santé, la lutte contre la pauvreté, l'exclusion, les discriminations,.... A cet égard, la Région entend encourager les actions innovantes dans les quartiers et impliquer les acteurs des territoires dans leurs mises en œuvre.

La participation des habitants

Encore trop d'habitants, en particulier dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, n'ont pas accès aux droits fondamentaux et services de base, tels que nourriture, logement, soins, transports, nature,...

Ainsi, un des enjeux de la réforme de la politique de la ville est de favoriser la mobilisation des habitants, en créant des espaces de propositions et d'initiatives à partir de leurs besoins et en recréant du lien entre les habitants et les institutions.

A cet égard, la Région veillera à ce que participation et initiative des habitants soient intégrées aux actions et projets qu'elle subventionnera, notamment ceux relevant de l'innovation sociale.

II - Mobilisation et convergence des politiques régionales dans le cadre de la politique de la ville : une mutualisation des outils régionaux

Pour mettre en œuvre les trois priorités en s'appuyant sur les trois leviers d'actions, il s'agira d'organiser la convergence des politiques régionales et des moyens budgétaires qui leur sont liés pour « raccrocher » les quartiers prioritaires au reste du territoire ; cela concerne les crédits européens dont la Région a la responsabilité en tant qu'autorité de gestion, les politiques de droit commun et les crédits spécifiques « politique de la ville ».

II.1 – La mise en œuvre des volets urbains des PO FEDER-FSE 2014-2020 à travers les Investissements Territoriaux Intégrés (ITI)

Outil de mise en œuvre des volets urbains des programmes européens FEDER-FSE 2014-2020, l'ITI constitue un nouvel instrument créé pour soutenir une stratégie territoriale à caractère intégré. Que ce soit sur le versant Nord - Pas de Calais ou sur le versant Picard, le déploiement des ITI participe en termes de convergence et d'efficience à la réussite des contrats de ville.

Pour le Nord - Pas de Calais l'enveloppe globale réservée aux ITI au sein du PO FEDER-FSE 2014-2020 est de 81 millions d'euros. Elle se répartit sur 13 EPCI et 4 Axes du PO : connaissance et esprit d'entreprise, numérique, transition énergétique, adaptation au changement et à l'attractivité, eux-mêmes regroupés en 2 volets (développement durable, aménagement durable). Chaque ITI constitue le volet européen du contrat de ville ou une partie de celui-ci et sa gouvernance est celle du contrat de ville.

Pour la Picardie l'enveloppe globale réservée pour les ITI est de 35 millions d'euros, répartis sur 6 EPCI et 6 Axes : économie de la connaissance et de l'innovation, renforcer l'accès au numérique, favoriser la mutation vers une économie décarbonée (volet énergie et volet mobilité), traitement des espaces urbains dégradés, croissance inclusive (FSE), amélioration condition de vie population vulnérable, et assistance technique pour la mise en œuvre des ITI. Chaque ITI est rattaché à une stratégie d'agglomération répondant à toute ou partie des 4 problématiques transversales suivantes : ville renouvelée et solidaire, nouvelles formes urbaines (denses et durables), quartiers de gare et espaces de vallées. Sa gouvernance se fait à l'échelle de l'agglomération concernée, en incluant la dimension de la participation citoyenne, notamment en s'appuyant sur des membres des conseils citoyens des quartiers prioritaires.

II.2 – Le droit commun régional au service des quartiers « politique de la ville »

Toutes les politiques régionales dites de droit commun, formation professionnelle, développement économique, lycées, transport, culture, sport, éducation populaire, santé,..., ont vocation à profiter à l'ensemble du territoire régional.

Une attention particulière sera portée à ce que les quartiers prioritaires de la politique de la ville puissent bénéficier de ces politiques et que les moyens financiers qui leur seront consacrés participent à leur traitement et changement d'image.

La mise en place d'outils d'évaluation permettra de vérifier régulièrement l'atteinte de cet objectif.

Des expérimentations ciblées pourront être engagées en tenant compte des budgets et moyens existants de la Région.

II.3 - Des crédits spécifiques de la politique de la ville en appui du droit commun

Outre le droit commun, la Région mobilisera des « crédits spécifiques politique de la ville » sur les quartiers en difficulté pour traiter de concert les enjeux de cohésion sociale et de renouvellement urbain.

En mobilisant ces crédits spécifiques, la Région s'attachera à afficher un principe de co-construction avec les territoires pour répondre à des enjeux de développement local et valoriser les ressources endogènes (ingénierie, associations, usagers, habitants).

Le cadre d'intervention s'appuiera sur :

- **La définition d'enveloppes pluriannuelles par EPCI** porteur d'un contrat de ville, tenant compte par exemple du nombre d'habitants en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV), d'un critère de ressources de la population de ces quartiers et/ou de la capacité financière des EPCI, ceci afin de prendre en compte les difficultés spécifiques de la « *France périphérique* », notamment au regard de la mobilité, de l'accès aux services publics et des usages numériques,
- **Un nouveau dialogue avec les EPCI**, sans fléchage préalable par les opérateurs des financements Région. Un travail sur les priorités du territoire devra être mené entre la Région et l'EPCI tout en veillant à la simplification administrative. Un temps d'échange institutionnel annuel entre la Région et l'EPCI permettra de préciser les priorités de chacun et la mise en application de l'intervention régionale dans le contrat de ville,
- **La mise en place d'un travail technique et politique de dialogue avec chaque EPCI** permettant d'établir une feuille de route précisant pour l'ensemble des partenaires du contrat de ville l'implication de la Région et sa traduction concrète dans la programmation annuelle, tout en garantissant une parfaite transparence envers les maîtres d'ouvrages potentiels (communes, associations...) sur la mobilisation des financements régionaux,
- **Un soutien à l'ingénierie** au travers :
 - du centre de ressources politique de la ville régional, l'IREV,
 - de l'institut Godin, pour la qualification des projets, d'une part, et la formation et la sensibilisation aux projets d'innovation sociale auprès des EPCI, d'autre part,
 - d'un accompagnement méthodologique des porteurs de projets au travers d'une ingénierie externalisée.

En ce qui concerne l'accompagnement des EPCI, la Région privilégiera les territoires où la dynamique de projets relevant des objectifs transversaux et des priorités régionales reste à développer.

Un avenant au contrat de ville précisera ces dispositifs régionaux renouvelés et leurs modalités de mise en œuvre.

Mise en perspective financière du dispositif :

Sous réserve du vote des crédits budgétaires correspondants au budget régional, l'enveloppe prévisionnelle mobilisable sur la période 2017-2021 est de 23,5 millions d'euros en fonctionnement et 17,5 millions d'euros en investissement, soit une enveloppe prévisionnelle annuelle de 4,7 millions d'euros en fonctionnement et 3,5 millions d'euros en investissement.

Ces montants sont donnés à titre indicatif et ne constituent en aucun cas des réservations de crédits. Les subventions régionales seront affectées sur la base de dossiers complets, sous réserve de leur instruction et des crédits disponibles

Trois dispositifs seront ainsi mis en place :

1. le dispositif « Nos Quartiers d'Été », généralisé aux Hauts-de-France
2. le soutien régional à l'emploi et à l'innovation

Ces deux premiers dispositifs seront potentiellement déployés sur l'ensemble des quartiers retenus dans les contrats de ville (quartiers prioritaires, quartiers de veille et quartiers vécus) pour accompagner les actions développées par les EPCI au travers des axes stratégiques de leurs contrats de ville. La mobilisation des crédits spécifiques permettra de répondre aux spécificités de chaque territoire.

3. Le soutien régional aux quartiers des contrats de ville dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain.

Dans le cadre de ce troisième dispositif, la Région accompagnera le Nouveau Programme National de Renouveau Urbain en concentrant ses efforts sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains et sociaux les plus importants. L'intervention ciblera les 54 sites retenus par l'Etat (25 quartiers d'intérêt national et 29 quartiers d'intérêt régional), concernant 24 EPCI.

II.3.1 – « Nos Quartiers d'Été »

« *Nos Quartiers d'Été* » est un dispositif fortement ancré dans les territoires du Nord et du Pas-de-Calais. Il bénéficie d'une image positive de la part des habitants en quartier prioritaire et d'une bonne appropriation par les territoires. Dès 2017 il sera étendu à l'ensemble de la région Hauts-de-France.

Cette extension dans un cadre budgétaire contraint nécessitera de promouvoir essentiellement des actions inter-quartiers ou inter-territoires et de susciter l'émergence de projets fédérateurs et structurants.

Les modalités applicables à ce dispositif sont détaillées en annexe 1.

II.3.2 – Le soutien régional à l'emploi et à l'innovation

Il s'agit pour la Région :

- D'encourager le développement des projets et des initiatives sur les territoires porteurs d'innovation, par la formation, la sensibilisation et le transfert de connaissances sur le sujet,
- De donner les moyens de détecter les projets et de les accompagner,
- D'autoriser le droit à l'expérimentation.

Des enveloppes spécifiques pluriannuelles seront identifiées dans les contrats de ville pour des projets d'investissement et de fonctionnement entrant dans le champ des thématiques décrites ci-dessous. Les EPCI devront être associés au financement de ces actions et s'engager à produire un bilan annuel pour en évaluer les effets.

Ce soutien à l'emploi et à l'innovation sera le socle d'un nouveau partenariat avec les territoires, reposant sur :

A/ Des « figures imposées » : elles concernent des opérations que la Région souhaite voir se déployer en référence avec ses priorités et les leviers d'actions que sont le numérique, l'innovation sociale et la participation des habitants :

- Priorité 1 : Renforcer le développement économique et l'accès à l'emploi des habitants des quartiers
- Priorité 2 : Contribuer à la mise en œuvre de la Troisième Révolution Industrielle (TRI) – Rev3
- Priorité 3 : Améliorer le cadre de vie pour une meilleure appropriation des habitants de leur quartier et de leur habitat - Au titre de cette priorité pourront en particulier être soutenues les demandes visant à mettre en œuvre toutes les démarches participatives en lien avec le contrat de ville.

B/ Des « figures libres » permettant, dans le cadre d'un dialogue avec chaque territoire, de financer des projets répondant plus spécifiquement à ses besoins dans le cadre des thématiques du contrat de ville (santé, mobilité,...).

Ce dialogue doit permettre de tendre vers une répartition égale des financements d'actions relevant des figures imposées et d'actions relevant des figures libres (50%-50%).

L'enjeu est de développer l'expérimentation en vue d'une modélisation et d'un transfert à d'autres secteurs et/ou à une échelle plus grande. La question des échelles et de la couture entre les quartiers prioritaires et les quartiers avoisinants, ou tout autre secteur pouvant interagir avec ceux-ci, pourra conduire à l'accompagnement des projets. Les modalités applicables à ce dispositif sont détaillées en annexe 2.

II.3.3 – Le soutien régional aux quartiers des contrats de ville dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

L'enjeu du NPNRU est particulièrement stratégique pour la Région en termes d'aménagement et d'égalité des territoires.

Considérant les expériences et l'effet levier avéré de l'engagement des deux anciennes Régions Nord - Pas de Calais et Picardie dans le cadre du Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU), la Région Hauts-de-France entend harmoniser son partenariat avec l'Etat et l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) sur les contrats de ville concernés par le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain en concentrant ses efforts sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains et sociaux les plus importants.

L'engagement régional traduira :

- Un engagement financier par EPCI soutenu pour que la participation régionale contribue pleinement et durablement à la transformation de ces quartiers,
- La mobilisation de crédits spécifiques mais également des politiques de droit commun autour du développement économique, du logement et du cadre de vie,
- Des périmètres d'intervention paramétrés pour répondre au mieux aux stratégies territoriales portées par les collectivités,
- Un accompagnement en amont pour co-construire les projets avec les territoires via la signature des protocoles de préfiguration.

Une délibération spécifique précisera les modalités d'intervention de la Région sur ce dispositif.



Région
Hauts-de-France

Annexe 1 – Dispositif « Nos quartiers d’Eté »

NOS QUARTIERS D’ETE

Territoires bénéficiaires

Les villes / quartiers des Hauts-de-France inscrit(e)s en Politique de la Ville ou en veille

Opérateurs bénéficiaires

- Les associations locales menant des actions directement à destination des habitants résidant en Quartier Politique de la Ville (QPV)
- Les associations ressources qui mobilisent des compétences organisationnelles, techniques ou thématiques leur permettant d’accompagner et qualifier les acteurs locaux qui les sollicitent

Objectifs poursuivis

Au travers de ce dispositif, la Région Hauts-de-France soutient durant la période estivale des démarches d’animation sociale et culturelle des quartiers :

1/ s’inscrivant dans le pacte social et républicain. Nos Quartiers d’Eté (NQE) permet d’accompagner des actions vectrices de citoyenneté via des leviers adaptés : sport, culture, cadre de vie...

2/ visant à :

- la consolidation du lien social entre habitants, générations, territoires,
- la montée en compétence des acteurs relais locaux,
- la qualification des habitants.

3/ reposant sur des partenariats inter-associatifs et des actions inter-quartiers voire inter-territoires.

Par ailleurs, les actions devront dans la mesure du possible être étroitement corrélées aux autres manifestations régionales se déroulant pendant tout l’été, pour une vision plus intégrée des politiques régionales, par exemple avec les opérations L’ÉTER, les musées, les clubs sportifs, les manifestations scientifiques,...

Opérations éligibles

1/ Opérations menées par des associations locales au profit des habitants des QPV et des quartiers de veille pendant la période estivale :

Les opérations retenues devront obligatoirement apporter une plus-value (expositions, ateliers pédagogiques, conférences...) en matière de pouvoir d’agir au public bénéficiaire des actions menées.

Elles devront de préférence s’inscrire dans le cadre du fil rouge annuel retenu par la Région Hauts-de-France.

Les opérations menées pourront ainsi être à visée :

- culturelle
- sportive
- environnementale
- ludique et pédagogique

Les opérations éligibles devront nécessairement être des :

- actions mutualisées **même si administrativement un seul et unique porteur de projet devra être désigné**
- **et** des actions menées entre plusieurs quartiers ou plusieurs territoires (exception faite pour les EPCI n’ayant qu’un seul quartier en politique de la ville).

2/ Opérations menées par des associations ressources :

Les opérations éligibles devront :

- sur la dynamique NQE, apporter des compétences organisationnelles et techniques aux nouveaux acteurs locaux souhaitant s’inscrire dans le dispositif NQE,
- et/ou s’inscrire sur le « fil rouge » annuel NQE pour fédérer l’ensemble des acteurs tout en offrant un cadre d’expression cohérent aux projets associatifs.

Critères de recevabilité

Seront promus les actions inter-quartiers ou inter-territoires et les projets fédérateurs et structurants.

Les associations déjà financées par la Région au titre de leur programme d'activités ne pourront faire l'objet d'un financement supplémentaire dans le cadre de Nos Quartiers d'Eté que si les actions présentées à ce titre démontrent un réel besoin non couvert dans le programme d'activité initial et sur le territoire.

Les dossiers de demande de subvention devront démontrer en quoi et comment les habitants des quartiers sont associés à la conception, la réalisation et l'évaluation des projets NQE menés ; il s'agit de favoriser la prise de parole, de créer des espaces de proposition et d'initiative à partir des besoins des habitants, de « faire société ». Les projets ne pourront pas relever d'opérations « classiques » menées par les collectivités.

L'instruction technique des dossiers de demande de subvention priorisera les opérations s'inscrivant dans le « fil rouge » annuel du dispositif.

Nature des dépenses recevables

Nature des dépenses recevables :

- Dépenses de fonctionnement, dont recours à des prestations extérieures (mise en place de formation, cachets d'artistes....)

Nature des dépenses non recevables :

- Dépenses d'investissement
- Structures gonflables et tout équipement à vocation récréative sans valeur ajoutée
- Valorisation des mises à disposition (agents municipaux, locaux, équipements...)

Modalité de subventionnement

Pour les associations locales :

Un co-financement **local** d'au moins 30 % de la dépense subventionnable est obligatoire.

Pour les associations ressources :

Un co-financement **public** d'au moins 30 % de la dépense subventionnable est obligatoire.

Pour toutes les associations :

La demande minimale faite au titre du dispositif Nos Quartiers d'Eté ne peut être inférieure à 2.000 € (la Région se réservant néanmoins la possibilité d'attribuer des subventions inférieures à ce plafond)

Les demandes de subvention sont à déposer directement par le porteur de projet. Les subventions allouées seront versées directement par la Région au bénéficiaire de la subvention, sans reversement possible.



Région
Hauts-de-France

Annexe 2 – Dispositif « Soutien régional à l'emploi et à l'innovation »

SOUTIEN REGIONAL A L'EMPLOI ET A L'INNOVATION

Territoires bénéficiaires

Les territoires concernés sont l'ensemble des quartiers inscrits dans le cadre des contrats de ville 2015-2020, parmi lesquels figurent les quartiers prioritaires fixés par le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014, rectifié par le décret n° 2015-1138 du 14 septembre 2015, les quartiers de veille active ainsi que les quartiers vécus identifiés dans les contrats de ville.

Opérateurs bénéficiaires

- Les communes et les intercommunalités signataires d'un contrat de ville ;
- Les associations menant des actions directement à destination des habitants résidant en Quartiers de Politique de la Ville (QPV) ;
- Les bailleurs sociaux, sous réserve de non inscription de l'action dans les plans d'action relatifs à l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), ceci afin d'éviter l'apparition de double financement ;
- Les fondations ;
- Les entreprises, dans le respect de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat

Objectifs poursuivis

Au travers de ce dispositif, la Région Hauts-de-France souhaite :

- ✓ Encourager le développement des actions et des initiatives sur les territoires porteurs d'innovation par la qualification, la sensibilisation et le transfert de connaissance ;
- ✓ Aider à l'émergence de projets ;
- ✓ Autoriser le droit à l'expérimentation.

Chaque EPCI dispose d'une enveloppe pluriannuelle prédéfinie intégrant des crédits d'investissement et de fonctionnement, lui permettant de financer des projets répondant d'une part aux priorités régionales, et d'autre part aux axes stratégiques des contrats de ville.

Opérations éligibles

Les anciens dispositifs (Fonds d'Initiative Territoires et Acteurs – FITA – Fonds de travaux urbains – FTU – Fonds de Participation des Habitants – FPH) n'existent plus en tant que tels. Les opérations qui étaient auparavant financées dans ces cadres peuvent désormais s'inscrire dans ce nouveau cadre.

Ne sont pas éligibles les projets ou opérations ayant bénéficié de crédits régionaux de droit commun.

Deux types d'opérations sont éligibles :

1. **Des « figures imposées »** : elles concernent des opérations que la Région souhaite voir se déployer en référence avec ses leviers d'action et priorités :

Trois points d'entrée, **le numérique, l'innovation sociale et la participation des habitants**, pourront concourir à la qualification des projets retenus au titre de chaque priorité.

Priorité 1 : Renforcer le développement économique et l'accès à la formation, l'apprentissage et l'emploi des habitants des quartiers

Les territoires font régulièrement remonter de forts besoins dans ce domaine. Il est en effet nécessaire d'accompagner les publics dans leurs trajectoires professionnelles permettant un retour à l'emploi. Il ne s'agit en aucun cas de se substituer aux actions qui relèvent du droit commun, mais bien d'initier les conditions de retour vers celui-ci.

Les objectifs des projets financés au titre de cette priorité devront favoriser :

- Les activités des adultes sans emploi en tant que levier à l'insertion (chantiers d'insertion notamment) ;
- L'accompagnement des adultes sans emploi vers le monde de l'emploi ;
- Le renouvellement du lien entre des habitants sortis des circuits classiques et les partenaires institutionnels ;
- La mise en place d'un large partenariat favorisant la mobilisation et la coordination des dispositifs d'insertion des habitants sans emploi ;

Pourront également être soutenues les initiatives locales visant à résoudre notamment les difficultés des habitants en matière de :

- Maîtrise des outils numériques ;
- Mobilité (physique et psychologique) ;
- Maîtrise des codes de l'entreprise (présentation physique, langage, respect des consignes et de la hiérarchie....)
- Savoirs de base (lutte contre l'illettrisme notamment).

Ainsi, la Région souhaite stimuler et conforter le développement économique au sein des quartiers politique de la ville. Elle favorisera l'entrepreneuriat notamment sur le champ de l'économie sociale et solidaire, des activités du numérique et du commerce et de l'artisanat.

Priorité 2 : Contribuer à la mise en œuvre la Troisième Révolution Industrielle (TRI) – Rev3

Les projets co-financés sur ce volet peuvent concerner :

- Le développement de l'économie de la fonctionnalité, le développement d'un système de consommation basé sur des services (économie de partage), l'augmentation de la durée de vie des produits par des actes de réparation, de réemploi, le développement de l'économie, des circuits courts et de la consommation de proximité ;
- La réduction du gaspillage ;
- La réactivation des espaces publics par le développement des espaces verts et la renaturation ;
- La mise à disposition des moyens nécessaires pour favoriser les biens et les services sobres en carbone, pour lutter contre la précarité énergétique et développer la mobilité durable.

Priorité 3 : Améliorer le cadre de vie pour une meilleure appropriation des habitants de leur quartier et de leur habitat

Les projets cofinancés sur ce volet seront des projets en investissement permettant d'améliorer le cadre de vie et la qualité de vie des habitants. Ils devront avoir été proposés ou approuvés par les conseils citoyens ou par toute autre instance participative existante sur le quartier.

Il peut s'agir :

- D'équipements de proximité à vocation culturelle, sociale, sportive ou de loisirs ;
- D'aménagements d'espaces publics ou d'actions d'embellissement du quartier ;
- De création de liaisons douces ;
- De création de jardins communautaires ;
- De projets d'investissement visant à la sécurisation des espaces publics, la propreté urbaine, le respect du cadre de vie, la clarification des domanialités ou la redéfinition de la vocation des espaces ;
- De création ou de renouvellement de Fonds de Travaux Urbains (FTU). Les objectifs des FTU sont d'améliorer cadre de vie et de mieux gérer les désordres urbains, à travers des projets utiles au quotidien, construits avec les habitants.

2. Des « figures libres » permettant, dans le cadre d'un dialogue avec le territoire de financer des projets répondant plus spécifiquement à leurs besoins dans le cadre des thématiques du contrat de ville (santé, mobilité,...)

Ce deuxième volet doit permettre, dans le cadre d'un dialogue avec le territoire, de financer des projets répondant plus spécifiquement aux besoins locaux.

Ces thèmes répondant aux spécificités locales sont choisis par le territoire, en concertation avec la Région. Ils doivent idéalement permettre de faire levier sur des projets n'ayant pas trouvé de financement, ni sur le droit commun, ni auprès des autres partenaires financiers du contrat de ville.

Pourront notamment être mis en place des fonds spécifiques visant à favoriser la participation des habitants et le soutien aux micro-projets.

Le dialogue avec les territoires doit permettre de tendre vers une répartition égale des financements

entre les figures libres et les figures imposées (50/50).

Critères de recevabilité

Les critères de recevabilité des projets sont les suivants :

- La qualité et l'innovation du projet ;
- La mobilisation des habitants : co-construction du projet et portage du projet ;
- Le partenariat mobilisé et la mise en réseau des opérateurs et de leurs actions ;
- La gouvernance et le suivi du projet ;

A noter : les projets financés par la Région au titre des programmes d'activités des bénéficiaires demandeurs et/ou dans le cadre d'une politique de droit commun ne peuvent faire l'objet d'un cofinancement supplémentaire dans le cadre de ce dispositif.

La Région informera, sensibilisera et formera à la démarche d'innovation sociale les opérateurs intervenant dans le cadre des contrats de ville en mobilisant l'IREV et l'Institut Godin.

Modalités de subventionnement

- ✓ Subventionnement de projets :
 - **En fonctionnement** : la subvention sera de 30 000 euros maximum, dans la limite de 70% du projet global.
 - **En investissement** : la subvention ne peut être inférieure à 5 000 euros ni supérieure à 100 000 euros, dans la limite de 70% du projet global (50% si le projet est porté par une collectivité territoriale).

Une attention particulière sera portée à l'équilibre des financements entre communes, au sein de l'enveloppe financière pré-identifiée pour chaque EPCI, dans le cadre du dialogue partenarial.

Les subventions allouées seront versées directement par la Région au bénéficiaire de la subvention, sans reversement possible.

Modalités de partenariat

La Région ne financera que les projets ayant reçu un avis favorable des partenaires, en particulier les communes, réunis dans le cadre des Contrats de Ville.

Les modalités de mise en œuvre de ce dispositif seront présentées au sein des instances techniques et politiques des contrats de ville et intégrées à la programmation annuelle de chaque contrat de ville.

Le suivi de la mise en œuvre de ce dispositif pourra faire l'objet de réunions bilatérales en présence des élus régionaux chargés du suivi de la Politique de la Ville. Ces réunions permettront également de réaliser un suivi global de l'engagement de l'ensemble des crédits spécifiques régionaux, mais aussi des crédits de droit commun.

Un bilan des actions soutenues et des perspectives engagées sera présenté au cours de ces réunions.

L'engagement financier sur l'année n-1 des enveloppes dédiées en fonctionnement et en investissement, ainsi que les perspectives d'engagement sur les années suivantes seront présentés par les EPCI lors de ces rencontres.



Le Conseil Départemental du Nord dans la politique de la ville : un acteur de proximité

La Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 dispose que les Départements deviennent signataires des contrats uniques.

Engagé dans une logique de contractualisation et de territorialisation de l'ensemble de ses politiques depuis 2009, le Département du Nord s'est donc naturellement inscrit dans la nouvelle gouvernance de la Politique de la Ville.

L'engagement départemental commun à tous les territoires porte sur la participation et l'implication des équipes départementales, la mobilisation des moyens humains et financiers de droit commun ainsi que sur l'approche méthodologique concertée.

Le Département s'appuie sur la délibération du 15 juin 2015 qui fixe et décline quatre grandes priorités du Département relatives aux quartiers en Politique de la Ville :

- Donner la priorité à l'emploi
- Favoriser l'autonomie des jeunes
- Améliorer le vivre-ensemble
- Lutter contre toutes discriminations

Le Conseil Départemental participe et soutient la Politique de la Ville au travers des politiques de droit commun et selon les délibérations votées.

Les sujets de la politique de la ville, éminemment transversaux sont à rapprocher des engagements pris par le Département en 2018, en signant :

:

- la **Convention Nationale de Lutte contre la Pauvreté**,
- le **Plan d'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier**,
- le **Pacte Sambre Avesnois**.

1. L'accompagnement vers l'emploi et la levée des freins à l'emploi

Réuni en séance plénière le 17 décembre 2015, le Département a réaffirmé sa volonté de favoriser le retour à l'emploi des allocataires du RSA dans le Nord. Pour conduire cette stratégie, quatre axes d'actions sont proposés :

- Priorité à l'emploi dès l'orientation dans le dispositif RSA
- Agir pour l'emploi des allocataires du RSA

- Garantir le respect des droits et des devoirs
- Une nouvelle gouvernance pour l'accès à l'emploi des allocataires du RSA

Un appel à projets insertion 2019 – 2021 a été voté le 29 juin 2018 par le Conseil Départemental, avec comme objectif : « de l'insertion à l'emploi. ». Il s'organise en 6 axes :

1. Accès direct vers l'emploi
2. Se préparer à l'emploi
3. Définir et concrétiser son projet professionnel
4. Se mobiliser vers l'emploi
5. Lever les freins à l'emploi
6. Dynamiser son insertion sociale

2. L'Enfance, la Famille, la Jeunesse

Chef de file de la protection de l'Enfance, le Département du Nord accompagne les enfants, les jeunes et leur famille pour favoriser une enfance épanouie et conduire les jeunes vers l'autonomie.

La protection de l'Enfance a pour objectifs de prévenir les difficultés auxquelles les parents sont confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives, de renforcer les actions de prévention, d'accompagner les familles et d'assurer, si nécessaire, une prise en charge partielle ou totale des mineurs. Cette politique publique est en interaction avec les nombreuses autres politiques, celles de l'éducation, de la prévention des violences conjugales, de la santé, de la lutte contre la pauvreté et du soutien à la parentalité.

Dans sa délibération cadre du 17 décembre 2015 « Faire de la protection de l'Enfance l'affaire de tous », le Conseil Départemental a défini de nouvelles orientations stratégiques et opérationnelles selon quatre axes :

1. Accompagner les familles aux moments clés de l'enfance
2. Maintenir les liens de l'enfant avec son environnement social et familial en graduant et en adaptant les modes d'intervention
3. Construire un projet partagé pour chaque enfant et avec chaque jeune adulte accompagnés par l'Aide Sociale à l'Enfance
4. Piloter et évaluer la politique d'une gouvernance renouvelée

A ce titre, le Département finance des partenaires associatifs pour la mise en place de ces politiques dans le cadre de subventions de fonctionnement ou d'investissement.

Par ailleurs, le Département du Nord s'emploie à renouer les relations avec les familles. Il définit de nouvelles orientations notamment pour accompagner la fonction parentale. Le Schéma Départemental des Solidarités Humaines (2018-2022) s'inscrit dans cette logique en déclinant la politique de soutien à la parentalité. La volonté de renforcer les actions de prévention et de soutien aux familles en mobilisant toutes les ressources du territoire et en étroite collaboration avec tous les partenaires, est réaffirmée dans le Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) du Nord signé le 12 juin 2017.

Avec la délibération du 1^{er} juillet 2019, le Département du Nord entend soutenir le développement d'actions innovantes dans leurs mises en œuvre ou dans leurs réponses à des besoins peu ou insuffisamment satisfaits en territoire.

L'enjeu est de développer des actions préventives auprès des familles et des enfants en prenant en compte les besoins identifiés, les ressources existantes et la nécessité « d'aller vers » les familles les plus isolées.

La délibération cadre du 22 mai 2017 définit la prévention et la protection de l'Enfance, notamment l'évolution et les modalités de mise en œuvre de la politique de prévention jeunesse : prévention spécialisée, Acteurs de Liaison Sociale en Environnement Scolaire, projets jeunesse des centres sociaux, renouvellement du soutien financier aux centres sociaux. La définition des publics prioritaires des projets jeunesse et des clubs de prévention s'appuie sur la géographie des Quartiers Politique de la Ville.

Enfin, la prévention et la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire, la prévention des phénomènes de radicalisation et l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie sont les thématiques prioritaires que le Département a la volonté de soutenir via l'intervention de ses professionnels et des acteurs qu'il finance, sur les territoires, comme les centres sociaux et les clubs de prévention spécialisée.

3. L'accès aux soins et aux droits

Le Département du Nord est compétent en matière de Santé à plusieurs titres :

- Protection Maternelle et Infantile (PMI),
- Prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées,
- Lutte contre la tuberculose et les infections sexuellement transmissibles, prévention du cancer et vaccinations, par délégation de l'Agence Régionale de Santé.

Le Département, à travers l'ensemble de ses politiques, contribue à favoriser un environnement favorable au bien-être et à la Santé des Nordistes.

Dans sa délibération cadre du 25 mars 2019, le Département définit les orientations départementales en matière de Santé pour les 5 prochaines années 2019-2023.

Il positionne la santé comme un levier fondamental pour :

- L'autonomie à tous les âges de la vie,
- La lutte contre les inégalités sociales et territoriales,
- L'augmentation du recours à l'offre de prévention et de soins.

Cette délibération cadre s'inscrit dans la mise en œuvre du Schéma Des Solidarités Humaines selon la notion de parcours, l'accès aux droits et à la prévention.

4. L'autonomie

La délibération du 17 décembre 2015 reprend les principales orientations suivantes :

- Améliorer le service de proximité aux personnes,

- Créer un environnement bienveillant pour l'Autonomie des personnes âgées et de celles en situation de handicap,
- Engager ensemble le chantier de la prévention de la perte d'Autonomie,
- Diversifier et transformer l'offre de services spécialisés,
- Installer une nouvelle gouvernance pour un pilotage renforcé inscrit dans la proximité.

5. La culture

Dans le cadre de sa délibération du 22 mai 2017, le Département du Nord réaffirme son engagement en faveur de la Culture et précise ses nouvelles ambitions.

Trois axes sont privilégiés :

- Réduire les inégalités territoriales, en ayant une attention particulière portée aux territoires ruraux et « zone blanche » (équipements, accompagnement et mobilité des publics, patrimoine rural et centres-bourgs...) en lien avec les communes et EPCI.
- Agir en faveur des publics prioritaires du Département du Nord par des actions de médiation (collégiens, personnes en situation de handicap, personnes en insertion).
- Soutenir l'innovation culturelle et les nouvelles formes d'accès à la Culture en faisant émerger des projets innovants et en mettant en lumière les pratiques innovantes des acteurs culturels et des équipements culturels départementaux (médiation numérique ...).

Ces ambitions s'appuient pour la mise en œuvre, en priorité sur son réseau départemental d'équipements culturels : **deux dispositifs**.

▪ Le dispositif « Résidence d'artistes en collège »

Il permet d'accueillir des artistes au sein de l'établissement scolaire en vue de faire participer les élèves au processus de création et s'inscrit en complémentarité de l'éducation transmise par les équipes enseignantes.

Il répond aux objectifs de la nouvelle politique culturelle du Département, ancré dans les territoires, en faveur d'un des publics prioritaires, les collégiens (des collèges publics et privés sous contrat) par le biais d'une action innovante.

▪ Le dispositif de soutien aux projets artistiques et culturels pour favoriser l'insertion sociale des personnes vulnérables

Il incite à la co-construction entre les partenaires pour contribuer au processus de développement des personnes, pour favoriser l'insertion sociale des personnes les plus vulnérables, notamment les jeunes de 16/25 ans, renforcer le maillage territorial et mettre en synergie les acteurs sociaux et culturels.

6. L'éducation

Dans sa délibération du 4 février 2019, le Département a reconduit le **Projet Educatif Départemental du Collégien (PEDC)** pour 2019- 2022.

A travers le **PEDC**, le Département du Nord accompagne et soutient la réussite éducative en intervenant en complément de l'action menée par les établissements dans la mise en œuvre des parcours de l'Education Nationale.

Sauf précisions contraires selon les dispositifs, les financements départementaux sont accordés aux projets portés par les collèges.

Les collèges et lycées accueillant des élèves de 3èmes Prépa Pro, publics et privés, situés dans les territoires en Politique de la Ville ont la possibilité d'obtenir, en répondant à l'appel aux projets des Contrats de ville, des financements complémentaires à ceux déjà obtenus auprès du Département au titre du PEDC dans le cadre des projets éducatifs.

7. L'aménagement et le cadre de vie

Le soutien aux projets territoriaux structurants

Le Département, chef de file des solidarités territoriales, souhaite porter une ambition forte au bénéfice des habitants et des territoires du Nord. Il accompagne l'émergence de projets de territoire porteurs d'innovation et de développement. Il agit de manière ciblée sur des thématiques prioritaires et stratégiques, définies sur la base d'un diagnostic partagé.

A ce titre, il a décidé de mettre en œuvre le dispositif « Projets Territoriaux Structurants » (PTS) qui permet d'accompagner financièrement les projets de dimension intercommunales portés par les territoires (communes ou intercommunalités) et répondant aux grands enjeux stratégiques locaux.

CADRE D'INTERVENTION DU DEPARTEMENT DANS LA POLITIQUE DE LA VILLE

Cadre légal :

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (dite loi Lamy) fixe les principes de la nouvelle politique de la ville dont les contrats de ville sont le cadre d'action pour la période 2015-2020.

Les contrats de ville doivent reposer sur 4 piliers :

- Le développement économique et l'emploi
- La cohésion sociale
- Le cadre de vie et le renouvellement urbain
- Les valeurs de la République et la citoyenneté

Priorités du Conseil Départemental du Nord dans la politique de la ville :

La Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 dispose que les Départements deviennent signataires des contrats uniques.

Engagé dans une logique de contractualisation et de territorialisation de l'ensemble de ses politiques depuis 2009, le Département du Nord s'inscrit dans la nouvelle gouvernance de la politique de la ville.

L'engagement départemental commun à tous les territoires porte sur la participation et l'implication des équipes départementales, la mobilisation des moyens humains et financiers de droit commun ainsi que sur l'approche méthodologique concertée.

Le Département s'appuie sur la délibération du 15 juin 2015 qui fixent et déclinent quatre grandes priorités du Département dans les quartiers en Politique de la Ville :

- **Donner la priorité à l'emploi,**
- **Favoriser l'autonomie des jeunes,**
- **Améliorer le vivre-ensemble,**
- **Lutter contre toutes discriminations.**

Délibérations importantes du Conseil Départemental :

Schéma Départemental des Solidarités Humaines 2018 – 2022 adopté le 12 février 2018.

Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public adopté le 18 décembre 2017 et rendu exécutoire le 26 décembre 2017 par arrêté préfectoral.

Délibération cadre relative à la politique départementale à l'Autonomie du 17 décembre 2015.

Mai 2019

Délibération cadre relative au RSA du 17 décembre 2015.

Délibération cadre relative du 17 décembre 2015 « Faire de la protection de l'enfance, l'affaire de tous. »

Délibération cadre du 22 mai 2017, sur l'évolution et les modalités de mise en œuvre de la politique de prévention jeunesse, (Prévention spécialisée, Acteurs de Liaison Sociale en Environnement Scolaire), Projet Jeunesse des Centres Sociaux, Renouvellement du soutien financier aux Centres Sociaux.

Délibération cadre sur les nouvelles orientations départementales 2019 – 2023 relatives à la Santé du 25 mars 2019.

Schéma Départemental des Services aux Familles - Réunion du 22 mai 2017 du Conseil Départemental (en cours de réécriture).

Délibération cadre du 1^{er} Juillet 2019 relative aux dispositifs préventifs de soutien à la parentalité.

Délibération cadre relative à la politique départementale d'aménagement et de développement du territoire – Projets Territoriaux Structurants - Réunion du 12 avril 2016.

Délibération cadre du 22 mai 2017 portant sur les nouvelles orientations de la politique culturelle départementale.

L'engagement du Département du Nord dans la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté du 17 décembre 2018.

Délibération du 22 mai 2017 sur l'implication du Département du Nord dans le cadre de l'engagement pour le renouveau du bassin minier.

Délibération du 7 novembre 2018 sur le Pacte Sambre Avesnois.

Délibération DESC/15 du 4 Février 2019 Projet Educatif Départemental du Collégien (PEDC) 2019/2022.

Délibération DESC/2018/268 du 8 octobre 2018 relative à l'Appel à Projet Insertion par la Culture.

Délibération DESC/2017/435 du 18 décembre 2017 sur la résidence d'artistes en collègue.

3) Modalités de financement

Le Conseil Départemental participe et soutient la Politique de la Ville au travers des politiques de droit commun et selon les délibérations votées. Le dépôt des demandes de subventions auprès du Département du Nord obéissent aux mêmes règles que pour les années précédentes – avec l'envoi d'un dossier complet de demande de subvention.

Nota Bene : Il est expressément demandé aux porteurs de projets d'indiquer sur leur dossier le numéro d'enregistrement attribué dans les outils d'instruction collaboratifs mis en place par les EPCI (plateforme TPS ou autre) **et** en précisant que la ou les actions relèvent de la politique de la ville ou de la politique de la ville et du droit commun.

De même, il est désormais indispensable d'indiquer dans le budget prévisionnel de (ou des) action(s) les directions du Département concernées en indiquant les montants spécifiques pour chaque direction.

Pour rappel, les Appels à Projets sont disponibles sur le site <https://lenord.fr>. Certains appels à projets sont annuels et d'autres pluriannuels. Il vous appartient de vérifier sur le site les dates de lancement de ces appels à projets.

ORIENTATIONS DEPARTEMENTALES

❖ **Accompagner vers l'emploi et lever les freins à l'emploi**

Réuni en séance plénière le 17 décembre 2015, le Département a réaffirmé sa volonté de favoriser le retour à l'emploi des allocataires du RSA dans le Nord. Pour conduire cette stratégie, quatre axes d'actions sont proposés :

- Priorité à l'emploi dès l'orientation dans le dispositif RSA,
- Agir pour l'emploi des allocataires du RSA,
- Garantir le respect des droits et des devoirs,
- Une nouvelle gouvernance pour l'accès à l'emploi des allocataires du RSA.

Un appel à projets insertion 2019 – 2021 a été voté le 29 juin 2018 par le Conseil départemental, avec comme objectif : « de l'insertion à l'emploi. ». Il s'organise en 6 axes :

1. Accès direct vers l'emploi
2. Se préparer à l'emploi
3. Définir et concrétiser son projet professionnel
4. Se mobiliser vers l'emploi
5. Lever les freins à l'emploi
6. Dynamiser son insertion sociale

CONTACTS :

- **Direction Insertion Professionnelle et Lutte contre les Exclusions (DIPLE)**
- Sur les Territoires : **le Pôle Insertion Professionnelle et Lutte contre les Exclusions (PIPLE)** situé dans chacune des 8 Directions Territoriales de Prévention et d'Action Sociale

Appel à projets de l'insertion à l'emploi

https://lenord.fr/jcms/prd1_597413/appel-a-projet-de-l-insertion-a-l-emploi-2019-2021

Direction de l'Insertion Professionnelle et Lutte contre les Exclusions

Date limite septembre 2018. Prochain appel à projets prévisionnel en 2022

Plate-forme en ligne : <https://aapinsertion.lenord.fr/>

Mai 2019

❖ Enfance – Famille - Jeunesse

Chef de file de la protection de l'enfance, le Département du Nord accompagne les enfants, les jeunes et leur famille pour favoriser une enfance épanouie et conduire les jeunes vers l'autonomie.

La Protection de l'enfance a pour objectifs de prévenir les difficultés auxquelles les parents sont confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives, de renforcer les actions de prévention, d'accompagner les familles et d'assurer, si nécessaire, une prise en charge partielle ou totale des mineurs. Cette politique publique est en interaction avec les nombreuses autres politiques, celles de l'éducation, de la prévention des violences conjugales, de la santé, de la lutte contre la pauvreté et du soutien à la parentalité.

Dans sa délibération cadre du 17 décembre 2015 « Faire de la Protection de l'Enfance l'affaire de tous », le Conseil départemental a défini de nouvelles orientations stratégiques et opérationnelles selon quatre axes :

1. Accompagner les familles aux moments clés de l'enfance,
2. Maintenir les liens de l'enfant avec son environnement social et familial en graduant et en adaptant les modes d'intervention,
3. Construire un projet partagé pour chaque enfant et avec chaque jeune adulte accompagné par l'Aide Sociale à l'Enfance,
4. Piloter et évaluer la politique d'une gouvernance renouvelée.

A ce titre, le Département finance des partenaires associatifs pour la mise en place de ces politiques dans le cadre de subventions de fonctionnement ou d'investissement.

Par ailleurs, le Département du Nord s'emploie à renouer les relations avec les familles. Il définit de nouvelles orientations notamment pour accompagner la fonction parentale. Le Schéma Départemental des Solidarités Humaines (2018-2022) s'inscrit dans cette logique en déclinant la politique de soutien à la parentalité. La volonté de renforcer les actions de prévention et de soutien aux familles en mobilisant toutes les ressources du territoire et en étroite collaboration avec tous les partenaires, est réaffirmée dans le Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) du Nord signé le 12 juin 2017.

Avec la délibération du 1^{er} juillet 2019, le Département du Nord entend soutenir le développement d'actions innovantes dans leurs mises en œuvre ou dans leurs réponses à des besoins peu ou insuffisamment satisfaits en territoire. L'enjeu est de développer des actions préventives auprès des familles et des enfants en prenant en compte les besoins identifiés, les ressources existantes et la nécessité « d'aller vers » les familles les plus isolées. En 2018, le Département est signataire de la Convention Nationale de Lutte contre la Pauvreté, du Plan de renouveau du Bassin Minier et du Pacte Sambre Avesnois. La délibération cadre du 22 mai 2017 définit la prévention et la protection de l'enfance, notamment l'évolution et les modalités de mise en œuvre de la politique de prévention jeunesse : Prévention spécialisée, Acteurs de Liaison Sociale en Environnement Scolaire, Projets jeunesse des Centres Sociaux, Renouvellement du soutien financier aux Centres Sociaux. La définition des publics prioritaires des Projets jeunesse et des Clubs de prévention s'appuie sur la géographie des Quartiers Politique de la Ville.

Enfin, la prévention et la lutte contre l'absentéisme scolaire, le décrochage scolaire et la prévention des phénomènes de radicalisation et l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie sont les thématiques prioritaires que le Département a la volonté de soutenir au travers de l'intervention de ses professionnels et des acteurs financés par le Département, comme les Centres Sociaux et les Clubs de Prévention Spécialisée sur les territoires.

CONTACTS :

Direction Enfance Famille Jeunesse / Direction adjointe Protection Maternelle et Infantile

Sur les territoires, dans chacune des Directions Territoriales de Prévention et d'Action Sociale, le Pôle Enfance Famille Jeunesse et le Pôle PMI Santé

Appel à initiatives – à partir du 15 juillet 2019 et clôture 15 septembre 2019 sur <https://lenord.fr>

❖ Faciliter l'accès aux soins et aux droits

Le Département du Nord est compétent en matière de santé à plusieurs titres :

- Protection Maternelle et Infantile (PMI),
- Prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées,
- Lutte contre la tuberculose et les infections sexuellement transmissibles, prévention du cancer et vaccinations, par délégation de l'Agence Régionale de Santé.

Le Département, à travers l'ensemble de ses politiques, contribue à favoriser un environnement favorable au bien-être et à la santé des Nordistes.

Dans sa nouvelle délibération cadre du 25 mars 2019, le Département définit les orientations départementales en matière de santé pour les 5 prochaines années 2019-2023.

Il positionne la santé comme un levier fondamental pour :

- L'autonomie à tous les âges de la vie,
- La lutte contre les inégalités sociales et territoriales,
- L'augmentation du recours à l'offre de prévention et de soins.

Cette délibération cadre s'inscrit dans la mise en œuvre du schéma des solidarités humaines selon la notion de parcours, l'accès aux droits et à la prévention.

Appel à projets de santé pluri-annuel 2018 -2020

https://lenord.fr/jcms/prd2_478713/appele-a-projets-de-sante-2018-2020

Date limite : avril 2018 Prochain appel à projets prévisionnel en 2021

Plate-forme en ligne : <https://aapsante.lenord.fr/>

CONTACTS :

- **Direction Insertion Professionnelle et Lutte contre les Exclusions
Service de Prévention Santé Addictions (SPSA)**
- Sur les territoires : **Le Service Prévention Santé et le Pôle PMI Santé dans chacune des 8 Directions Territoriales de Prévention et d'Action Sociale.**

❖ Autonomie

La délibération du 17 décembre 2015 reprend les principales orientations suivantes :

Améliorer le service de proximité aux personnes, Créer un environnement bienveillant pour l'autonomie des personnes âgées et de celles en situation de handicap, Engager ensemble le chantier de la prévention de la perte d'autonomie, diversifier et transformer l'offre de services spécialisés, installer une nouvelle gouvernance pour un pilotage renforcé inscrit dans la proximité.

Appel à projets annuel « soutien au développement de solutions innovantes d'habitat inclusif »

https://lenord.fr/jcms/prd1_597589/appel-a-projets-soutien-au-developpement-de-solutions-innovantes-d-habitat-inclusif

Date limite : mars 2019. Prochain appel prévisionnel 2020

CONTACTS :

- **Direction de l'Offre de Service Aide à l'Autonomie, Pôle Ingénierie Qualité Service, Service Accueil familial Habitat Inter**

par courriel uniquement : sylviane.dris@lenord.fr; christophe.coulibaly@lenord.fr;
marianne.delattre@lenord.fr

Appel annuel à initiatives « Bien vieillir en préservant son autonomie »

https://lenord.fr/jcms/prd1_584299/appel-a-initiatives-2018-prevention-de-la-perde-d-autonomie

Date limite : mars 2019. Prochain appel à projets prévisionnel 2020.

Plate-forme en ligne : <https://aappa.lenord.fr/>

Appel annuel à manifestation d'intérêt contre l'isolement des personnes âgées :

<https://phosphorage.lenord.fr/>

Appel annuel à manifestation d'intérêt « innovation autonomie »

Début de l'appel à projet : début juin 2019. Prochain appel à projets prévisionnel 2020.

<https://lenord.fr>

CONTACTS :

- **Direction de l'Offre de Service Aide à l'Autonomie (DOSAA), Pôle Ingénierie Qualité Service, Service Qualité Parcours Prévention de la Perte d'Autonomie et Service d'Appui Animation Innovation**
- **Sur les territoires, les Responsables de Pôle Autonomie des DTPAS sont les interlocuteurs-ressource en promotion de la prévention de la perte d'autonomie en territoire dans chacune des 8 Directions Territoriales de Prévention et d'Action Sociale du Département.**

❖ Culture

Dans le cadre de sa délibération du 22 mai 2017, le Département du Nord réaffirme son engagement en faveur de la culture et précise ses nouvelles ambitions.

Trois axes sont privilégiés :

- Réduire les inégalités territoriales, en ayant une attention particulière portée aux territoires ruraux et « zone blanche » (équipements, accompagnement et mobilité des publics, patrimoine rural et centres-bourgs...) en lien avec les communes et EPCI.
- Agir en faveur des publics prioritaires du Département du Nord par des actions de médiation (collégiens, personnes en situation de handicap, personne en insertion).
- Soutenir l'innovation culturelle et les nouvelles formes d'accès à la culture en faisant émerger des projets innovants et en mettant en lumière les pratiques innovantes des acteurs culturels et des équipements culturels départementaux (médiation numérique, ...).

Ces ambitions s'appuient pour la mise en œuvre, en priorité sur son réseau départemental d'équipements culturels.

Résidence d'artistes en collège

Le dispositif « résidence d'artistes en collège » permet d'accueillir des artistes au sein de l'établissement scolaire en vue de faire participer les élèves au processus de création et s'inscrit en complémentarité de l'éducation transmise par les équipes enseignantes.

Il répond aux objectifs de la nouvelle politique culturelle du Département, ancré dans les territoires, en faveur d'un des publics prioritaires, les collégiens (des collèges publics et privés sous contrat) par le biais d'une action innovante.

Appel à projets annuel auprès des Collèges

Direction Education Culture et Sports, Service Développement Culturel

Dispositif de soutien aux projets artistiques et culturels pour favoriser l'insertion sociale des personnes vulnérables

Le Département du Nord a fixé les orientations de sa nouvelle politique culturelle dans la délibération cadre votée le 22 mai 2017. Il y affirme la priorité donnée aux actions de médiation culturelle en direction des publics prioritaires.

Soutenir des projets artistiques et culturels collectifs, co-construits entre les partenaires pour contribuer au processus de développement des personnes, pour favoriser l'insertion sociale des personnes les plus vulnérables, notamment les jeunes de 16/25 ans. Renforcer le maillage territorial et mettre en synergie les acteurs sociaux et culturels

Appel à projets 2019-2021 jusqu'au 4 mars 2019.

Prochain appel prévisionnel 2022 <https://lenord.fr>

CONTACTS :

- **Direction Education Sport Culture : Secrétariat**
- **Direction Education, Sports et Culture - Direction adjointe Sports et Culture, Pôle Médiation et Diffusion Culturelle et Sportive, Service du Développement culturel, du Patrimoine et des Musées thématiques**

❖ Education :

Projet Educatif Départemental du Collégien (PEDC)

Dans sa délibération DESC/15/2019 du 4 février 2019, le Département a reconduit le PEDC pour 2019- 2022.

A travers le PEDC, le Département du Nord accompagne et soutient la réussite éducative en intervenant en complément de l'action menée par les Etablissements dans la mise en œuvre des parcours de l'Education Nationale.

Sauf précisions contraires selon les dispositifs, les financements départementaux sont accordés aux projets portés par les collèges.

Les collèges et lycées accueillant des élèves de 3èmes Prépa Pro, publics et privés, situés dans les territoires en Politique de la Ville ont la possibilité d'obtenir, en répondant à l'appel aux projets des Contrats de ville, des financements complémentaires à ceux déjà obtenus auprès du Département au titre du PEDC dans le cadre des projets éducatifs.

CONTACTS :

- **Secrétariat de la Direction Adjointe Education**
- **Sur les territoires, les Collèges concernés ;**
- **les Responsables des 8 Antennes territoriales : (Avesnes, Cambrai, Douai, Dunkerque, Lille Est, Lille Nord, Lille Ouest et Valenciennes).**

❖ Aménagement – Cadre de vie

Le soutien aux projets territoriaux structurants

En tant que chef de file des solidarités territoriales, le Département accompagne l'émergence de projets de territoire porteurs d'innovation et de développement. Il agit de manière ciblée sur des thématiques prioritaires et stratégiques, définies sur la base d'un diagnostic partagé. Les porteurs de projets (communes de toute taille, groupement de communes ou intercommunalités) peuvent bénéficier d'un accompagnement financier et d'ingénierie départementale sur des projets structurants.

Appel à projets tous les deux ans. Prochain appel à projets prévisionnel en 2021
Plateforme Aster en ligne sur <https://lenord.fr>

CONTACTS :

- **Direction Générale Adjointe Développement Territorial
Direction Adjointe Aménagement Territorial
Service Accompagnement au Développement Territorial**
- **Sur les territoires, les Référents Territoriaux présents pour les arrondissements
(Avesnes, Cambrai, Douai, Dunkerque – Hazebrouck, Lille, Valenciennes)**



Les engagements de Pôle emploi :

Pôle emploi est associé aux dispositifs quartiers prioritaires rénovés de la ville depuis 2013.

Pôle emploi s'engage à faciliter l'accès à ses services, à les renforcer et à les adapter, à mobiliser particulièrement les outils de la politique de l'emploi et dispositifs spécifiques en faveur des publics des quartiers prioritaires de la ville.

Plus globalement, Pôle emploi souligne sa volonté d'être en soutien des acteurs de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation du Contrat de Ville.

Concernant la Ville de Fourmies et des priorités partagées, Pôle emploi contribuera essentiellement sur l'axe 1 emploi et développement économique.

A ce titre les actions de Pôle emploi, au-delà des actions porteront sur :

1/ Accompagner le retour à l'emploi :

Cette axe mobilisera notamment :

- La préparation des publics par des prestations comme VSI (valoriser son image professionnelle)
- Augmenter la visibilité des demandeurs sur le marché du travail par un accès facilité à Internet et aux offres d'emploi
- Organiser des rencontres directes avec des employeurs dans le cadre des temps # Vers un Métier
- Promouvoir les candidatures auprès des employeurs

Pôle emploi met en œuvre les politiques publiques de retour à l'emploi notamment en se mobilisant pour la mise en place des emplois francs ou des Parcours emploi Compétences (PEC)

2/ Développer l'accès à l'emploi par la formation

Le diagnostic montre un niveau de qualification plus faible pour les publics des quartiers prioritaires de la ville. Pôle emploi en lien avec le Conseil régional se mobilise dans le cadre du PIC (Plan investissement Compétence) à permettre aux personnes de bénéficier de formations permettant un retour à l'emploi mais également si nécessaire à des actions d'autonomisation (SIEG : Illettrisme ou illettrisme)

- Optimiser l'accès à la formation par la mise en place de circuit court pour accéder à l'offre de formation : # Agir Pour Réussir.

3/ Diminuer les freins à l'emploi



Pôle emploi s'associe avec le Département du Nord afin de diminuer les freins à l'emploi des publics des quartiers prioritaires de la ville. Cette coopération s'articule autour d'accompagnement intensifs ou coaching ainsi que sur la capacité à coopérer afin de lever les freins à l'emploi. Cœur de métier des unités Territoriales du département.

- Développer les initiatives autour de la culture et du sport pour favoriser le retour à l'emploi des personnes les plus fragiles : action Mus'Verre

Pôle emploi interviendra en relais des structures aidant les personnes des quartiers pour un retour à l'emploi durable, notamment celles qui bénéficient d'action liées à l'IAE ou d'autres actions de remédiations des freins pour un retour à l'emploi.

Les Conditions de la réussite des actions portées par Pôle emploi:

- Favoriser l'interconnaissance des acteurs des politiques d'insertion pour favoriser la synergie des actions et les moyens mobilisables au bénéfice de parcours vertueux vers l'emploi des personnes qui en ont le plus besoin.

Les modalités de financement et priorités de la Caisse d'Allocations Familiales du NORD

La CAF du Nord s'associe à la mobilisation de l'Etat pour contribuer à la politique de la ville en combinant le versement de prestations légales et la mise en œuvre de dispositifs d'action sociale

Le Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) que la CAF du Nord anime sous l'autorité du Préfet constitue le cadre général de son intervention sur les territoires.

Les priorités de la CAF du Nord s'articulent autour de quatre missions :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Dans une logique d'investissement social, elle veille à la mise en œuvre de ces priorités au sein des Conventions Territoriales de Services aux Familles (CTSFS) qu'elle déploie à l'échelle des EPCI et intercommunalités.

Dans ce cadre général, la CAF du Nord :

- Porte une attention particulière à l'accès aux droits aux prestations légales pour les habitants des quartiers concernés
- Contribue aux démarches de développement local en particulier en matière de petite enfance, de soutien à la parentalité, d'animation de la vie sociale et d'insertion. La CAF participe à la réduction des inégalités en matière d'accueil du jeune enfant.
- S'engage à améliorer l'accès des enfants et des jeunes à des temps de loisirs éducatifs leur permettant de faire l'expérience de la mixité sociale. A ce titre la CAF soutient les familles qui souhaitent inscrire leurs enfants à des activités péri et extra-scolaires, répondant à une démarche d'éducation à la citoyenneté et aux valeurs de la République.
- Contribue à renforcer la cohésion sociale par l'animation de la vie sociale en s'appuyant fortement sur les centres sociaux et les espaces de vie sociale. La CAF encourage les projets porteurs de dynamique participative des habitants, veille au respect de la laïcité, à la mixité sociale, à la mixité des genres.
- La CAF apporte également son soutien aux projets ayant pour finalité la prévention de la radicalisation qui s'inscrivent dans le cadre du soutien à la parentalité, du renforcement du vivre ensemble, de l'éducation numérique.

Dans le cadre du contrat de ville, la CAF mobilise les moyens financiers de droit commun tels que prévus par la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2018/2022. Elle apporte un avis sur les projets déposés dans le cadre des appels à projets.

La CAF est également en mesure de mobiliser des moyens d'expertise, soit pour une meilleure connaissance des territoires (études et statistiques) soit pour soutenir le développement de projet en s'appuyant sur les chargés de conseil et de développement en action sociale.

Rénovation des contrats de ville

Contribution de l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France

L'agence régionale de santé (ARS) porte la compétence générale en matière de politique de santé dans la région, couvrant la santé publique et environnementale, l'organisation de l'offre de soins et les accompagnements médico-sociaux. Dans le cadre d'un pilotage régional unifié, elle a pour mission de définir et mettre en œuvre cette politique dans le respect des priorités de la Stratégie Nationale de Santé, reprises dans le Projet Régional de Santé (PRS) 2018 – 2023.

L'ARS s'attache à déployer une politique de santé territorialisée pour assurer une cohérence avec les spécificités et besoins des populations, au niveau local. Cette stratégie prend en compte la politique de la ville.

Cette démarche se situe dans une continuité avec les PRS précédents (Picardie et Nord-Pas-de-Calais). L'articulation avec la politique de la ville est nécessaire afin de réduire les inégalités territoriales de santé. Elle est déjà en place et à vocation à se poursuivre dans le cadre des contrats de ville renouvelés.

1. Les modalités de participation de l'ARS au pilotage, à la mise en œuvre et au suivi des contrats de ville

Le pilotage de la déclinaison territoriale de la convention interministérielle 2013/2015 susmentionnée est organisé dans le cadre du comité de l'administration régionale (CAR) auquel participe le Directeur général de l'ARS ou son représentant ;

Les Directeurs territoriaux de l'ARS constituent les interlocuteurs premiers au sein de l'agence pour la mise en œuvre du volet santé des contrats de ville. Ils participent au comité de pilotage des contrats de ville.

L'ARS accompagne les Préfectures et les collectivités dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du volet santé du contrat de ville.

L'ARS identifie et informe les Préfectures des crédits de droits communs qu'elle engage sur les priorités de santé du territoire identifiées ci-après.

L'ARS s'engage à soutenir des actions structurantes majeures à l'échelle de l'intercommunalité et/ou des communes permettant de répondre à des problématiques de santé repérées comme prioritaires par l'ARS et partagées au sein des quartiers.

L'ARS participe à l'instruction des demandes de financement déposées au titre de la politique de la ville afin de s'assurer de leur pertinence au regard des crédits de droits communs engagés sur le territoire. L'ARS formule un avis en opportunité sur le fond, aux regards des orientations stratégiques et priorités contenues dans le PRS.

Ces modalités de travail actuellement existantes ont vocation à se poursuivre suivant les mêmes modalités dans un cadre de contrats de ville renouvelés.

2 Les dispositifs de droit commun de l'ARS au service de la politique de la ville

2.1 Les contrats locaux de santé (CLS)

Les contrats locaux de santé permettent la convergence des politiques publiques portées par l'ARS, les collectivités, l'Etat et d'autres partenaires impliqués dans le champ de la santé. S'agissant, des CLS impliquant des EPCI ou communes en contrat de ville, la mobilisation convergente des partenaires permet de faciliter la prise en compte de problématiques spécifiques telles que l'accès aux soins, le renoncement aux soins, les comportements peu favorables à la santé. Ce sont des problématiques très régulièrement observées dans les zones en contrats de ville.

Pour l'ARS, les CLS sont positionnés sur les territoires prioritaires identifiés dans la cadre du programme régional pour l'accès à la prévention et aux soins¹ afin de contribuer à la réduction des inégalités territoriales et sociales de santé dans une approche parcours. Les EPCI ou communes en politique de la ville sont des sites prioritaires dans lesquels la mise en place de CLS est souhaitée par l'ARS.

Ainsi, pour les quartiers en politique de la ville (QPV) situés dans les communes couvertes par un CLS, les orientations stratégiques et les plans d'actions de ces derniers peuvent constituer pour partie, le volet santé du contrat de ville.

A ce titre, en lien avec les délégués du préfet, les instances de gouvernance et d'animation des CLS peuvent en fonction des configurations locales constituer le cadre de mise en œuvre et de suivi du volet santé du contrat de ville à l'échelle des communes et des quartiers prioritaires.

Afin de donner encore plus d'opérationnalité au CLS, l'ARS estime nécessaire la mise en place de temps de coordination compte tenu du caractère partenarial du CLS pour faciliter la convergence des actions des différents acteurs. Dans le cadre du PRS Hauts-de-France, l'ARS a adopté le principe d'une participation en tant que de besoin au financement du temps agent de coordination avec d'autres partenaires, le plus souvent l'Etat ou la collectivité elle-même.

2.2 Les conseils locaux en santé mentale (CLSM)

Les conseils locaux de santé mentale réunissent l'ensemble des acteurs autour des problématiques de santé mentale dans les EPCI ou communes en politique de la ville. Ils facilitent une meilleure prise en compte de différentes problématiques : tels que le logement et de son accès, les problèmes de mal être chez les jeunes ou toute autre sujet qui sont des freins à l'inclusion. La multiplicité des institutions, l'importance à accorder aux besoins des usagers eux-mêmes rendent pertinent le déploiement de CLSM dans les territoires en contrats de ville.

Là encore, la mise en place d'une coordination financièrement portée par la collectivité concernée, l'Etat et l'ARS est nécessaire pour obtenir des résultats concrets et améliorer l'insertion dans la cité des personnes avec troubles psychiques.

¹ Page 7, <http://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/system/files/2018-07/MeP%20PRAPS-PRS%202018-2023%20%28DYNAMIQUE%29-BAT%20.pdf>

3. Les thématiques d'intervention prioritaires de l'ARS dans les contrats de ville

Le PRS Hauts-de-France vise à promouvoir des parcours de santé fluides : il s'agit de prévenir, de prendre soin et accompagner la population pour améliorer l'état de santé de la population.

L'inscription des personnes dans un parcours permet une prise en charge globale de leur santé. La mise en œuvre d'un parcours de santé repose sur une bonne articulation entre le soin, la prévention et l'accompagnement médico-social et social ainsi que le maintien et le retour à domicile.

A cette fin, dans les quartiers inscrits en politique de la ville, l'ARS accompagnera les dynamiques permettant de construire ces parcours.

Les actions qui seront prioritairement soutenues par l'Agence (accompagnement méthodologique et/ou financier) devront répondre aux priorités et aux critères de qualité définis par l'ARS (note de cadrage et/ou cahier des charges) et tenir compte des dynamiques locales de santé.

3.1 Promouvoir l'adoption de comportements favorables à la santé par les habitants des quartiers

L'état de santé des populations vivant dans les quartiers inscrits en politique de la ville impose la mise en œuvre d'actions de prévention et d'éducation pour la santé afin de réduire les principales causes de mortalités évitables et réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

L'ARS accompagnera ainsi de manière prioritaire les actions collectives :

- qui visent les jeunes, les femmes enceintes, les personnes en situation de précarité ou de handicap ;
- dans s'inscrivent dans les champs de la prévention des addictions, de promotion des dépistages, de la vaccination, de l'alimentation saine et de l'activité physique ;

En matière de santé environnementale et notamment d'urbanisme favorable à la santé, l'ARS accompagnera les actions dans la cadre :

- de la lutte contre l'habitat indigne ou insalubre, de la réduction de l'exposition au bruit et à la pollution atmosphérique
- de la comptabilité sanitaires des sols, notamment les anciens sites sols pollués avec les usages projetés.
- du développement des mobilités douces, de la résorption des îlots de chaleurs, du reverdissement des espaces urbains, etc.

Afin de mettre en synergie les crédits de droit commun et les crédits spécifiques de la politique de la ville, et pour accentuer l'impact des politiques, l'agence financera prioritairement, sur les crédits de droit commun les actions s'inscrivant dans les priorités partagées de l'EPCI et de l'ARS en lien avec la stratégie nationale de santé et le projet régional de santé :

3.2 Améliorer l'accès aux droits et aux soins

L'absence de couverture maladie ainsi que la méconnaissance du système de santé constitue un facteur de renoncement aux soins.

L'ARS s'engage dans la poursuite du déploiement des Adultes Relais Médiateurs Santé au côté de l'Etat (ARMS). Les ARMS sont des personnes résidant dans les QPV. L'accompagnement par des pairs dans les quartiers est un mode d'actions à privilégier car non stigmatisant et efficace pour rendre les personnes vraiment actrices de leur santé.

Dans le cadre du zonage médecins généralistes arrêté par l'ARS, les QPV font partie des territoires pouvant bénéficier d'un accompagnement prioritaire de l'agence afin de faciliter le maintien ou l'installation de jeunes médecins.

A ce titre, des aides financières², fonction du zonage³ (zones d'intervention prioritaire, zones d'actions complémentaires), peuvent être allouées et des dispositifs contractuels peuvent être proposés afin d'améliorer l'attractivité des territoires : contrat d'engagement de service public, poste de praticiens territoriaux de médecine générale, etc. ;

Un appui financier est par ailleurs engagé par l'agence afin d'accompagner le déploiement des structures d'exercice coordonné et plus particulièrement des MSP. L'ARS accompagne les porteurs de ce type de projet dans chaque territoire. Elle offre un accompagnement en ingénierie par une aide méthodologique sur l'ensemble du cycle de vie du projet.

Le contrat de ville devra s'attacher à identifier les MSP installées dans une QPV ainsi que les MSP installés dans un quartier vécu (permettant aux structures concernées de disposer des mêmes droits que les MSP installés en QPV).

5. Coordonnées des Directeurs Territoriaux

Pour l'Aisne : M. Yves Duchange - yves.duchange@ars.sante.fr – 03 23 22 45 62

Pour le Nord : M. Olivier Rovere - olivier.rovere@ars.sante.fr – 03 62 72 86 61

Pour l'Oise : Mme Sylvie Pionchon - sylvie.pionchon@ars.sante.fr – 03 44 89 61 06

Pour le Pas de Calais : M. Nicolas Brulé – nicolas.brule@ars.sante.fr – 03 21 60 30 02

Pour la Somme : Mme Cécile Guerraud – cecile.guerraud@ars.sante.fr -03 22 33 54 33

² <http://www.hauts-de-france.paps.sante.fr/Quelles-sont-les-aides.40370.0.html>

³ <http://www.hauts-de-france.paps.sante.fr/Ou-m-installer.40403.0.html>

Cadre réglementaire d'intervention de l'ARS :

- de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;
- de la convention interministérielle 2013/2015 signée le 19 avril 2013 entre la ministre des affaires sociales et de la santé et le ministre délégué à la ville ;
- de la stratégie nationale de santé ;
- du Projet régional de santé de l'ARS Hauts-de-France 2018 --2023 ;
- des programmes et contrats de santé portés par les collectivités (EPCI, communes, Conseils Départementaux, Conseil Régional)
- du contrat de plan Etat- région 2015 – 2020.
- de l'instruction DGS/SP4/CGET/2016 du 30 septembre 2016 relative au développement des contrats locaux de santé mentale dans les quartiers en politique de la ville.

Cadre d'intervention et de réflexion de Fourmies Habitat dans la Politique de la Ville

I. EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Valoriser le territoire et son attractivité

Fourmies Habitat va déployer son site internet sur le dernier trimestre 2019/premier semestre 2020 : la ville et le territoire pourront y être valorisés avec aussi des liens partenaires (sites des partenaires).

Organiser la coordination des acteurs de l'emploi sur les quartiers, afin d'accompagner les habitants vers l'emploi

- Depuis décembre 2018, Fourmies Habitat est partenaire de NQT ("Nos quartiers ont des talents"). Il s'agit d'accompagner les jeunes diplômés résidant en QPV sous la forme d'actions de parrainage (entretiens "blancs", conseils, etc.). Une démarche similaire est en cours de "conventionnement" avec FACE THIERACHE.
- L'OPH aura accueilli en 2019 3 "stagiaires" (immersion entreprise, etc.) sur des durées courtes et accueille chaque année une personne en formation (FPA) filière "gardien d'immeubles".
- Une réflexion a été lancée par l'OPH quant à la possibilité de création d'emplois francs sur son patrimoine prioritaire (68% de son parc en QPV) MAIS actuellement la réglementation n'ouvre pas cette possibilité : l'OPH est un EPIC et ne peut donc pas bénéficier du dispositif (!)
- En 2017 et 2018, l'OPH a accueilli 2 VSC (volontaires services civiques) durant 6 mois en partenariat avec l'AEP. L'action pourrait être reconduite pour 2020 en fonction du positionnement de le FOPH (Fédération des OPH) et des profils possibles, l'idée étant de promouvoir des actions davantage axées sur le développement social, le bien vivre ensemble

II. COHESION SOCIALE ET VIVRE ENSEMBLE

Renforcer la réussite éducative pour donner espoir et ambition

- Dès 2020, l'OPH mènera une réflexion sur un "dispositif" (une action) visant à accueillir un groupe de collégiens pour les éveiller à l'entreprise, une immersion avec quelques "parrains" de l'entreprise expliquant le monde de l'entreprise, les métiers d'un OPH, etc., le tout également sous une forme ludique ou conviviale (un goûter, etc.) avec proposition que chacun, une semaine ou un mois après, s'exprime et transmette à l'OPH un petit rendu "papier" (type rapport d'étonnement, "ce que j'ai retenu", etc.)
- Des acteurs, tel le CSC de Fourmies (...), disposent de la mise à disposition (par voie de convention) de locaux de type LCR au sein du parc de l'OPH pour mener, par exemple, des actions de type "soutien scolaire"

Développer les leviers favorisant les parcours de réussite

- Proposition de l'OPH de budgétiser (dès 2020) dans le cadre de sa politique de développement social une "enveloppe" (et au-delà de la dimension purement financière, une démarche partenariale) pour des actions de type " les rencontres culturelles pour les locataires de Fourmies Habitat" (expos, concerts, théâtre, danse, ciné ...) avec l'idée que Fourmies Habitat facilite l'accès à une programmation culturelle de qualité grâce à des partenariats avec les salles de spectacles, des tarifs TRÈS préférentiels, etc.
- Réflexion autour d'un partenariat possible pour lancer une action de type "j'apprends à nager" ... (Fourmies Habitat pourrait auprès de ses locataires, avec peut-être un premier zoom sur le parc en QPV, financer des leçons de natation pour des enfants, sous condition d'ages, ...)
- Sur l'isolement et la solitude des séniors, une réflexion sera portée (« coportée ») par l'Office avec le CCAS, etc., sur les lieux d'échanges (LCR, etc.), de vie culturelle et ludique, etc. pour envisager le développement d'outils "nomades" de type tablettes à services (expérimentation possible sur un site avec financement de l'OPH des matériels (tablettes, applications spécifiques, etc.))

Nota : le CCL (conseil de concertation locative redéployé au sein de l'office) sera aussi un lieu de réflexion sur les questions et actions citoyennes (charte de voisinage, etc.) avec un enjeu, aussi, celui de promouvoir le rôle des habitants dans leur habitat, leur résidence. L'OPH peut financer en partie des actions de communication, d'information, peut être "animateur" (partie logement et habitat, etc.), porteur d'évènements de type « tables rondes », etc.

Améliorer la santé des habitants dans une approche globale

- L'OPH dispose d'un dispositif de diagnostic "ergothérapeute", utilisé en amont de travaux d'adaptation du logement dans l'optique de concourir aux bonnes conditions du maintien à domicile (douche, mains courantes, etc.), c'est une démarche qui s'inscrit dans la promotion d'actions au bénéfice des locataires en situation de handicap ou dont l'état de santé, le vieillissement posent la question de la nécessaire adaptation de l'habitat
- L'OPH est attentif et impliqué sur les dispositifs auxquels le mouvement HLM est partenaire comme le (ou les) Contrat Local de santé mentale (les évènements de type "Semaine d'informations en santé mentale", etc.). En fonction de besoins éventuels, de dynamiques à développer, l'OPH pourrait être porteur (ou « coporteur ») de solutions habitat de type "appartement thérapeutique" (réflexion à mener sur la période 2020-2022, également dans une approche inter-vailleurs).

III. INTERVENTIONS URBAINES ET CADRE DE VIE

Renverser l'image des quartiers

- L'OPH est fortement impliqué, impacté sur le NPNRU avec 17% de son parc ainsi visé sur un quartier (Espérance). Au-delà des enjeux et actions sur le patrimoine (déconstruction, réhabilitation, etc.), l'OPH sera engagé et volontariste sur le volet "humain" (et social) de ce Renouvellement Urbain : les dynamiques de parcours résidentiels (relogements), d'accompagnement social, de partenariat (UTPAS, CCAS, asso., etc.) etc.. A l'évidence, ce travail passera aussi par des conventionnements spécifiques (MOUS relogement, etc.).

Diffuser localement une culture de la participation et de la co-construction avec les habitants

- En matière de participation des habitants et de soutenir de leurs initiatives, le CCL, les actions (à développer ...), etc., peuvent, doivent être, côté OPH, des outils, des lieux pour informer et expliquer, sensibiliser et fédérer ... l'office pourrait sur 2020-2021 mettre à disposition une dotation pour financer, accompagner des projets à la résidence, comme des expos photos, des actions de type « histoire de ma résidence », en associant les habitants, suscitant l'intergénérationnel (seniors et enfants), etc.
- Sur les conseils citoyens, Fourmies Habitat réfléchira, dès 2020, côté locataires de l'office, aux possibilités, outils, actions de type "formation" (soit à l'interne : le personnel de l'OPH sensibilise, informe lors d'une session (le rôle d'un bailleur, le contrat de location, etc.), soit en finançant une action externe (formateur extra.))

Amélioration du cadre de vie

- En matière de lutter contre l'habitat insalubre, l'OPH est acteur au travers des relogements qu'il réalise au bénéfice de locataires du parc privé dont la demande est motivée par l'état du logement
- Sur l'objectif de renforcement des actions dans le cadre de la TFPB, Fourmies Habitat est, de fait, très concerné avec son parc en QPV. Pour la période 2019-2020, des actions nouvelles possibles sont envisagées : cadre de vie et développement durable - sensibilisation à la question des déchets (atelier, visite, flyer) et organisation d'évènementiel type "gratiféria", "container à pain", "encombrants solidaires", etc. ; expérimentation d'un process spécifique à l'entrée du logement (nouveau locataire) - Visite de courtoisie, SAV, standard à la location, déplacement de meubles ; Habitat écologique - Atelier jardinage, écologie urbaine ; Communication et numérique - blogs d'info par résidence (espace sur futur site de l'OPH avec après-midi de rédaction/conception) ; promotion des correspondants d'escaliers et/ou habitants relais ...

- Sur la question de la sensibilisation et de l'accompagner à l'appropriation du logement par ses occupants, Fourmies habitat réfléchira aux possibilités de mise en place dès début 2020 (en cours de réflexion/élaboration) son guide du locataire (à l'entrée). Sur l'axe des charges d'énergie, l'OPH renouvelle en 2019 son action avec Face Thiérache (médiation énergie), a rejoint le collectif des bailleurs Hlm des hauts de France pour les offres gaz et électricité négociées (moins 14 à moins 18%), etc.

IV. SECURITE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Améliorer le suivi des jeunes exposés à la délinquance

- Participation active et volontariste de l'OPH au CLSPD. Volontariat de l'OPH pour privilégier des TIG en cas, par exemple, de condamnations pour incivilités et dégâts en parties communes d'immeubles. Pourraient ici être envisagées des actions ciblées via une convention spécifique à initier entre l'OPH et l'AEP (encadrer des jeunes concernés par ces TIG, etc.).

Lutte contre les violences intrafamiliales, les violences faites aux femmes et renforcer l'aide aux victimes

- L'OPH a déjà communiqué sur le dispositif "parenthèse". Les demandes de logement motivées par le motif de type "violences conjugales" sont systématiquement prioritaires par la CAL. Le "quittancement" mensuel (envoi mensuel aux locataires) tout comme le "futur" site internet (à fin 2019) peuvent être des relais d'informations auprès des locataires. L'OPH pourrait aussi conventionner avec une structure, un dispositif pour la mise à disposition d'un logement dans le cadre d'un bail associatif (exemple de la "mise à l'abri" ...) avec contribution financière de l'OPH en termes de remise partielle de loyers

Lutte contre la radicalisation

- L'OPH peut être relais d'info. et de communication auprès de ses locataires. Il peut (doit) être également levier de remontée d'information en cas de "doute", "suspicion", etc.